ABONNEMENT. Un Mois, 5 Francs. Trois Mois, 13 Francs.

Six Mois, 25 Francs.

L'année,

CAZETTE DES TRIBUNAU

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

RUE HARLAY-DU-PALAIS, 2, au coin du quai de l'Horloge, à Paris-

(Les lettres doivent être affranchies.)

COMMISSION D'ENQUÊTE

48 Francs.

SUR LES ÉVÉNEMENS DE MAI ET DE JUIN.

Le premier volume des pièces recueillies par la Com-Le premier volume des pieces recueilles par la Commission d'enquête a été distribué aujourd'hui aux membres de l'Assemblée nationale. La première pièce du recueil est le rapport présenté par M. Bauchard au nom de la Commission. Viennent ensuite sous le titre : Pièces justificamission.

tives:
1º Rapport sommaire de M. Bertrand, juge d'instruction, sur le 15 mai.

on, sur le 15 mar. 2º Documens relatifs à M. Louis Blanc, compris sous deux paragraphes : Dépositions judiciaires et pièces di-

verses. 3° Documens relatifs à M. Caussidière : Dépositions judiciaires et pièces diverses.

4º Dépositions et pièces recueillies par la Commission d'enquête relatives au 15 mai, au 23 juin et aux événemens qui s'y rattachent. Nous reproduisons les principaux documens contenus

dans ce volume. M. ARAGO, membre de la Commission exécutive. -Mercredi, 5 juillet.

M. le président. — Mieux que personne vous pouvez nous éclairer sur les attentats des 15 mai et 23 juin, sur leurs causes et sur toutes les circonstances qui s'y rattachent?

M. Arago. — Veuillez m'adresser des questions.

M. le président. — Il a paru exister peu d'homogénéité dans les élémens du ponvoir. Ne serait-ce pas une des causes des manifestations successives qui ont eu lieu dans le sein de

la population? M. Arago. — Je suis disposé à tout dire. J'avone qu'il a existé un désaccord dans le Gouvernement. Il y avait deux élémens en présence : l'élément de la République modérée, l'élément d'une République plus ardente. De là des tiraillemens, mais ces tiraillemens ne se sont jamais révélés dans lesactes extérieurs. Tantôt on s'efforçait d'agir sur nous par le raisonnement, tantôt par la menace.

La première cause des désordres, ce sont les opinions folles jetées dans la classe ouvrière. Il était évident que de pareil-les idées mèneraient à des troubles sanglans. — Les théories du Luxembourg ont éte funestes; elles avaient fait naître des espérances qui se sont manifestées jusque dans les colléges électoraux. Ainsi, pour les élections de la garde nationale, des questions étaient posées : « Si l'Assemblée nationale n'est pas à l'unisson de nos opinions, marcherez-vous contre elle?» C'est une des questions faites.

On prétendait que Paris était toute la France, que Paris devait tout régir et gouverner. Quand l'Assemblée nationale ast venue, et qu'elle n'a pu répondre à des exigences au-dessus de toutes les volontés et de toutes les forces, on s'est porté contre elle à un affreux attentat. C'était une consé-

quence de telles utopies.

M. le président. — Qu'avez vous à nous dire des circulaires dont le pays s'est si justement ému?

M. Arago. — Elles étaient déplorables. Elles ont fait douter de la possibilité de fonder la République en France. Nous avons décidé qu'un membre du Gouvernement reviserait, sontrelles it les termes et l'entre de la possibilité de la company. contrôlerait les termes et l'esprit de chaque nouvelle circu-

laire; mais cette mesure ne s'est pas exécutée.

Je dois à la vérité et à la justice de dire que l'auteur des circulaires n'était pas M. Ledru-Rollin, mais M. Jules Favre. Il en est convenu lui même dans une assemblée d'électeurs.

Je reviens au Luxembourg. Une de nos premières dissidences avait là sa source. M. Louis Blanc voulait un ministère du progrès.

progrès. Je m'y suis opposé, parce que je trouvais le principe mauvais, parce qu'on voulait nous l'imposer au nom prétendu du peuple, parce qu'il eût fallu donner ce ministère à M. Louis Blanc lui-même, et qu'on eût pu nous soupçonner de nous associer à ses doctrines.

nous menaçait de se retirer. C'eût été dangereux, car nous n'avions aucune force. Que serait-il arrivé si un conflit avait éclaté à cette époque? Les mêmes élémens de désordre qui existent aujourd'hui existaient alors. La ville de Paris avait chance d'être saccagée.

M. le président. — C'est l'élément dissident qui, dans le s'in du Gouvernement, s'opposait à la rentrée de l'armée dans

M. Arago. - Oui, mais les clubs y étaient pour beaucoup; ils se montra ent très menaçans à cet endroit. J'ai pris sur moi, étant ministre de la guerre, de rappeler quelques troupès; j'ai été obligé de recourir à un subterfuge pour avoir de artillerie; j'ai fait ensuité venir deux régimens d'infanterie cavalerie. Je n'ai pas cédé aux menaces des clubs, qui regardaient comme certain qu'on ne reverrait plus de

M. le président. — Ainsi, il y avait deux élémens qui vous étaient opposés : la République rouge et le socialisme. Ces ens se liguaient-ils entre eux pour vous entraver?

Quelquefois ils étaient réunis, quelquefois séparés, M. Ledru-Rollin n'a jamais partagé les principes socia-listes de M. Louis Blanc. Mais, sous d'autres rapports, ils s'enjandais. sentendaient, notamment pour ajourner les élections, Cet ajournement fut l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une lutte très vive; M. Ledru-Rollin no avent l'occasion d'une l'occasion d Rollin ne croyait pas que la France fût assez démocratique; al pensait qu'il fallait du temps pour lui inculquer les princi-pes démocratiques, qu'un ajournement était donc indispen-sable.

Pour les mesures de répression, MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc étaient d'accord. M. Ledru-Rollin a fait dans le sein du Gouvernement de Rouen. Ge Gouvernement un rapport sur les événemens de Rouen. Ce rapport n'és un rapport sur les événemens de Rouen. Ce rapport n'était pas bienveillant pour les deux généraux qui avaient de ca rapport. avaient exercé le commandement. A la suite de ce rapport, da proposition fut faite par M. Louis Blanc de rappeler les ux généraux et de les traduire devant un Conseil de guerre. de idée fut désendue avec énergie; je l'ai combattue, et je

l'ai emporié.

M. le président. — Dans la manifestation du 16 mars, il an du 16 mars, il and de président. — Dans la manifestation du 16 mars, il an de président. — Dans la manifestation du 16 mars, il an de président. a eu des cris de : « Vive Ledru-Rollin! » Quelle en était la

M. Arago. - La garde nationale avait fait une manifestaai. Arago. — La garde nationale avait fait une mannessa-tion que Jose qualifier de ridicule: je conduisais M. Ledru-Rollin dans ma voiture, un garde national a crié: « A bas Prudence vous Je lui ai dit: « Vous ne voyez pas que le im-prudence vous Je lui ai dit: « Vous ne voyez pas que c'est ici ace vous commettez; vous ne savez pas que c'est ici que Foulon fut tué, que vos cris pourraient amener un malheur pareil? » Les cris cessèrent. — Lorsque nous arrivamos lin » succédà». Motel-de-Ville, les cris de : « Vive Ledru-Rollin » succédà». lin a succédèrent aux cris contraire; qu'on avait poussés sur le quai Pellonia.

M. le président. — Dans quel intérêt se fit la contre-mani-

M. le président. — Dans quel interet se un destation du 17 mars?

M. Arago. — Je n'ai pas été témoin des faits : je n'ai pu aller à l'Hôtel-de Ville; j'avais deux ministères sur les bras :

M. le président — Que pausez-vous de la manifestation du M. le président. — Que pensez-vous de la manifestation du 6 avril ?

M. Arago. — La veille, nous avions été avertis que la ma-hiestation serait considérable. Le Gouvernement décida qu'il exigences qui se produiraient : on ne devait y aller qu'au-

Cependant, je m'y transportai à une heure. Je ne trouvai que MM. Buchez et Recurt. Ils étaient préoccupés de leur iso-

mairie du 8° arrondissement. La 8° légion s'est bien conduite. De là, je pouvais faire venir des munitions de Vinceanes; le colonel Rey, qui depuis a pactisé avec l'émeute, s'était chargé de la défense de l'Hôtel-de-Ville, dont il répondait et en dessit tires en constant de la companyant de la dait, et on devait tirer au surplus trois coups de canon pour

m'avertir du danger.

M. le président.—Quel rôle ont eu, dans cette journée, les deux élémens dont nous sommes occupés? Il y a eu une instruction commencée: qu'est-elle devenue?

M. Arago.—Je ne sais si cette manifestation a été provoquée par ces élémens; j'ai ignoré les détails de l'instruction.

M. le président.—Cette instruction n'a-t-elle pas été abandonnée à l'occasion de la fête des Drapeaux?

M. Arago. - C'est sous l'Arc-de-Triomphe que M. Caussidière est venu annoncer que Blanqui n'avait pas été arrêté, malgré nos ordres; je crois que M. Ledrn-Rollin s'était entendu avec lui. Cette détermination avait été prise à cause de la grandeur de la manifestation et pour ne pas donner à Blanqui plus d'importance qu'il n'en avait.

le président.-Veuillez vous expliquer sur le 15 mai. M. Arago. — On nous avait prévenus la veille qu'il se ferait un mouvement en faveur de la Pologne. Nous craignions que la Pologne ne fût un prétexte; toutes les précautions furent prises pour empêcher le rassemblement d'arriver à la porte de l'Assemblée. Les ordres les plus formels furent donnés dans ce sens. Dans notre pensée, aucune force humaine ne pouvait péné rer jusqu'au seuil de l'Assemblée.

pene rer jusqu'au seun de l'Assemblee.

Quand j'appris la violation dont elle avait été l'objet, je fus surpris, indigné, furieux. Nous nous occupames à la hâte des moyens de dégager l'Assemblée. Mais il y avait une appréhension, c'était d'exposer les membres de l'Assemblée, peutêtre de les faire assassiner; de là la nécessité de temporiser. Quelques membres étaient venus au Luxembourg, M. Ber-ville entre autres, qui nous avait dit que l'Assemblée était dissoute et qu'il fallait la réunir sur un autre point. Notre première pensée fut d'ordonner toutes les dispositions pour que l'Assemblée put d'ordonner toutes les dispositions pour

que l'Assemblée pût être admise au Luxembourg.

Je suis venu ensuite à l'Assemblée; j'ai traversé la 14° légion. Je l'ai trouvée décontenancée, découragée par le bruit de la dissolution de l'Assemblée et du renversement du Gouvernement; je l'ai ranimée en protestant contre les attentats qui venaient d'être commis. J'ai dit que tout ce qui avait été fait était sans valeur, que l'Assemblée conservait ses pouvoirs et le Gouvernement son autorité.

En rentrant au Luxembourg, j'ai eu affaire à Quentin, ancien receveur des finances, qui me dit : « Je viens vous remplacer. » Je l'ai pris au collet, et lui ai dit : « En attendant que vous me remplaciez, je vais vous donner une place dans une prison. » Il avait une paire de pistolets. Il est maintenant à Vincennes.

Après cet incident, la 11° légion, pleine d'ardeur, voulait marcher avec moi à l'Hôtel-de-Ville.

Nous avions sévi contre toutes les personnes qui avaient pris part à l'attentat. Nous avons notamment destitué le colonel Saisset. Notre sévérité a frappé ceux même qui, sans avoir pris une part active à l'attentat, avaient montré de l'irrésolution. Je cite le général Tempoure, à qui nous avons retiré le commandament de la garde mobile parce qu'il s'était montré avec ses épaulettes dans une des tribunes publiques pendant l'envahissement de la salle.

Le 14, quand nous appelâmes tous les chefs de corps, toutes les autorités pour recevoir nos ordres, M. Caussidière ne vint pas; nous ne le vîmes pas davantage le 15. Il s'excusa sur une entorse, et nous envoya un officier qui nous dit de sa part qu'il y avait à la tête du mouvement des hommes dont il était sûr, dont il répondait comme de lui-même, et que rien ne serait tenté contre l'Assemblée.

J'ai voulu le faire arrêter et saisir ses papiers; mon avis

ne fut pas adopté, et je l'ai fait consigner au procès-verbal. Ma conviction est qu'il était mêlé à tout cela. M. le président. — Sobrier a été l'un des principaux auteurs de l'attentat du 15 mai ? Il avait reçu des armes de la préfecture de police?

M. Arago. - Le ministre de la guerre est seul dépositaire des armes. Sur la demande du ministre de l'intérieur, des armes étaient délivrées à toutes les gardes nationales. On me fit demander d'urgence, par une lettre signée de Elias Regnault, 1,000 fusils pour la préfecture de police. Le colonel Bressol était chargé de la distribution des armes. L'individu porteur de la lettre se dit être Sobrier, et expliqua que 600 de ces fusils étaient destinés à la préfecture et 400 à la succursale de la rue de Rivoli.

M. Bressol alla demander à M. Elias Regnault si la distribution devait se faire ainsi, Il lui fut répondu que oui. Il ne s'en contenta pas et voulut le savoir de M. Caussidière luimême. M. Caussidière lui dit d'en envoyer 800 à la Préfecture et 200 rue de Rivoli. La rue de Rivoli n'était pas considérée comme la maison de

Sobrier, mais comme une succursale de la Préfecture de police, pour être maître stratégiquement de cette position. M. le président.-Est-ce que le Gouvernement tolérait tout

cela M. Arago.-Nous ne savions rien de ces désordres. M. Courtais nous avait prévenus de la présence de factionnaires à la porte de Sobrier. Nous avons donné l'ordre de les supprimer ; mais nous n'avons pas été obéis. Nous l'étions rarement, comme on l'a vu au 15 mai, comme on le verra encore pour les derniers événemens.

M. le président.-Pourquoi, le 15 mai, avez-vous confié le commandement en chef de toutes les troupes à M. Courtais?

M. Arago. - Je savais personnellement à quoi m'en tenir sur la capacité de M. Courtais. Vous connaissez l'épisode de l'arrestation du général Petit aux Invalides ; une commission a été instituée pour apprécier les faits: le maréchal Molitor en était le président. Telle était la présomption des chefs de la garde nationale, qu'ils ne voulurent pas être présidés par un des premiers généraux de notre ancienne armée.

M, le président: Pourquoi le général Fauché n'a-t-il pas agi?

M. Arago, — Il paraît qu'il a obéi à M. Courtais.

M. le président. — Deux ou trois élémens, différens par leurs vues et leur but, entraient dans les masses qui se portaient sur l'Assemblée. Le projet de la renverser était-il arrêté à l'avance?

M. Arago. — Je ne le pense pas : il ne s'agissait d'abord que d'apporter une pétition à la barre. Je suis disposé à croire que l'appétit est venu en mangeant, M. le président. - Cependant, une proclamation saisie chez

Sobrier ferait croire qu'un conslit avait été prévu. M. Arago. - Je n'ai aucune donnée là-dessus. Sobrier fut arrêté rue du Bac, nº 15, et conduit à la caserne du quai d'Orsay. On me dit qu'il était question de le transférer à la préfecture de police. Je m'y opposai. Je rendis le colonel de dragons responsable, sur sa tête, des ordres que je lui donnai. Le lendemain, le colonel ne voulut livrer Sobrier que sur le

M. le président, - Voulait-on seulement intimider l'Assemblée ou la renverser?

yu d'une décharge de moi.

M. Arago, - Je me suis tenu à l'écart de tous les partis. I

tant que la garde nationale serait maîtresse du mouve-ment.

De n'ai jamais vu aucun chef de club ; je me défiais de ces hommes-là. Quelques uns de mes collègues poarront vous en dire plus que moi sur leur compte.

M. le président. - Aviez-vous pris un parti à l'égard des risonniers du 15 mai?

M. Arago. — Le banquet à 25 centimes avait pour but de les enlever. Il avait été décidé que ce jour-là j'irais m'enfermer à Vincennes. J'ai examiné d'avance un tas de fourrages et de foin dont on disait vouloir se servir pour combler le fossé. J'étais accompagné du général Tournemine. Nous avons fait placer de ce côté quatre obusiers.

Quant au jugement des prisonniers, nous n'avions pas de parti pris. Cependant nous ne voulions pas les faire juger par une Cour exceptionnelle; nous les aurions déférés au jury, sauf à demander à la Cour de cassation le renvoi de l'affaire à une Cour d'assises autre que celle de la Seine, pour cause suspicion légitime.

M. le président. — Il paraît que les délégués du Luxembourg étaient devenus les brigadiers des ateliers nationaux? Ne relevaient-ils pas de M. Louis Blanc dans cette nouvelle

M. Arago. — C'est M. Marie qui s'est occupé de l'organisa-tion des ateliers nationaux. C'est vous dire si cela se faisait ayec loyauté. Nous nous étions préoccupés de la difficulté de faire opérer la paie dans les mairies; il en résultait des désordres et des abus. Nous avons voulu y remédier en divisant l'opération de la paie; l'organisation conçue dans ce but a eu des inconvéniens : le premier fut de produire une grande ag-glomération pour l'émeute. Dès lors nous avons cherché à dissiper ces ateliers ; mais nous nous sommes toujours heurtés ntre des obstacles nouveaux.

Peu avant les derniers événemens, il avait été adopté deux ou trois mesures : l'une avait pour objet d'exclure des ate-liers nationaux les hommes de dix-sept à vingt-cinq ans, et de les incorporer dans l'armée; une autre prescrivait le retour dans les ateliers privés qui s'étaient rouverts des ouvriers ap-partenant à ces ateliers, comme les chapeliers et autres. En troisième lieu, on se proposait de diriger le plus grand nombre possible d'ouvriers sur des points où l'on manquait de bras, notamment sur Angers. On devait en embarquer pour cette destination cent cinquante le 23 juin, et le lendemain quatre cents; on devait même aller jusqu'à douze cents. Des influences mauvaises ont empêché ce départ. Des objections é-taient faites. Quand je suis allé à la barricade de la rue Soufflot : « On nous aurait battus à Angers, me disait-on, comme à Puteaux, à Courbevoie. » J'ai répondu que c'était une erreur. Peut-être y avait-il eu faute pour de petites localités comme Courbevoie et Puteaux; mais des demandes étaient venues d'Angers, et nos ouvriers y eussent été traités tout différemment. Ils me dirent que je n'avais pas le droit de leur parler, puisque je n'avais jamais eu faim.

Nous avions voulu substituer la tâche à la journée; d'autres difficultés nous assaillirent. Nous avions calculé le prix de la tâche pour les travailleurs les plus faibles, pour les peintres, les typographes et autres ; il en est résulté que les plus vi-goureux et les plus habitués à ce genre de travaux gagnaient

jusqu'à 15 et 16 fr. par jour.

Je crois qu'un individu placé à la tête des ateliers nationaux tenait à augmenter le nombre dans un intérêt électoral.

On devait être sûr de ces électeurs-là.

Des ordres ont été donnés à toutes les mairies de fermer les listes d'inscriptions. L'avant-veille du 23 juin, la destitution d'un maire avait été résolue pour une seule inscription faite au mépris de ces ordres. Les barricades sont venues, et cette résolution n'a pu s'exécuter.

M. le président.—Quel personnage voulait augmenter le personnet des ateliers nationaux?

M. Arago.—M. Emile Thomas. Il devait être candidat.

M. le président.-Quel moyen avait-il de produire cette

M. Arago. - Il est venu, pendant que j'étais ministre de la guerre, me demander de s'embarrasser de 4,000 ouvriers tra-vaillant au Champ-de-Mars.

M. le président. - Qu'a-t-il été fait pour prévenir la catastrophe du 23 ju n?

M. Arago. - Le 22 juin, les ateliers nationaux ont envoyé cinq délégués à M. Marie : à leur tête était Pujol, qui tenait un langage insolent; M. Marie lui imposa silence, et dit aux autres : « Vous qui êtes de vrais ouvriers, parlez-moi, je suis prêt à vous écouter. Vous ne répondez pas. Seriez-vous les esclaves de Pujol? » Ils refusèrent de s'expliquer, et s'en allè-

Je savais qu'un rendez-vous avait été donné pour le lendemain, à six heures du matin. Dans la nuit du 22 au 23, à trois heures du matin, sur un

rapport de la préfecture de police, l'ordre fut envoyé au général Cavaignac de faire trouver un régiment d'infanterie et deux escadrons, à six heures du matin, sur la place de l'Es-

Cet ordre ne fut pas exécuté.

rappel avait été donné.

J'ajoute que le 24 mai un arrêté du Gouvernement ordonna que 20,000 hommes de troupes de ligne seraient appelés dans Paris.

Le ministre de la guerre fut chargé de l'exécution de cet arrêté avec la garde mobile et la garde républicaine; ces forces, réunies à l'artillerie, devaient suffire

La démonstration qui avait eu lieu chez M. Marie nous avait inquiétés. Ordre avait été donné, le 22, au ministre de l'intérieur et au préfet de police d'arrêter 57 délégués des ateliers nationaux, dont Pujol faisait partie. On nous a dit qu'on n'avait pas trouvé leurs adresses. Ces hommes se sont précisé ment retrouvés aux barricades dont ils étaient chefs. Je ne sais même pas encore si maintenant Pujol est arrêté.

Par suite, au lieu d'attaquer des barricades naissantes, faciles à enlever, on eut à lutter contre des barricades faites et

Un membre. - Au ministère de la guerre, qui donne les ordres pour les mouvemens de troupes? M. Arago. - C'est le ministre lui-même; il adresse ses or-

dres au général de division. M. le président. - On a dit que le 15 mai, M. Charras était venu au Luxembourg demander des ordres, et que, sur son passage, il avait annoncé que l'ordre de cesser de battre le

M. Arago. - Je ne sais ce fait que par mon frère, venu avec Charras au Luxembourg : Charras est un officier très intelli-gent et très brave. Je m'intéressais à lui : c'est un ancien élève de l'Ecole polytechnique à qui j'avais facilité l'entrée de la carrière; il m'avait de plus été recommandé par le général Bedeau et le général Lamoricière. Peut-être a t-il été agité par la crainte de faire massacrer les membres de l'Assemblée : en pareil cas, il faut avouer qu'on est fort embarrassé

M. Arago ajoute: La garde mobile a été admirable, elle s'est battue avec nous; elle était fière de son uniforme. Malgré cela, nous avions voulu avoir 20,000 hommes à Paris; y en avait-il moins, je l'ignore,

Quant à la garde républicaine, qui aurait osé la mettre en présence de l'émeute, lorsqu'elle était à M. Caussidière! Mais nous l'avions fait épurer par une commission attentive et sévère : quelquefois sur dix officiers, neuf étaient renvoyés. président. — Comment expliquez-vous le changement

du faubourg Saint-Antoine, qui s'était si bien montré à une autre époque? M. Arago. - C'est fort difficile : on avait troublé l'esprit

des ouvriers de ce faubourg.

Les prédications des clubs y ont été pour beaucoup. J'aimerais mieux les plus mauvais théâtres du monde que ces clubs. Nous les avons chassés des édifices appartenant à l'Etat, mais nous étions forcés de respecter le droit d'association.

Sous le Gouvernement provisoire, la position était difficile; on disait: « Pourquoi ne mordez-vous pas? » Nous aurions pu répondre : Parce que nous n'avons pas de den s. Nous avons dù passer sur bien des choses; on nous menaçait de s'en aller : Allez-vous-en, répondions-nous; mais ce n'est que dans les derniers temps que nous avons pu tenir ce langage. Ce n'est pas seulement dans la rue, mais dans le Gouver-

nement, que le drapeau rouge avait été proposé le 17 avril : j'ai dit que je me ferais plutôt hacher que d'adopter ce drapeau. Quand la querelle devenait plus vive, je disais : Appelez vos adhérens, je ferai battre le rappel, et nous déciderons la question à coups de fusil. Tous les jours nous étions en butte à des difficultés de toutes sortes : « Des coups de fusil pous disaits que a lors essex facilement. Et bien le cit de nous disait-on alors assez facilement. - Eh bien! soit, des

coups de fusil, » répondais-je.

Le surlendemain, 19 avril, plusieurs membres du Gouvernement portaient une plume rouge à leur chapeau; c'était le
jour de la grande revue. Je me suis refusé à porter cet em-

Deuxième déposition. — 7 juillet.

M. le président. — Pouvez-vous préciser davantage les faits relatifs à une réunion dont vous nous avez parlé et à laquelle

deux magistrats ont assisté?

deux magistrats ont assisté?

M. Arago. — J'avais appris que des réunions très fréquentes avaient lieu au ministère de l'intérieur entre certains magistrats et certains fonctionnaires de ce ministère et qu'on y traitait de singulières questions. Nous voulions savoir à quoi nous en tenir. Nous n'y sommes pas parvenus. Les derniers événemens se sont chargés de faire éclater la vérité.

M. Louis Blanc était étonné de la vivacité avec laquelle il était poursuivi par MM. Landrin et Portalis, il disait: « Mais ils étaient pèle mèle avec nous dans nos projets de renverser la partie modérée du Gonvernement provisoire, et, en dernier lieu, l'Assemblée nationale elle-même... » C'est à M. Duclerc que M. Louis Blanc tenait ce langage. M. Duclerc en a fait part à M. Garnier-Pagès, qui me l'a rapporté à moi-même.

due M. Louis blant tenant ce langage. M. Duclerc en a fait part à M. Garnier-Pagès, qui me l'a rapporté à moi-même.

J'allai trouver M. Ledru-Rollin pour connaître le fond des choses. M. Ledru-Rollin me dit : « Je consens d'autant plus volontiers à vous éclairer, que je n'approuvais pas les mesures proposées par ces Messieurs Au 3 mai, notamment, il fut question de vous et de l'Assemblée. » M. Ledru-Rollin me déclara que ce n'était pas les clubiers qui ces mistre. clara que ce n'était pas les clubistes qui se montraient les plus actifs pour amener le renversement d'une partie du Gou-xernement et le licenciement de l'Assemblée, mais MM. Portalis, Landrin et Jules Favre.

C'est à une époque antérieure à la formation de la commis-sion d'enquête que M. Ledru-Rollin m'a fait ces révélations. Il n'assistait pas à tous les conciliabules, dont le dernier se tint le 3 mai, veille de la réunion de l'Assemblée nationale. En son absence, c'était M. Jules Fabre qui faisait les honneurs. On disait que la révolution déviait et qu'il fallait la ramener à sa source.

Depuis, mes souvenirs se sont reportés sur tous les événe-mens que nous avons traversés. Les instructions que le Gou-vernement provisoire confiait à ces magistrats ne se faisaient que très-mollement et sans aucune discrétion. Ces messieurs initiaient tout le monde à leurs recherches, à leurs investiga-tions, notamment l'instruction relative à Blanqui a été con-

duite dans cet esprit.

Un jour M. Portalis avait dit que c'était moi qui avais donné l'ordre de transporter des armes chez Sobrier que je ne connais même pas. J'ai expliqué, lors de ma première comparution, les circonstances de ce transport d'armes.

Un mombre — Dennis le réunion de l'Assemblée les con-

Un membre. — Depuis la réunion de l'Assemblée, les conciliabules ont-ils continué? M. Arago. — Je l'ignore. M. le président. — Il y avait donc une bien grande facilité

à donner des armes à qui en demandait. M. Arago. - On les donnait sur la demande des maires,

adressée au ministre de l'intérieur. M. Arago ajoute: Je désire fournir une explication sur M. Caussidière; je tiens à dire pourquoi j'avais tant de répu-gnance pour lui. Il se vantait toujours de nous avoir sauvés. Il disait : « J'ai détourné ceux qui voulaient me renverser. » Je répondais : « Mais comment n'arrêtez-vous pas les audacieux qui forment de pareils projets? » M. Caussidière ne me comprenait pas. Il se contentait de dire à nos ennemis de

s'abstenir, d'un ton qui semblait être un conseil de se réserver pour d'autres occasions. M. le président. — N'y avait-il pas d'autres membres du Gouvernement provisoire dans la même position embarrassée

que M. Caussidière? M. Arago. — S'il y en avait eu, je n'aurais pas eu plus de sympathie pour eux que pour M. Caussidière.

M. le président. — Avez vous connu un discours de M. Caussidière prononcé en présence de quarante huit commissaires de police, discours où la société était traitée d'une fa-

çon toute particulière.

M. Arago — Non. Nous n'avions pas de police; le peu d'agens que nous avions n'étaient pas très sûrs. On leur disait de ne pas se compromettre pour un Gouvernement qui ne pouvait durer. Le préfet de police et le ministre de l'intérieur avaient une opinion toute contraire de ces agens. Ils croyaient leur fidélité. Ils se trompaient.

Pour ne pas nous diviser, nous passions sur tous les in-convéniens, afin d'arriver à l'Assemblée sans conflits vio-

Nous voulions presser la réunion de l'Assenblée nationale et convoquer immédiatement les électeurs. Les autres membres du Gouvernement provisoire prétendaient que les populations n'étaient pas suffisamment préparées. Ils avaient raison; elles l'étaient mal par les circulaires et les mauvais choix des commissaires. C'étaient à tel point qu'on avait eu le malheur de choisir un galérien comme commissaire central au Havre. Depuis il a repris son premier rôle; il a assassiné une personne.

M. DE LAMARTINE, membre du Gouvernement provisoire. - 5 juillet.

Les faits s'enchaînent dans l'ordre politique comme dans l'ordre moral. Le 25 février, un fait se produisit, et, à côté de ce fait, un excès. La proclamation de la République parut à certains hommes devoir emporter plus qu'un trône, c'est àdire la société tout entière. Comme signe de cette idée, on imagina le drapeau rouge. Cela fut repoussé; mais non éteint, non complètement absorbé dans la masse du peuple.

Le 17 mars, la garde nationale, qui n'existait plus qu'à l'état latent, se manifesta. Le lendemain, ou le surlendemain, contre-manifestation plus vive pour une République parisienne au lieu d'une République nationale; 200,000 hommes voulurent faire la loi au Gouvernement provisoire; celui-ci repous-sa les mesures avec énergie. Le 16 avril, il y eut menace d'un mouvement communiste. Je fus averti à cinq heures du matin de ce qui se passait dans les clubs, d'un projet d'un comité de salut public à substituer au Gouvernement provisoire, je fis prévenir isolément les amis que j'avais dans la tionale. Elle était alors à l'état de problème. M. Ledru-Rollin vint chez moi le matin ; il était très animé : « Nous allons être

attaqués par 420,000 hommes, me dit-il, à la tête desque's se trouvent 20,000 hommes armés appartenant aux clubs. » Il me rapporta les offres qu'on lui avait faites, le dessein qu'on avait de m'exclure, ainsi que plusieurs de mes collègues. Je lui dis : « Ministre de l'intérieur, vous avez le droit de faire battre le rappel; si par hasard il y a une garde nationale dans Paris, nous sommes sauvés. » M Ledru-Rollin accepta sans hésiter, et sortit pour faire battre le rappel. Je courus chez Duvivier. Mon projet était de rassembler quelques bataillons de la garde mobile autour de l'Hôtel-de-Ville, et, avec le gé-néral Changarnier, de m'y défendre jusqu'à la mort, espérant que la garde nationale viendrait aux coups de fusil pour sau-

Duvivier saisit mon projet. Il avait admirablement compris cette force de la garde nationale mobile que j'avais créée sur un morceau de rapier gris, a 'Hotel de-Ville. « Où y a-t-il des cartouches? » me dit-il. Je pensai qu'il pouvait y en avoir à l'état-major de la garde nationale. M. Courtais se montra très loyal; j'allai enfin à l'Hôtel-de Ville. Le général Chan-garnier vint me rejoindre à ce moment: il fit ses dispositions militaires, et nous attendimes la manifestation. Deux jeunes gens avaient été envoyés dans la banlieu pour la prévenir. Enfin, après de pénibles momens d'attente la 12º légion parut sur le pont, en criant : « Vive la République! » La force armée ressuscitait, le triomphe de la République modérée était assuré. La binlieue se montra à son tour. Tout fut noyé dans un immense mouvement des gardes nationales, aux cris répé-

tés de : « Vive la République! «

Au 15 mai, il faut bien le dire, nous fûmes trompés par
l'impéritié des chefs de la force publique. C'était toujours le même esprit, la même tendance. Il s'agissait, là encore, de confisquer la l'épublique au profit d'un parti violent, voulant pousser les choses aux extrémités; pour d'autres, c'était un essai d'intimidation. Les sections armées, les grandes catégo-

ries des séditieux de Paris, n'y ont pas joué le premier rôle. On a pu donner devant vous plus d'importance qu'il n'en mérite à Blanqui, conspirateur monomane, artiste en conspi-

Barbès était venu chez moi; il m'appelait son sauveur; il ne donnait pas à Blanqui une valeur extrême. Blanqui n'influençait pas soixante hommes dans Paris. C'est une enseigne. Il a pris la tête au 45 mai, mais, pour parler vrai, les chefs n'y étaient pas. Barbès a été pris au piège de la popularité de Blanqui; la preuve du peu d'importance de Blanqui, c'est que les autres clubs avaient résolu de l'assassiner.

En résumé, ayant observé, comme je l'ai fait depuis quatre les tendances de toutes sortes à la suppression de l'Assemblée, je crois pouvoir dire qu'on n'a rien aperçu de sérieux dans les sections armées, dans les hommes d'Etat de la Répu-

blique exagérée. Le mouvement du 23 juin a été tout spontané. L'agitation des a eliers nationaux a eu deux causes : l'argent du Gouvernement, économisé en caisse d'épargne pour la guerre civile; puis le communisme, qui y a mis la main, et qui s'en est servi pour l'insurrection. Quant au rôle joué par la Commission exécutive, quant à ma part de responsabilité, je n'ai pas voulu en parler. Je ne voulais pas mettre des personnalités en jeu dans une aussi épouvantable catastrophe. Les récriminations

m'auraient répugné. Il y a plus d'un mois que l'ordre fut donné au général Cavaignac d'ertourer l'Assemblee nationale de troupes, et de ne compter sur la garde nationale que comme sur une réserve, un appui moral, un magnifique supplément de forces. Il n'y avait alors que 6,500 hommes de troupes dans Paris. Il fut convenu que l'on aurait 26,000 hommes de ligne casernés dans la capitale. Nous aviens 16,000 gardes mobiles, 2,500 gardes républicains et 2,000 gardiens de Paris. J'exigeai en outre 13,000 hommes dans le voisinage immédiat de Paris. C'était donc une force de 60,000 hommes indépendamment de la garde nationale, et je jugeais cette force plus que suffisante pour réprimer tout mouvement insurrectionnel; j'ài obsédé le général Cavaignac de mes observations à cet égard. Pour l'état moral, je demandai une série de lois répressives lois contre la presse, loi contre les attroupemens. Nous funes unanimes, dans la Commission exécutive, pour demander ces mesures à l'As emblée nationale. Il me semblait que l'Assemblée nationale était menacée de deux dangers, les ateliers nationaux et un mouvement bonspartiste. Je songeai des-lors à proléger l'Assemblée nationale, si elle était forcée de quitter Paris; et je voulus qu'il y ent 20,000 hommes disponibles de l'armée des Alpes. J'ai insisté plus que mes collègues pour l'exécution de ces diverses mesures. J'ai été fort étonné du peu

de troupes qu'il y avait dans Paris.

Je n'accuse pas le général Cavaignac dont la haute réputation militaire et la loyauté sont à l'abri de toute attaque; mais enfin, je suis forcé de dire qu'il y avait dans l'administration de la guerre quelque chose qui ne répondait pas à notre con-

J'avais proposé d'enlever les barricades avant la nuit, et de faire un effort désespéré; mais l'absence de troupes a prolon-

De tout ce que je viens de dire, il ressort que, dans ces di-

verses manifestations et insurrections, les mêmes intentions se sont produites; mais vous, Messieurs, hommes politiques faisant une enquête pour le présent et pour l'avenir, vous de-vez remarquer et faire remarquer que tout s'est produit iso-

Chacune des fractions du parti anarchique a toujours agi seule, et c'est ce qui nous a donné la victoire. La dissolution des ateliers nationaux me paraît l'assurer infailliblement dans

M. MARIE, ex-membre du Gouvernement provisoire de la République. — 5 juillet 1848.

M. Marie dépose : Quand, le 24 février, le Gouvernement provisoire s'est formé, on a pu comprendre qu'il s'y trouvait des élémens divers; la République modérée, la République rouge et l'é-

lément socialiste. Les difficultés sont survenues immédiatement.

Le Gouvernement provisoire ne pouvait s'appuyer sur au-cune force armée; il n'avait que sa force morale. Le peuple était maître du Gouvernement, plus que le Gouvernement n'était maître du peuple.

L'élément principal et le plus dangereux était l'élément social. Les drapeaux, les cris le signalaient partout. Le 23 février, un homme, renversant tous les obstacles pour arriver jusqu'à nous, me dit : « Nous voulons l'organisation du travail; nous la voulons demain. » Je répondis que cela ne se faisait pas en un jour. J'appelai Louis Blanc, qui en parla dans le même sens que moi. L'homme insistait et se mettait en colère. Je lui dis enfin : « Si vous avez un système complet, mettez-le en action demain, et nous verrons. » Il s'en fut

Je cite ceci comme un exemple de la vérité de mon appré-

ciation. Ces réclamations se reproduisirent sous d'autres formes, et presque chaque jour. Nous en causames enfin sérieusement. et l'on congint d'organiser des secours pour éviter des colli

sions sang antes dans la rue. La commission du Luxembourg fut créée, et vous savez ce qui s'en est suivi : les discours de Louis Blanc, les agitations des travailleurs, les déceptions de tout genre. Le seul bien qui en soit résulté a été de démontrer jusqu'à l'évidence l'i-

nanité des doctrines et des moyens proposés. Vous connaissez la manifestation de la garde nationale à l'occasion de la suppression des compagnies d'élite. Vous connaissez également la contre-partie de cette mani-

festation. Les clubs de Paris étaient au comble de l'exaspération et de la violence. On voulait brûler la cervelle à quelques-uns d'entre nous, et nous jeter par les fenètres. Le club Blanqui était le plus violent. Lacambre, l'un des amis de Blanqui, parla ce jour là avec une véritable fureur.

Cependant, lorsque nous fumes descendus sur la place de l'Hotel de-Ville, tout se passa pacifiquement; le club Blanqui se trouva réellement en minorité. Je ne saurais dire au juste quelle était la partie du Gouvernement provisoire proscrite d'avance par les clubs. J'entendis seulement crier : « Pas tous les membres du Gouvernement provisoire. » Cabet parla sagement et se borna à demander l'ajournement des élections. Le club Blanqui exigeait une délibération immédiate. Cabet

s'y opposa et eut un grand ascendant. Dans ma pensée bien arrêtée, les masses de cent mille hom. mes obéissaient aux délégués du Luxembourg. Je ne crois pas devoir vous dire quel homme mettait lui-mame les d légués en mouvement; mais ayant voulu savoir comment on avail pu convoquer un aussi grand nombre d'hommes, on me dit : « Toute la nuit nous avons reçu des petits billets. »

peler, c'eût été provoquer l'émeute sur-le-champ.

Après mars, la garde nationale, vivement impressionnée du danger que Paris avait couru, demanda avec instance l'entrée

des troupes dans la capitale.

Il s'établit une dissidence fort vive dans le sein du Gouvernement quant à l'ajournement des élections; la partie modérée ne voulut pas y consentir; l'autre le considérait comme indispensable. Il fut prononcé, mais à très bref délai.

16 avril. - La deuxième manifestation en avril avait son prétexte et sa raison; son prétexte, la nomination d'un capitaine d'état-major; sa raison, le renversement du Gouverne-ment provisoire. Le ministre de l'intérieur devait être conservé et vint déclarer qu'il refusait cette proposition avec énergie. Ceci se passait le 15 avril.

M. de Lamartine avait eu alors des communications avec Blanqui, et il nous assura que ses intentions n'étaient pas le renversement du Gouvernement provisoire.

La garde nationale fut appelée; sa tenue fut si imposante que l'émeute n'osa pas se montrer. La démonstration, en ré-

En résumé, sur ces premiers faits, la République rouge était toujours menaçante et voulait tout renverser. Tout vient du Luxembourg. Comme je n'avance que des faits extérieurs, que je ne donne qu'une appréciation, je crois pouvoir dire que le drapeau de la révolte était porté au nom de Louis Blanc, Ledru-Rollin, Flocon et Albert; mais je déclare que plusieurs d'entre eux ont protesté énergiquement contre cette accusa-tion. Je cite comme ayant protesté M. Ledru Rollin, et surtout

M. Flocon, qui s'exprima avec une grande indignation.

Au surplus, ces trois dissidences, dont j'ai cherché à vous faire comprendre la nature, me semblent, à moi, une des causes qui ont pu maintenir un gouvernement jusqu'à l'ouvernere de l'Assemblée nationale. Les socialistes se rassuraient des que MM. Louis Blanc et Albert en faisaient partie : de même pour ceux qu'on a désignés sous le nom de républicains rouges, qui y voyaient MM. Ledru et Flocon; ainsi de la bourgeoisie qui voyait MM. Arago, Lamartine et Marie.

Le danger est venu des que l'Assemblée s'est réunie. La fusion, dans mon opinion, et je l'ai souvent dit, a été un mal-

Causes qui ont fait suspendre les poursuites. - 3 mai.

Ordre d'arrestation de Blanqui, Flotte et Lacambre. Revue de la garde nationale pour les drapeaux. M. Arago a rendu compte de ce fait.

La police a complètement manqué au Gouvernement provisoire et à la Commission exécutive; c'est la grande cause de l'inefficacité des mesures.

15 mai. — Le rapport de la Commission exécutive rend compte exactement des faits; M. Marie les reproduit comme

Ces messieurs en étaient réduits à faire eux-mêmes leur police, s'ils voulaient n'être pas trompés.

M. Caussidière n'est pas venu et n'a envoyé personne pour

D'abord les clubs ne devaient pas se mèler au mouvement. Dans la nuit, le club des Droits de l'Homme, le plus dangereux de tous, et les autres clubs décidèrent qu'ils descendraient

Un rapport de M. Caussidière disait que la manifestation se rait pazifique et que Blanqui serait surveillé de très près.

Le témoin recommande à la Commission d'enquête de ne pas ajouter une foi entière aux renseignemens de police sur les clubs, les rapports étant sans valeur et souvent même sans sincérité.

Juin. - Jeudi matin on vient l'avertir que 3 ou 400 ouvriers veulent lui parler; il refuse, et admet cinq délégués, au nombre desquels Pujol, qu'il reconnaît pour avoir envahi l'Assemblée le 15 mai, et il lui défend alors de prendre la parole. Pujol, de son côté, défend à ses camarades de parler. M. Marie, s'adressant à ces hommes, leur dit : « Vous, qui êtes de vrais ouvriers, parlez-moi donc. Avez-vous besoin de la permission de Pujol.? Seriez-vous ses esclaves? etc. » Les pourparlers commencèrent : ces hommes se plaignaient de ce que le décret voulait la mort des ouvriers.

Ils firent un discours, menacèrent de mettre à mort le té-

Les ministres vinrent au conseil. M. Marie donna le nom des cinq orateurs au ministre de l'intérieur, et ordonna leur arrestation. Cinquante-six délégués du Luxembourg étaient au Jardin-des-Plantes; il ordonna de les arrêter. Le 22 au matin ils se sont promenés toute la journée, toute la soirée, pas un n'a été arrêté.

L'ordre est daté de dix heures du matin.

Le soir (le témoin n'est pas certain du fait), il y avait conseil; il demanda si les arrestations étaient faites. Le ministre de l'intérieur dit qu'on ne connaissait pas les adresses.

Dans une conférence, à neuf heures du soir, on les avertit que des ouvriers s'étaient dirigés sur Angers, et qu'une coonne d'ouvriers descendait pour s'opposer au départ. Voyant l'agitation, M. Marie écrivit de sa main au ministre

de la guerre : La journée et la soirée ont été très agitées. Cela me donne des inquiétudes pour demain. Prenez toutes vos me-

» On m'a dit que dès demain, à six heures, il y aura des

ouvriers en grand nombre sur la place du Panthéon. » Envoyez au Luxembourg deux régimens d'infanterie et un de cavalerie. »

Le général fut donc averti. Dès le lendemain, ii était investi du commandement géné-

Je crois, en mon âme et conscience, que dans ces tristes circonstances la Commission exécutive a fait son devoir. M. Barthélemy Saint-Hilaire a dit que le matin il avait reçu un rapport de police précisant les faits, et qu'il en avait donné

connaissance au ministre de la guerre. Le général Cavaignac pensa qu'il fallait se réunir à l'As-

semblée; M. Arago voulait rester pour détruire les barricades dès qu'on les éleverait.

Le système du général Cavaignac était de concentrer les troupes au palais de l'Assemblée, et de là les diriger par mas-ses sur les barricades. Je cédai malgré mon opinion. Je vins à l'Assemblée avec M. Pagnerre. Nous passâmes au 11° arrondissement, et nous demandames si la générale avait été battue partont. Nos ordres étaient exécutés. Tous les pouvoirs furent alors remis, je le répète, entre les mains du général Cavai-

Ateliers nationaux. - Après la révolution, presque tous les ateliers se fermaient; los ouvriers étaient sans ouvrage et sans

Les mauvais ouvriers faisaient violence aux bons. Il y avait une organisation à tenter. On réunit les maires de Paris sous la présidence de M. Garnier-Pagès. Emile Thomas fut entendu, et son système accueilli à l'unanimité. Il s'agissait de centraliser cette masse inquiétante: on devait enregistrer les ouvriers sans travail, et leur donner de l'ouvrage. C'était tout simplement l'aumône organisée.

D'abord les conditions d'admission furent scrupuleusement exigées; on se relâcha bientôt.

M. Emile Thomas n'enregistrait que provisoirement, pour économiser les deniers de l'Etat. Il est faux que l'on ait regardé les ateliers nationaux comme

une armée destinée à exercer une pression sur l'Assemblée Emile Thomas était en hostilité ardente avec M. Louis Blanc.

Les ateliers étaient hostiles aux délégnés du Luxembourg; aussi les ateliers nationanx n'ont-ils fourni que 5 à 6,000 combattans dans les journées de juin. Ce sont les clubs et le 12° arrondissement qui out tout fait.

M. MARIE, président de l'Assemblée nationale. - 15 juillet.

M. le président, — Il nous a été rapporté que vous auriez communiqué un fait assez important à une commission chargée de l'examen d'une question relative aux ateliers natio

M. Marie. - Le jeudi 22 juin, j'étais au sein d'une commission spéciale dont M. Falloux était rapporteur. On m'avait dit que M. Louis Blanc allait aux ateliers de Clichy et à ceux des chemins de fer, pour agir sur les ouvriers. Je le te-nais de M. Trouvé-Chauvel et de M. Trélat. Ces messieurs disaient qu'il faudrait arrêter M. Louis Blanc, que toutes ses inspirations se retrouvaient dans ces ateliers. Mais ce que je dis là, ce n'est que d'après eux. Je ne sais si je l'ai répété à la commission dont vous me parlez. Nous disions tous à M. Trouvé-Chauvel de faire observer M. Caussidière et M. Louis

Le Gouvernement n'avait pas un soldat dans Paris; en ap- | Blanc. Nous n'avons jamais rien su. Ce n'est que depuis que nous ne sommes plus au pouvoir que j'ai appris qu'il y avait des rendez-vous dans l'habitation de M. Caussidière, aux Champs-Elysées, ou chez son beau-frère, rue de Vendome. Malheureusement je crois qu'il n'y a pas plus de police aujourd'hui que de notre temps. M. Trouve-Chauvel apporte peut-ètre trou d'hésitation dans ses fonctions. Nous lui avions peut-être trop d'hésitation dans ses fonctions. Nous loi avions désigné une maison suspecte, et nous lui avons dit d'y péné-trer au besoin, si le soupçon lui semblait fondé. Il est venu nous trouver avec des objections, le procédé ne lui paraissait

Un membre. — Il paraît que les agens employés dans l'intérieur du palais de l'Assemblée nationa e ne seraient pas plus surs que les autres. Si les agens de M. Caussidières sont toujours là et ailleurs, comment n'y aurait il pas toujours pé-

M. Marie. — Qui, je sais que la salle des Pas-Perdus est pleine d'individus devoués sécrètement à M. Caussidière. Il sera indispensable de renvoyer tout ce qui a été nommé par

Un membre : Je ne crois pas que M. Marie ait prononcé dans le sein de la commission spéciale des ateliers nationrux dont je faisais partie, les paroles relatives à M. Louis Blanc dont il été question.

M. Marie. - Si je commets des inexactitudes, indiquez-les-

Le même membre. - MM. Arago et Marie sont venus à la commission. Ils sont sortis sur la nouvelle de désordres dans Paris. Ils ont fourni des explications de détails sur les ateliers nationaux; mais le nom de M. Louis Blanc n'a pas été pro-

M. Marie. — Je n'affirme pas en effet avoir prononcé ce nom. Ce que j'ai pu dire à la commission dans ce sens, n'était, dans tous les cas, autre chose que ce que j'ai entendu dire à MM. Trélat et Trouvé-Chauvel.

M. le président. — Si M. Louis Blanc était allé aux ate-

liers nationaux de Clichy pour conseiller aux ouvriers de réster unis et de ne pas se séparer, parce que sous quinze jours ils seraient les maîtres, le fait aurait une bien grande gra-

M. Marie. - Je n'ai aucune connaissance de pareilles démarch sou de pareils conseils; je ne puis que répéter les paroles de M. Trélat.

M. LEDRU-ROLLIN, membre du Gouvernement provisoire. -5 juillet.

L'attentat du 15 mai a eu plusienrs caractères; je ne puis donner que des appréciations générales. Je crois que la plu-part des hommes qui ont envahi l'Assemblée ont eu pour but unique d'apporter une pétition et de la lire à la barre. Ils voulaient faire acte de force et ignoraient probablement le

voulaient faire acte de l'orce et ignoraient probablement le décret de la veille qui le leur défendait.

La police était mal faite, je dois le dire.

Au moment de l'envahissement, je vins à la grille avec M.

Lamartine, et fis tous mes efforts pour empêcher la foule d'entrer. On vint m'avertir qu'une fou'e considérable se portait vers l'autre porte, par la rue de Bourgogne, et que ce point était moins défendu que celui par où je me trouvais. Je courus à cette porte. Je parlai aux insurgés et les obligeai à se retirer : mais ils entrèrent par le fond de la salle.

Blanqui et Raspail avaient certainement l'intention arrètée

Blanqui et Raspail avaient certainement l'intention arrêtée de pénètrer dans l'enceinte de l'Assemblée. Barbes me paraît s'être monté la tête par degrés. On lui avait dit qu'il y avait 300,000 hommes dans la manifestation; c'était le peuple, le peuple souverain. Barbès n'a jamais rien vu au-delà. Le peuple fut toujours son idole. Puis vint Blanqui, homme excessi vement dangereux, dont j'ai toujours dit qu'il avait du fiel et de la bile dans le cœur au lieu de sang. Huber prononça la dissolution; je crois que Blanqui et Haber étaient d'accord pour prononcer cette dissolution.

Quant à moi, j'ai été indignement calomnié; je ne savais rien de ces projets. Ma conduite, pendant la séance, est connue de tout le monde. On me pria de prendre la présidence; mais je refusai, et l'on sait ma résistance acharnée aux obsessions dont je fus l'objet. Je descendis dans la cour; j'y fus rencontré et cerné par des hommes qui voulaient me conduire à l'Hôtel-de-Ville. Je déclarai qu'on ne m'y menerait pas vivant. Je pris même un pistolet pour me brûler la cervelle, si la violence ne

cessait pas à mon égard.

Lorsque la salle fut évacuée, je montai à cheval avec M. de Lamartine (je n'avais même pas de chapeau). On voulut m'arrêter en disant que l'on se battait sur ce point de Paris. Il m'eût été doux de mourir pour la République. J'arrivai, je pris des mesures, et fis arrêter les factieux, qui délibéraient fort tranquillement. Caussidière m'avait donné parole, et je croyais à sa loyauté. J'ai vu deux fois Sobrier, dont je ne me défiais pas. J'avais pourtant été surpris d'apprendre qu'il a vait reçu des armes par le préfet de police. On me présenta un jour Sobrier. Je ne le connaissais pas plus que beaucoup d'hommes du même genre. Je m'isolais, je n'appartenais à aucune société secrète ou publique, ayant toujours eu pour principe de ne conspirer qu'à la face du soleil. Sobrier vint au ministère de l'intérieur, et se pla guit d'être surveillé par mon ordre. Il dit qu'on avait grand tort de ne pas avoir con fiance en lui, qu'il avait tout le respect possible pour l'Assemblée, et qu'il assassinerait au besoin Blanqui, dont les dispositions étaient hostiles. Les ateliers nationaux étaient la plus grave préoccupation

du Gouvernement. Vers le 20 mai, on résolut de les fermer. On prit, à cet égard, toutes les mesures que commandait la prudence humaine, mais tous les ordres ne furent pas strictement exécutés. llavait été convenu, par exemple, qu'on n'admettrait plus personne dans les ateliers. Deux maires de Paris se permirent cependant d'inscrire de nouveaux noms; leur destitution fut arrêtée. Vous savez que les délégués envoyèrent une députation à la Commission exécutive, et quelle réponse leur fit M. Marie; c'est alors que nous donnames l'ordre d'arrêter cinquante-six délégués et Pujol. Cet ordre ne fut pas exécuté, et le préfet de police répondit qu'il n'avait pas les

Pour les événemens du 23 juin, on a dit que la Commission exécutive avait été imprévoyante ; je repousse ce reproche, et je déclare que toutes les mesures de précaution avaient été prises. Nos ordres étaient formels, mais ils n'ont pas été exécutés. Ainsi nous avons voulu que la garnison de Paris et de la banlieue, en y comprenant la garde mobile, la garde républicaine réinstallée et les gardiens de Paris, fut portée à 60,000 hommes. Comme on sit des difficultés. on réduisit ce nombre d'abord à 55,000, puis à 50,000, enfin à 45,000 hommes. Le général Cavaignac disait qu'il ne pouvait pas dégarnir le reste du pays. On convint enfin de 20,000 hommes pour Paris et de 5,000 pour Versailles, Saint-Denis, etc., en tout, 25,000 hommes effectifs. En outre, Lamartine proposa de faire venir 20,000 hommes de l'armée des Alpes, ce qui fut adopté.

Je me rappelle que la préoccupation de Lamartine, sur l'ef-fectif des troupes, était telle, qu'il demandait souvent où en était l'exécution de nos ordres à cet égard. Il s'agira de savoir un jour si, oui ou non, il y avait bien 25,000 hommes dans Paris au mois de juin. Quant à moi, je ne puis le croire. De tous les points de Paris, on se plaignait dans la journée du 23 juin de ne pas avoir de troupes.

Nous différions essentiellement sur les moyens de défense à adopter au 23 juin. Il y avait deux systèmes en présence. Le général Cavaignac exigeait que l'armée fût sous sa main; qu'elle fût massée, et lancée ensuite sur les points attaqués. La Commission pensait, au contraire, qu'il fallait attaquer chaque barricade aussitôt qu'elle serait élevée ou seulement commencée. Elle persista longtemps dans son opinion et ne céda qu'à regret, en abandonnant au général Cavaignac la suite des opérations militaires, et en se retirant à la présidence, où elle pouvait s'entendre avec lui.

Vers trois heures et demie, le général Cavaignac s'absenta pour voir comment allaient les choses; il ne devait être absent qu'une heure au plus. Il ne revint que vers neuf heures et demie du soir, et je ne saurai jamais rendre les tortures que j'ai éprouvées pendant son absence. Tous les maires de Paris m'envoyaient demander du renfort, tous se plaignaient de ne pas voir arriver de troupes, la garde nationale criait à la trahison, et moi j'étais lè, seul, seul à la présidence, dans une inquiétude mortelle et indicible. En l'absence de mes collègues, je pris sur moi d'écrire aux préfets pour leur demander toutes les forces, sans distinction, qui se trouvaient dans le voisinage de Paris. l'expédiai des ordres à l'amiral Casy pour qu'il demandat sur-le-champ des troupes à Brest et à Cherbourg. Au retour du général Cavaignac, j'avoue que je montrai une grande vivacité.

De tout ce que je viens de dire, je crois pouvoir conclure

qu'il n'y avait pas plus de huit à dix mille hommes engages dans Paris le premier jour de l'insurrection. Il est au moint demandé vers deux heures du dans Paris le premier jour de l'insurrection. Il est au m certain qu'ayant demandé vers deux heures du matin a certain qu'ayant demande vers deux heures du matin au meral Cavaignac combien il y avait de troupes dans Paris me répondit qu'il ne le savait pas. J'étais d'avis de recommencer l'attaque au point du jour et d'envoyer deux batail lons au général Damesme. Cette opinion ne lut pas celle du général Cavaignac. Ou commença à tirailler vers trois heure du matin.

CAMEDI (S AOUT (SAS

du matin.

Les accusations portées contre nous, par suite de l'absence de troupes, étaient telles, qu'un officier vint nous dire qu'en accusait hautement la Commission de trahison, et qu'il falla

la fusiller.

Les événemens me paraissaient si graves, que je dus son.

Les événemens me paraissaient si graves, que je dus son ger à l'emploi du canon. J'engageai à faire prendre des pièces à Vincennes. La cavalerie partit à onze heures du soir pour ces à Vincennes. Par quelle fatalité n'arrivèrent-cla ces à Vincennes. La cavalerie partit à onze neures du soir ples aller les chercher. Par quelle fatalité n'arrivèrent elles que le lendemain, vers dix heures? En vérité, il est difficile du comprendre qu'il faille onze heures pour aller à Vincennes e en revenir. Le colonel Martinprey était chargé de cette especial devait ramener deux régimens d'infanterie au devait de la cette expe en revenir. Le colonel Martinprey etait chargé de cette ente dition, et devait ramener deux régimens d'infanterie qui s trouvaient à Vincennes. Le général Cavaignac disait. L'ho neur de l'armée exige que je persiste dans mon système, un seule de mes compagnies etait désarmée, je me brûler la cervelle; que la garde nationale attaque les barricades, elle est battue, j'aime mieux me retirer dans la plaine Sain Danie d'i'v livrerai bataille à l'émeute. » Denis, et j'y livrerai bataille à l'émeute. »

D. A quelle cause attribuez-vous l'absence supposée de 20,000 hommes sur lesquels la Commission exécutive crora

R. Je ne sais. Je vivais dans la conviction que les 20,00 hommes étaient à Paris. D. Quelle est votre opinion a population qui a pris et su l'attitude de cette partie de la population qui a pris par

R. Je crois que si de promptes mesures ne sont pas pris R. Je crois que si de promptes mesures ne sont pas prise la lutte renaîtra; il faut faire revivre le crédit, la travale l'industrie. Cette opinion, je l'ai eue dans le Gouverneme provisoire, où j'ai été en minorité. Garnier-Pagès à été obstacle; il a cru qu'il fallait administrer les mances de l'industrie comme en temps ordinaire.

M. Ledru-Rollin entre ici dans des aperçus détaillés sur finances. Il cite les mesures prises par la République franc de 1790 et 1791. Il dit qu'il a fallu alors créer un milli-700 millions de papier-monnaie. Il rappelle la crea mandats territoriaux, qui ne montaient pas à moins de 2 ml liards 700 millions. Les besoins de l'époque, eu égard à la valeur actuelle de l'argent, exigeraient une mesure du men genre, et sur une plus vaste échelle encore. Selon lui, le personne de senven le Bénetie pier-monnaie est le vrai moyen de sauver la République

M. MARRAST. Maire de Paris. - 8 juillet,

M. Marrast, avant de s'expliquer, fait remarquer qu'il n'en tend nullement donner à ses réponses le caractère d'un témoi-gnage judiciaire; c'est une simple conversation entre congues, et qui aura par conséquent tout le décousuet le lais alier des souvenirs et des impressions personnelles. Il déclare ensuite qu'il ne pourra fournir à la commission

d'explications sur les événemens des 15 mai et 23 juin, su remonter au 24 février. Il dit que trois partis se trouvaient au sein du Gouvern ment provisoire, savoir : le socialisme et le communisme, ne présentés par MM. Albert et Louis Blanc; la République présentes par MM. Arbert et Louis Brainc; la Republique me le le avancée, par MM. Ledru-Rollin et Flocon; puis République modérée, représentée par MM. Dupont (de l'Em Arago, Lamartine, Garnier-Pagès, Marie et lui. Bien que

majorité fut forte, elle fut souvent contrainte à des sacrif inévitables en raison des circonstances et des exigences de Le 17 mars, après midi, le Gouvernement reçut la visit des clubs qui furent fort menaçans. Il a su de la manière plus positive, par ses agens de police, que M. Caussidiez vait excité les ouvriers à descendre dans la rue ce jour la le samedi suivant, M. Caussidière lui envoya demander 25,00 fr. sur le crédit ouvert à la police, à la caisse municipal

mais il refusa, soupconnant que cet argent pouvait elre en ployé à faire un nouveau mouvement. M. Caussidière duits puyé dans le sein du conseil par M. Ledru Rollin. M. Marrast voulut plusieurs fois donner sa démission, et il pri tion la ferme résolution de ne jamais faire partie d'une adm tration où il se trouverait. Il y avait guerre permanente et valité entre lui, maire de Paris, et le ministre de l'intérie Lors des élections, cette lutte devint plus vive encore. M.b. dru-Rollin donna à M. Rouvenat la mission d'aller dans tota les mairies pour surveiller les élections. M. Rouvenat institu vingt-quatre délégués pour l'aider dans ses fonctions; il sista contre les prétentions de M. Rouvenat, et il donns lo dre aux maires de ne tenir aucun compte de ces instruttions. Ce fut alors que M. Ledru-Rollin donna sa démission. M. de

Lamartine la lui fit retirer.

Peu de jours avant le 46 avril, chez Sobrier, on agital question d'un comité de salut public; le soir on discutels que la lette de noms chez Ledru-Rollin; Caussidière trouvant que la les contenait trop de noms communistes, on s'arrêta cher & brier aux désignations suivantes pour composer le gouverne

Nouveaux : Raspail, Blanqui, Kersausie, Cabet.

Anciens: Ledru-Rolin, Flocon, Albert.

Blanqui refusa de s'associer à Ledru-Rollin qu'il trailai
d'homme deloyal et qu'il considérait comme un traître, poi
avoir remis à Taschereau des pièces qui pouvaient le penis Ledru Rollin refusait de son côté d'entrer dans une co son dont Blanqui faisait partie; on lui envoya Flotte à the heure du matin; il ne voulut pas le recevoir. Pour le déclar Sobrier dit à Ledru-Rollin : « En bien! si vous ne reulez pa marcher avec nous, vous serez jeté par la fenêtre, avec les autres ; nous sommes en me ure. » M. de Lamaril fut prévenu du complot par Blanqui, avec lequel il avait de rapports secrets.
Lors des élections, Ledru-Rollin déclara qu'il fallait ag

les esprits et les pousser forcément dans la voie rép Dans une discussion fort vive à ce sujet, ce dernier s'empire jusqu'aux paro es les p'us violentes, et que la colère peut excuser, comme, par exemple, celles-ci : « Quandantes 200,000 hommes a soi, on peut tout oser, et l'Assembles

m'arrêterait pas. » Rien ne saurait exprimer tout le mal fait par les clus ! les petits journaux.

La conduite de Caussidière, au 15 mai, a été plus que teuse; il a écrit un rapport où il disait qu'il connai rendez-vous aux siens à la place Vendôme; il prit la tale la colonne, et dirigea tout comme on l'a vu.

Quand l'envahissement de l'Assemblée fut annoncé, M. de dière fut annoncé, M. de le sidière fut embarrassé; ses amis le poussaient à prendre armes. Il crut à un succès complet et cependant il balançai core. Vers cinq heures, trois personnes appartenant à la Sci des Droits de l'Homme vinrent s'enfermer avec lui, et il s'

bla alors se prononcer contre l'émeute. Le 45 mai n'arrêta rien. Les rassemblemens tumulu continuaient sur la place de l'Hôtel-dc-Ville. Passant au récit des événemens de juin, il exprime l'opinion le l'on reveleit que l'on voulait commencer la bataille le 14 juillet quand on a vu la fermentation des ateliers nationaux que

actieux ont songé à se battre. Les barricades se faisaient paisiblement; quand on de d'empecher de les faire, on répondait : « lls ne ferent par mali : les ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne ferent par mali : « lls ne ferent par mali : » lls ne f mal; ils n'ont pas de mauvaises intentions. "

Après le premier rappel, les rapports des douze maires tatent, a deux heures et demie, qu'il n'y avait pas 5,000 le mes sous les armes. Le soir, il y avait 8 ou 10,000 home. Les maires se plainte de la value de la crisient. Les maires se plaignaient d'heure en heure et criaient trahison.

M. Marrest est convaince que l'insurrection n'avait aus lan, aucun générale plan, aucun général; il n'y avait que des chess locaus, ancien zéphyr se vantait d'en avoir tué beausoup; d'aurai jetaient à ses pieds et déploraient l'insurrection. L'un, grand municipal, lui dit: La République ne m'a pas dégagé de serment à Louis-Philippe.

serment à Louis-Philippe.

Au faubourg Saint-Antoine et dans la Cité, c'est le non de M. Caussidère que les insurgés invoquaient: dans la Grand dissement, c'était de M. Lagrange; ailleurs, c'était la mon répandait le bruit que l'Assemblée avait proclamé la monarchie. Il ne croit pas que les anciens partis aient joué un role

mais des mécontens de tous les partis y ont figuré; en un mot, mais des mécontens de tous les partis y ont figuré; en un mot, pas de direction, pas de main puissante d'un parti quelconque. Pas de la faim, a été trouve por de 48 fr.

jours et de 45 fr. les listes électorales sur lesquelles on avait la Rould, et bon pour 5 francs la declire les laces discolorates sur lesquelles on avait fort. A Fould, et bon pour 5 francs.

La situation de Paris est celle-ci : La population, qui a vu

La situation de la faut espérer qu'elle ne se qu'elle

La squatton, qui a vu canon, est abattue, et il faut espérer qu'elle ne se révoltera plus.
Ailleurs, on veut recommencer; on répand le bruit que l'As-Ailleurs, on teacheantaleacer, ou repand le bruit que l'As-gemblés veut faire mourir le peuple; qu'on tuait 5 à 600 pri-jors par jour.

sonniers par jour.

sonniers par jour.

Tout Popincourt, sans exception, a pris part au combat; ils

Tout fait leur affaire à part ; c'est la population de Paris la plus

out fait leur affaire à part ; c'est la population de Paris la plus

M. CAVAIGNAC, président du conseil. — 11 juillet.

général Cavaignac, président du conseil, déclare avant general paraît pas devant la commission pour se justifier, out, qu'il ne par le cela pourrait paraire nécessaire par suite de lors même que cela pourrait paraire nécessaire par suite de rs même que con pour air paracre necessaire par suite de risines dépositions. It ne prend pas souci, à coup sûr, de sa opre personnalité; mais la diguité des fonctions dont il est par personne trait pas d'acceptes la début de la contra la propre personnaire, mai de des ionctions dont il est revelu ne lui de se défendre, il n'hésiterait point à couvrir de

rain, et loin de se défendre, il il nesiterait point à couvrir de se propre responsabilité ceux qui ont agi sous ses ordres.

Le président s'empresse de faire observer que les impresLe président se président du conseil ne résultent sions dont se président du conseil ne résultent ement des témoignages déjà reçus. La commission d'enelement des company de lui les renseignemens de désire seulement recevoir de lui les renseignemens de que de l'éclairer dans la mission dont elle est chargée.

L'incident vidé et la question ainsi éclairée, le président

L'incident vidé et la question ainsi éclairée, le président

L'incident vide quelques explications.

du conseil donne quelques explications.

Les chiffres des états fournis par le ministre de la guerre Les chilles des avoir à Paris et dans les environs près al exacts. Il desarte de défense adopté par le géné-30,000 hommes. Le système de défense adopté par le géné-30,000 hommes. Le systeme de defense adopte par le géné-lans les journées de juin reposait sur cette conviction, il y avait danger à disséminer les troupes. L'expérience de llei 1830 et de février 1848 lui démontrait la nécessité de pe pas engager les troupes dans les rues et de réunir les corps ne pas engager les troupes dans los rues et de reunir les corps en nombre suffisant pour que l'insurrection fût toujours for-cée de céder devant eux. Le moindre échez pour l'armée est mortel en pareil cas. Malgré les ordres les plus formels, un mortel en pareit sur la place des Vosges et placé dans batallon lut aventaision qui a dû attirer sur lui la sévérité un état de compromission qui et a trief sur ful la sévérité du ministre de la guerre, malgré la bravoure incontestable du chef et des soldats de ce bataillon. Un second exemple de du cher et des son avoir les plus funestes conséquences : sauce genre aurait pu avoir les plus lunestes consequences : sauvegarier avant succès définitif. L'événement a confirmé ces

prévisions.

Dans la journée du 23, ajoute le général Cavaignac, je n'étais encore que ministre de la guerre; j'étais bien libre de me faire tuer su bon me semblait. Je me portai du côté du faubourg du Temple menacé; le général Lamoricière était avec

Sur une question spéciale de M. le président, le général Cavaignac répond que le régiment du génie, à Arras, n'a été de-mandé que dans les derdiers jours de la lutte, et qu'il n'y a eu aucune résistance, aucune entrave à l'exécution des ordres

M. CARTERET, sous-secrétaire-d'Etat de l'intérieur.

Je n'ai que fort peu de choses à dire. Depuis l'installation de M. Recurt au ministère de l'intérieur, j'ai cessé d'être pfa-de la tête de la police de sureté générale. J'en étais chargé sous M. Ledru-Rollin, et j'ai connu alors beaucoup de choses. M. Recurt en réglant les attributions au ministère de l'inté-rieur, s'est réservé le personnel et la police de sûreté. Je ne m'en suis donc plus occupé. Je me suis restreint à l'administration. J'étais enseveli dans les détails de cette administration, et je n'ai rien su des hommes et des choses. Veut-on remonter aux époques antérieures ?

M. le président. - Nous sommes chargés d'examiner les causes des attentats de mai et de juin; ces causes nous paraissent remonter aux événemens antérieurs : donnez-nous les explications qui vous paraîtront de nature à nous éclairer. Le témoin. - Au 24 février, M. Ledru-Rollin prit le minisère de l'intérieur et m'appela à la direction de la police générale. Il existait trois bureaux, un qui correspondait avec les préfets, à propos des accidens, inondations, incendies, etc.; un autre qui s'occupait de la police administrative, des règlemens proposés pour les communes, etc, et un troisième qui avait dans ses attributions la police centrale. Cette police se sait d'une manière fort insuffisante. J'ai établi une autre organisation. Mon opinion était qu'un service de cette importance ne pouvait pas rester confié à un simple chef de divi-sion. l'ai donc demandé une autorité qui me permît d'agir sur les préfets des départemens et sur le préfet de police.

M. Caussidière, à raison de ses principes bien connus, me paraissait devoir surveiller utilement tous les partis hostiles à la République. Je ne devais songer qu'à contrebalancer les exces possibles du côté des passions dont la révolution de Février avait brisé le frein. Je le pouvais avec l'organisation dont je viens de parler, et qui avait reçu l'approbation de M.

ier était chargé de la surveillance des clubs et des ociétés secrètes ; il m'en remettait fidèlement la liste exacte. Tous les jours, je dressais procès-verbal de tout ce qui se disait ou se faisait de public ou de privé dans les clubs. Tous les procès-verbaux existent encore au ministère. Si on avait ervé cette organisation, on aurait l'histoire complète des dubs. Il m'a paru que les clubs les plus dangereux étaient ce-lui de Blanqui et celui des Droits de l'Homme, le dernier, dirigé par Villain. J'ai proposé d'arrêter les meneurs les plus

Lors de l'émeute du Champ-de-Mars j'avais pu apprécier d'avance la portée de ce mouvemint, comme de tous ceux qui ont eu lieu. Je connaissais particulièrement les hommes qui devaient y prendre part. Je ne croyais pas M. Caussidière emporté par de mauvaises passions; je ne le crois pas encore, quoiqu'à un degré moindre. Caussidière a exigé un jour la confrontation. rontation avec lui de M. Carlier en présence de M. Ledru-Rollin. Il ne voulait pas de l'influence de cet agent. Ledru-Rollin la lui a imposée. J'ai moi-même exigé de Caussidière qu'il respecterait l'action de M. Carlier sur les clubs et les

Des ordres d'arrestation furent délivrés contre Blanqui le 16 avril. Je les portai moi-même à la préfecture de police. Il y ent béaucoup d'hésitation de la part de Caussidière. Cependant, ce dernier donna l'ordre de procéder. Il fit appeler Allard et un autre agent subalterne. Allard hésita à son tour il demandait quarante son tour: il semblait frappe de terreur; il demandait quarante hommes. Toutefois il partit, car on le menaçait de l'arrêter lui-même de l'arrêter de l'arrêter lui-même de l'arrêter lui autre agent subalter le la large le large le la lar lui-même s'il refusait de faire son devoir. Blanqui était à leurs yeux une espèce de bête fauve, marchant entourée de vingt hemme de leurs yeux une espèce de bête fauve, marchant entourée de vingt hemme de leurs yeux une espèce de bête fauve, marchant entourée de leurs yeux si on arrêtait Blanvingt hommes armés. Caussidière dit que si on arrêtait Blanqui il y aurait une émeute à la préfecture ; qu'il y avait là quarante Montagnards à lui qui le défendraient. On lui répondit que B anqui pourrait être envoyé à la Conciergerie, et que si les Montagnards se révoltaient à la nouvelle de son in-

Quelques-uns étaient plus à craindre que les autres, no-tamment Flotte et Lacambre. J'envoyai l'ordre de les arrêter, et j'allai et l'allai m'assurer moi-même de son exécution; lorsque j'ar-rivai, rien n'avait été fait. C'était le 17 avril je me plaignis amarenant des plus viss: "Be trois choses l'une, disais-je; Blanqui sera arrèté, ou

Caussidière destitué, ou je donne ma démission. »

M, le président. — Pourquo. n'exécutait-on pas ces ordres?

Yous au président de ces refus? Vous av z dù vous rendre compte du motif de ces refus?

Le témoin. — Il y a eu des discussions très vives dans le

sein du Gouvernement provisoire, mais je ne puis rien affir-mer la des discussions des ordres était due mer. Je crois seulement que l'inexécution des ordres était due à la résistance opiniatre de Louis Blanc-M. le président. — Y avait-il donc des relations intimes en-

tre Louis Blanc et Blanqui?

Le témoin. — Je n'en sais rien.

Lu membre. — C'est le jeudi qui a suivi le 16 avril qu'une fête de la Concorde a eu lieu. Ce jour-là, M. de Lamartine, le s'est-il pas opposé à l'exécution des ordres?

Le témoin. — C'est vrai; le découragement me gagnait; je n'étais libre de rien faire, quoique responsable. J'ai été toute n'étais libre de rien faire, quoique responsable. J'ai été toute ma vie républicain, et il ne m'était pas permis de trier les anarchistes parmi les républicains; je finis par me voiler les yeux.

Un membre. — Ainsi vous n'avez aucune connaissance de

rapports entre Blanqui et Louis Banc?

Le témoin. — Aucune. Seulement je ne les croyais pas d'hu meur à se mettre à la suite l'un de l'autre : chacun aurai voulu être chef. Je ne serais pas étonné qu'ils eussent eu la pensée secrète de se servir l'un de l'autre.

M. le président. — Continuez.

Le témoin. — C'est à peu près tout ce que je puis dire.

J'ai toujours fait mon devoir. Je devançais la préfecture de police; mais rarement mes ordres étaient exécutés,

M. le président. - Tous les faits s'enchaînent; il faut que nous soyons fixés sur le caractère de chacun d'eux. A tort ou à raison, on a cru dans le public qu'il existait deux élémens opposés dans le pouvoir : l'un, s'appuyant sur la garde nationale, l'autre sur les ouvriers. On a cru y voir l'expression d'un antagonisme ardent. La manifestation du 15 mars paraissait en être le résultat; le ministre de l'intérieur n'y at-il pas pris part?

Le temoin. - Il se peut que cette manifestation ait été organisée par des chefs correspondans avec la préfecture de police. Mais c'était une armée d'ouvriers en blouse sans caractère dangereux. C'était la classe ouvrière opposant pacifiquement ses masses à la classe bourgeoise; la preuve, c'est que le rassemblement s'est dissous sans difficulté.

Un membre. — Dites-nous les noms de ceux qui auraient provoqué ce mouvement, soit dans le Gouvernement, soit ail-

Le témoin. — Je n'ai connu aucun chef du mouvement. Je ne crois pas que M. Caussidière ait donné des ordres pour enrégimenter les ouvriers.

Un membre. — Procédons par questions : Le ministre de l'intérieur a-t-il connu le mouvement du 17 mars? Qu'à-

t-il fait pour l'arrêter? Le témoin. — Le ministre en a eu connaissance. Il n'a pris aucune mesure, pas plus que moi-même. Ce mouvement était irrésistible. C'était une réponse à un fait isolé. Une manifestation la veille, une autre le lendemain, il y aurait eu danger à la combattre. Elle s'est dissoute sous l'influence des discours des membres du Gouvernement provisoire; elle avait un caractère pacifique.

Le même membre. - Affirmez-vous sous serment n'avoir connu aucun chef?

Le témoin. — Je n'ai pas reçu de rapport de police. J'af-firme que ce qu'on m'a dit n'était nullement de nature à mettre en évidence des noms qui eussent même l'apparence d'avoir préparé le mouvement.

Le même membre. - Avez-vous connu, sinon des chefs, du moins des personnes ayant quelque influence?

Le témoin. — Mais on m'a cité divers individus, notamment Vilain. J'avais pris tant de répugnance pour ces fonctions que je m'étais réduit à faire la police des choses non

Un membre. — Le témoin a dit avoir bien organisé le ser-vice de la police; qu'il savait tout dans les clubs et les sociétés secrètes. Comment, lors des divers mouvemens, n'a-t-il pas connu les chefs sortis des clubs?

Le témoin. - On ne me parle que du 17 mars. Or, j'ai dit que cette journée n'avait rien eu de politique; elle n'avait pas été annoncée. C'était comme une simple revue des forces dont les ouvriers pourraient disposer.

Un autre membre. - Le mouvement n'était-il pas dirigé par le club des Droits de l'Homme et par le Club central républi-

Le témoin. - Il est certain que tous les clubs y ont concouru. Ils avaient des cadres où entraient des hommes pour fomenter le désordre. Ces cadres se sont élargis pour recueillir les ouvriers n'appartenant à aucune société, mais disposés naturellement à comhattre ce qu'ils appelaient l'aristocratie.

M. le président. - Il importe d'être fixé sur les deux élémens, sur les deux politiques du Gouvernement provisoire. Il y avait un nom dans la manifestation du 17 mars. Voulait on faire prévaloir ce nom? Vous avez dit que vous ne faisiez pas la police des hommes; qu'entendez-vous par là?

Le témoin. — J'ai voulu dire que je ne devais pas m'arrêter à tous les noms, que je ne devais voir que l'ensemble, et

non descendre à combattre les individus comme individus. M. le président. - Ce conflit continuait dans le sein du

Gouvernement. Il y a eu un mement où l'on craignait un mouvement contre le Gouvernement. C'était le 16 avril, à une époque rapprochée des élections. Il semblait s'être formé une sorte de conspiration dans les ateliers nationaux contre le Gouvernement. Expliquez-vous sur tout cela.

Le témoin.—J'avais été instruit de ce mouvement la veille. C'était au Champ-de-Mars que les ateliers nationaux avaient organisé l'émeute. On voulait de la se porter sur l'Hôtel-de-Ville et faire des démonstrations diverses, suivant les chances de succès qui se présenteraient. Il s'agissait de partager le Gouvernement en deux. D'abord le rassemblement n'était pas nombreux; je ne croyais pas qu'il pût aller aussi loin. Mais il s'est grossi en avançant; il est devenu dangereux, inquiétant. Je me transportai à la préfecture de police. M. Caussidière trouvait le mouvement menaçant, tant son monde était anime et lui-même. Il paraissait craindre l'envahissement de la préfecture. Il dit qu'on ferait bien d'aller au milieu du mouvement. La présence de trois membres du Gouvernement, MM. Lamartine, Ledru-Rollin et Louis Blanc ferait bon effet et pourrait arrêter l'émeute. Je ne fus pas de cet avis ; je pensai que ce serait donner des chefs au mouvement; c'était du moins l'idée qui me préoccupait. Je vous rapporte cette idée plutôt que notre conversation elle-même. J'allai vers onze heures trouver M. Ledru-Rollin au ministère; je lui dis qu'on ferait bien de jeter sur le pavé toute la population en battant un rappel; que ce serait le moyen de noyer le mouvement dans des flots de peuple. Ledru-Rollin adopta pleinement cet avis. Des ordres furent donnés en ce sens. J'écrivis à l'état-major de la garde nationale. Ledru-Rollin alla de sa personne sur plusieurs points de la capitale; tout le monde se mit sur pied, et la mesure eut un plein succès.

Un membre.-Pouvez-vous dire si Blanqui et son club ont pris part à ce mouvement?

Le témoin.—J'avais su que Blanqui était le centre du mouvement. J'avais proposé à Ledru Rollin d'y faire pénétrer des hommes armés plus nombreux que ceux de B'anqui, afin de s'en emparer s'il était besoin. J'ai dit précé lemment que l'ordre d'arrêter Blanqui avait été quarante-huit heures aux mains de M. Caussidière ; je revieus à la pensée d'opposer une bande armée plus nombreuse que celle de Blanqui. La mesure ne fut pas prise; on ne trouve pas facilement des hommes assez résolus pour une pareille entreprise, et puis le mouvement de toute la population l'a rendue inutile.

Un membre.—M. Louis Blanc était-il resté étranger à ce

Le témoin.-Je ne le crois pas. J'envoyai au Gouvernement les détails, les renseignemens à l'aide desquels il devait faire la police, des rapports circonstanciés lui étaient portés tous les jours ; j'avais des procès-verbaux sur les effets des doc-trines de M. Louis Blanc, ma correspondance avec la préfecture de police et les préfets des départemens, le résumé des articles importans des journaux de Paris et de la province. J'envoyai tous ces documens au Gouvernement. Depuis le ma tin jusqu'au moment de l'envoi il m'était impossible de juger les mesures qui pouvaient être prises, et notez que ces documens ne me revenaient que trois à quatre jours après. Je ne faisais donc pas la police; je fournissais des matériaux pour

Un membre.—La marche de la justice a été entravée. Flotte a été arrêté sur l'escalier de l'Hôtel-de-Ville avec d'autres. On les a mis en liberté sans jugement et sans instruction; pour-

Le témoin.-La force armée de la préfecture de police, sans prendre d'ordre de personne, délivrait les prisonniers. Les hommes qui en faisaient partie étaient des gens indisciplinables. J'ai tonjours protesté contre de pareils abus; j'ai renouvelé ces protestations un jour dans le cabinet du ministre de l'intérieur, en présence d'un membre du Gouvernement provisoire et du procureur-général de la République. Un membre.—On dit que MM. Louis Blanc et Albert étaient

allés au Champ de-Mars pour se mettre à la tête du mouvement; qu'en savez vous?

Un témoin — Je n'hésite pas à dire qu'ils étaient dans le mouvement l'un et l'autre, et je crois que effectivement ils ont été au Champ-de-Mars.

Un autre membre. - Vous avez dit que vous aviez les mains liées, que vous ne pouviez faire ce que vous vouliez. Expli-

Le témoin -J'ai voulu dire que j'étais sans autorité. Le même membre. - Qui vous résistait?

Le témoin.-Personne nommément. Pourquoi le procureur-

général de la République qui savait tout n'agissait-il pas? Nous avions des preuves morales, rien de plus. Voila com-ment j'avais les mains liées. Jamais M. Ledru-Rollin ne m'a empêché personnellement d'agir.

Un autre membre.-Pourquoi M. Ledru-Rollin n'usait-il pas de son autorité sur M. Caussidière?

Le témoin. — Il l'a souvent traité avec dureté; il regardait la présence de M. Caussidière à la préfecture comme un fait anormal qui ne pouvait durer; mais Caussidière avec l'air bonhomme que vous lui connaissez, avait su prendre la population parisienne, on n'eût pas osé le briser. C'était trop tot. Il aurait fallu dissondre peu à peu tous les élémens dan-gereux qui existaient, séparer les clubs de leurs chefs; etc. M. le président. — Vous avez dit que MM. Albert et Louis

Blanc étaient les chefs du mouvement du 17 mars; en avezvous les preuves? Le témoin. — Ces preuves seraient dans les rapports dé-posés au ministère de l'intérieur, mais on n'y trouverait rien

de positif. Un membre. — Receviez-vous régulièrement des rapports

de M. Caussidière? Le témoin. - Ce service était très incomplet; j'ai souvent

dit qu'on ne devait pas le tolérer. Un membre. — N'avez-vous pas dit que M. Louis Blanc avait harangué les ouvriers du Champ-de-Mars? Le témoin. - Je l'ai entendu dire dans cette journée, mais

il me serait impossible d'indiquer comment et pourquoi je l'ai

Un autre membre. - Vous avez dit que le mouvement du 16 avril avait une grande importance; en quoi?

Le témoin. — On voulait séparer le Gouvernement en deux.

conserver MM. Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Louis Blanc,

Albert, Flocon, et renvoyer les autres. M. le président. - M. Lamartine représentait alors l'élément modéré : dans la pensée de M. Caussidière, d'après ce que vous avez dit, M. Lamartine aurait été d'accord avec M. Ledru-Rollin. Ce n'est pas conforme à l'opinion publi-

Le témoin. - L'accord n'existait réellement pas. M. le président. — Quelle raison y avait-il d'associer M. Lamartine à M. Ledru-Rollin pour aller au-devant des ou-

Le témoin. - Je prendrai un rôle autre que le rôle de té moin : je discuterai, je livrerai mes appréciations. En par-lant de M. Lamartine, M. Caussidière a cédé aux inspirations de son esprit : son jeu est double, il se dirige selon les circonstances; pour ne pas se compromettre, il a tonjours un contre-poids. Je dois dire que je n'ai jamais vu M. Ledru-Rollin disposé à se faire le chef d'un mouvement quelconque; il disait que s'il était entraîné au-delà de sa volonté, il lui resterait toujours assez de temps pour se brûler la cervelle. Mais M. Caussidière pouvait en avoir une autre idée, peut-être voyait-il en M. Ledru-Rollin et M. Lamartine des hommes dont la réunion pouvait être une force. Avec son caractère, il ne pouvait donc les séparer.

Un membre. — Il y a eu dissentiment entre M. Lamartine et M. Ledru-Rollin. Plus tard, il s'est fait un rapprochement; serait-ce à l'occasion du 17 avril? M. Ledru-Rollin ne seraitil pas allé trouver M. Lamartine dans la nuit qui a précédé le mouvement?

Le témoin. - Je n'ai rien su de pareil, ce n'est que plus tard qu'ils se sont rapprochés.

Le même membre. — Le dissentiment existait-il encore quand l'Assemblée nationale s'est réunie ? Le témoin. - Le dissentiment ne s'est effacé que quelques

jours avant la réunion de l'Assemblée. M. le président. — Avez-vous connaissance de communications fréquen'es, mêmes nocturnes, entre le ministre de l'inté-

rieur et des chefs de clubs? Le témoin. - Barbès venait quelquefois; Blanqui ja mais.

Un membre. — Barbès était-il mêlé au mouvement du 17 avril?

Le témoin. - Je l'ignore.

M. le président. - Quelle a été, en dehors des actes publics et connus, la participation du ministère de l'intérieur dans les élections? On a parlé de listes publiées, d'affiches colpor ées sur les fonds secrets du ministère; en savez-vous quelque chose?

Le témoin. - Je me suis tenu à l'écart pour toutes ces choses. Il y a eu une influence sur les élections. Des émissaires ont été envoyés, sous divers tifres, dans les départe-mens, je crois, avec l'assentiment du Gouvernement. Quand il en venait au ministère, je me retirais; on ne me demandait pas mon avis. J'ai seulement su que le nombre des émissaires était considérable.

M. le président. - Que savez-vous des bulletins de la Répu-

blique, et notamment du nº 16? Le témoin. - Je n'ai pas connu directement ces bulletins. quoique j'eusse souvent exprimé le désir de les connaître. Un bulletin hebdomadaire, convenablement rédigé, pouvait pro-duire un grand bien dans les communes. Le chef du cabinet a toujours évité de me laisser voir ces bulletins; à l'égard du bulletin nº 16, je dois une explication: Georges Sand avait envoyé trois bulletins à choisir. Le chef du cabinet prit par mégarde le plus ardent et le fit publier. Le lendemain on a cru que c'était un faux bulletin. Je l'ai cru le premier; mais, après vérification, j'ai bientôt reconnu qu'il était officiel. Or-

Une foule de choses se faisaient ainsi. M. le président. - Vous n'avez donc pas su sur quels fonds on payait les listes, affiches, etc., dont nous ven ns de

dre fut donné de l'arrêter à la poste, mais il é ait trop tard.

Le témoin. - Non, des émissaires venaient demander le règlement de leur compte; c'était de 7 à 800 fr.; je n'ai pas M. le président. - Dans quel burcau se faisait le travail

des émissaires? Le témoin. - Dans le cabinet; ils portaient le nom de dé-

égués dans les départemens. M. le président passe au témoin un exemplaire d'une affiche aune faite au ministère de l'intérieur et lui demande s'il la

Le témoin. - Cette affiche est l'œuvre d'hommes très ar dens qui composaient une sorte de garde volontaire au minis-tère de l'intérieur. Plusieurs avaient été amenés par M. Car-

lier; on les a renvoyés. Un membre. - N'est-ce pas M. Flocon qui s'était chargé du service des émissaires?

Le témoin. — Je l'ignore; je sentais bien qu'il se commettait la des imprudences, je m'en tenais éloigné.

Un membre. — Comment cette garde s'est-elle organisée au

Le témoin. — La partie du ministère occupée par la police n'était pas gardée; il y avait là un vice. Je demandai d'abord un poste, qui me fut donné. On ne tarda pas à constater que ce poste coatait cher et qu'on ne rouvait compter sur les hom-mes qui le composaient. Or M. Carlier, qui avait des condamnés politiques autour de lui, s'en servait pour en appeler d'autres. Cette garde se recruta ainsi. Elle était commandée

par Considère, condamné politique. Qelques-uns des hemmes de cette garde se sont imaginé de faire des affiches et de les placarder. Le ministre s'est prêté de bonne grâce au ren-M. le président. — Qu'avez-vous su de l'attentat du 15 mai?

Le témoin. — A cette époque, il existait une organisation toujours prête à agir : c'était la Société des Droits de l'Homme, beaucoup plus redoutable que le club Blanqui. Vilain en était le chef. Il y avait en outre des Sociétée secrètes indé-pendantes des clubs. La Société des Droits de l'Homme réunissait les deux caractères : A chaque mouvement elle se dé-clarait en permanence. Elle tenait ses séances au Palais-National, dans l'appartement de M. Atthalin. Nous logions une Société qui devait nous combattre et chercher à nous renverser. C'était bien connu, mais on pensait qu'il valait mieux avoir la main sur la souricière. 20,000 individus armés passaient pour faire partie de cette Société, mais on exagérait leurs forces ; toutefois ils avaient des cadres susceptibles d'ètre élargis indéfiniment. Blanqui et Vilain étaient bien d'accord pour renverser et détruire, mais ils ne s'entendaient pas sur celui des deux qui aurait le pouvoir. Quant au 15 mai, il n'y a eu de complot arrêté à l'avance de la part de per-

Quelques jours auparavant, un premier mouvement s'était arrêté à la place de la Concorde. On croyait qu'il en serait de même. C'était exact, avec cette différence qu'on profiterait de toutes les chances pour aller aussi loin que possible. J'ai

dit qu'à cette époque je n'étais plus chargé de la police de sûreté générale. Cependant j'ai su que des mesures avaient été arretées à la Commission exécutive. Le général Courtais avait réclamé le commandement en chef. J'avais assisté à ces conférences, et frappé de l'incapacité du genéral et des vices de son plan, je demandai qu'on lui retirat le commandement en chef. On me répandit que ce ne serait pas convenable. Il avait été entendu que les troupes seraient massées autour du palais de l'Assemblée nationale. Au lieu de cela le général Courtais n'établit que des lignes mobiles. J'appris que l'Assemblée était pressée, puis envahie. J'ai expédié de suite des ordres, et j'ai dit au général Foucher de prendre le commandement en chef. Mais ces ordres n'ont pas pu être exécutés assez vite.

M. le président.—Avez-vous vu enlever les sceaux du ministère de l'intérieur?

Le témoin. - Non.

Un membre.—Pourriez-vous dire pourquoi les commissaires des départemens avaient été convoqués à Paris pour le Le témoin.-C'est la première fois que j'en entends parler;

je n'en ai eu aucune convaissance.

Un membre.—Comment expliquez-vous l'organisation ir-régulière d'une garde nationale mobile à cheval? Le témoin.—Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de m'expliquer. Le projet de former trois escadrons de garde mobile était arrêté dans la Commission exécutive; tous es ministres le savaient. J'ai pris des notes sous la dictée de M. Garnier-Pagès; M. Recurt était présent. Il s'agissait d'accorder 106 che vaux et 120 hommes par escadron. M. Bacle était alors investi du commandement du palais du Luxembourg. Il vint me demander de faire signer l'ordonnance. constitutive de la garde mobile à cheval; c'était conforme à ce qui avait été convenu ; il y avait aussi des propositions pour la nomination à différens grades. L'ordonnance statuait que le ministre ferait les nominations. Je présen ai cette ordonnance; on ne fit pas d'objections. Il y avait des lettres d'un grand

nombre de personnes, de plusieurs représentans pour recommander certaines nominations. Tout le dossier était sur le bureau du ministre. Le minis-

tre signa l'ordonnance qui instituait ce corps. Je l'avertis que je ne lui demanderais pas de signer de suite l'ordonnance nomination au grade, les propositions de M. Bacle devait être examinées. M. Bacle était désolé; il revint à moi et me dit : « Nous devons paraître à la fête de demain; il faut que nous soyons reconnus. » Je mis au bout de la pièce ces mois : Vu et approuvé. Ce n'étaient pas des nominations que je fai-sais : je me bornai à constater des droits à une cand dature. Ce qui a été imprimé au Moniteur avait un tout autre caractère. Bacle avait disposé une autre pièce, et c'est celle-là qu'it a fait mettre au Moniteur. C'était un véritable faux en écriture publique. Le lendemain, je fus indigné. Le général Bedeau fut appelé, et il fut entendu avec lui et le ministre que toutes ces irrégularités seraient supprimées. On m'a fait le reproche, peut-être fondé, de n'avoir pas averti le public; mais j'at été retenu par la crainte de poursuites con re des jeunes gens qui étaient allés étourdiment, sur des chevaux de la liste civile, porter leurs nominations au Moniteur, sans mauvai-

ses intentions. M. le président. - Vous dites que l'ordonnance insérée au Moniteur n'était pas la pièce siguée par vous. Quelle signa-ture était donc au bas de la pièce publiée ? Quelle forme a été employée pour cette publication?

Le témoin. — Je me suis borné à mettre le mot approuvé avec ma signature.

M. le président. - Comment un pareil désordre peut-il exister dans l'administrat on du Moniteur? Le témoin : Je dois dire que le lendemain j'ai écrit au directeur du Moniteur pour blamer l'insertion qui avait été

faite et recommander plus de prudence à l'avenir. M. le président.—Qu'est devenu ce Bacle? Le témoin.—J'ai demandé qu'il fût poursuivi.

Un membre. - Comment avez-vous mis vu et approuvé? Pouviez-vous signer pour le ministre?

Le témoin.-J'étais incapable d'usurper une attribution du ministre. Tout le mal est dans la forme. Je n'ai vu qu'un candidat ayant des droits reconnus par le ministre et par la Commission exécutive. Je n'avais d'autre but que de le mettre en règle provisoirement pour la fête du lendemain. J'appuyais un candidat, et voilà tout. Aussi le ministre ne s'est-il cru engagé par ce qui avait été fait, et en effet il ne l'était

pas.

M. le président.—Le Gouvernement se croyait donc le droit Le témoin.-J'ai toujours protesté contre les irrégularités que commettait la Commission exécutive.

M. le président.—Qui a la direction des lignes télégraphi-Le témoin. - C'est M. Flocon père; mais le ministre s'est

réservé la haute main sur ce service. M. le président.-Il y avait donc autre chose que l'action du ministre responsable?

Le témoin.—Au ministère de l'intérieur, on n'eût toléré aucune influence de cette nature.

Un membre. - Vous deviez dissoudre la garde mobile ? Le témoin. - C'était impossible le 24 juin.

Un membre.-Vous avez déclaré ignorer la formation de ce corps. Le Moniteur le signalait. L'attention du Gouvernement a été provoquée par un représentant à la tribune de l'Assem-Le témoin.-Je ne lis pas le Moniteur. Les détails de mon

s rvice ne m'en laissent pas le temps; je restais étranger aux choses qui ne me touchaient pas de pres. Ce n'était pas dans mes attributions. Je ne puis ni nommer ni destituer. M. le président.—Je n'insiste pas sur les derniers événe-mens, car le témoin n'a plus été chargé de la police depuis

l'avenement de M. Recurt.

M. TROUVÉ-CHAUVEL. — 2S juin 1848. Il a cru dès son entrée à la Préfecture de police, que les ateliers nationaux étaient le foyer de tous les désordres. Ces ateliers dépendaient du ministère des travaux publics; ils étaient

en dehors de ses attributions. Il n'en avait que la simple surveillance au point de vue de

la police. Son opinion est que le but de l'insurrection du 23 juin a été la société entière. Le massacre et l'inle bouleversement de la société entière. Le massacre et l'incendie en devaient être les moyens, le pillage le résultat. Il est convaincu qu'aucune autre influence n'a contribué au mouvement anarchique qui vient de se produire. L'argent qui a été répandu ne provenait que des ateliers nationaux ; il s'est trouvé en cela en dissidence avec le Pouvoir exécutif, qui croyait voir dans les manifestations qui avaient lieu des ten-

tatives de plusieurs prétendans.

Il dit qu'il n'y a à Paris que deux mille repris de justice, y compris les forçats; il ajoute que selon lui il y avait quarante

à cinquante mille insurgés.

Il y a dans sa pensée euchaînement complet entre le 15 mai, le 23 juin et le 16 avril. Il ne doute pas que M. Caussidière ne soit mélé à l'affaire de juin comme à celle de mai. M. Caussidière lui demanda, à son entrée en possession, l'autorisation de coucher à la Préfecture. Il voulait surtout avoir un cabinet derrière le bureau. Un médecin le pansa; le genou était enflé, mais il pouvait marcher. Il ne resta pas à coucher à l'hôtel de la Présecture de police. Il rend compte du nombre et de la situation des prison-

Seance du 3 juillet 1848.

M. le président. — Kersausie a-t-il été arrêté et relaché? Le témoin. — Si le fait a eu lieu, c'est par d'autres agens que ceux de la préfecture. C'est un chef pour d'action, qour

D. Que pensez-vous d'Esquiros? R. Il a plus de tête que Kersausie.

niers.

D. Combien y avait-il au juste de forçats à Paris le 23 juin et jours suivans? Vous n'avez parlé que de quinze cen s

R. M. Allard, que j'ai consulté de nouveau, m'a confirmé le chiffre de quinze cents forçais ou repris de justice autorisés. Puis il y en avait environ mille formant une population flottante, Mais il en sera venu de Rouen, du Havre et d'autres villes qui auront augmenté ce nombre. Dans les visites qui ont été faites aux prisonniers, il n'en a été remarqué que fort

D. Quel est judiciairement le régime auquel les prisonniers sont soumis dans les hôpitaux?

R. J'ai adressé aux administrateurs des hospices une circu-

laire pour que les blessés recueillis dans ces établissemens fussent l'objet des mêmes informations que les autres insurgés. Les médecins se refusent à se prêter à ces exigences, sous prétexte que de telles rigueurs agiraient sur l'état, sur la santé des blessés. J'ai déféré cette situation au président du Conseil des ministres. Il m'a répondu, en présence des autres ministres, que l'humanité faisant entendre sa voix, il n'y avait rien à faire. Pour concilier mes devoirs hiérarchiques avec le désir exprimé par la Commission, j'en écrirai au président du Conseil, et je pr posera de maintenir l'exécution de ma cir-

D. Expliquez-vous sur la réunion du 22 juin au Panthéon. Cette réunion a eu lieu au vu et au su de toute la popula-

R. Vous a-t-on communiqué mes rapports? Le 21 il y avait eu un grand rassemblement sur la place de l'Hôtel-de-Ville. J'ai demandé trois bataillons pour le lendemain, on me les a accordés. Je savais qu'un autre rassemblement devait avoir lieu le 22 au soir au Panthéon. Je me suis rendu à onze heures du matin auprès de la Commission exécutive pour l'en informer. M. Recurt, à ce moment-là, voulait partir. On l'a retenu. J'ai déclaré que c'était très sérieux. J'ai annoncé que je prendrais, quant à moi, toutes les mesures de police, que des mouvemens de troupes étaient nécessaires. Mes agens furent injuriés, battus. It n'est pas venu de troupes. Mes agens apprirent la réunion du lendemain à six heures du matin. J'en écrivis à la Commission exécutive. Je la suppliai de

préparer des troupes pour cinq heures.

Mes agens se sont rendus exactement sur les lieux. Leur premier rapport m'est arrivé à sept heures et demie; ce rapport m'apprenait qu'aucune troupe n'avait paru. Mes agens furent encore frappés. Le rassemblement était de douze à quinze cents hommes. J'écrivis pour me plaindre de l'absence des treupes. Biens la rébellion à commence de l'absence des troupes. Bientôt la rébellion a commencé sur tous les points, notamment autour de la préfecture. Je crois qu'on you'ait s'en emparer. J'avais peu de forces. On a voulu me retirer mon commandemen ; j'ai résisté et on me l'a laissé.

D. Que pensez-vous de la conduite de la garde républicaine? R. Il y a eu des défections, mais peu. Généralement les hommes de ce corps se sont bien conduits. D. Pourquoi d'auciens gardes républicains sont-ils encore

payés et portent-ils l'uniforme?

R. Ils ont été payés jusqu'au 20 juin, d'après des ordres su-périeurs. Le port de l'uniforme est illégal; je le leur ferai quitter. Quant aux munitions qu'ils avaient, ils les faisaient

Le témoin représente des balles fabriquées à la Préfecture do police, tant que les Montagnards y sont restés, c'est-à-dire jusqu'au 13 mai.

D'. Existait-il un moule à la Préfecture?

R. Osi, ils l'ont enlevé. Les balles étaient d'un caractère très meurtrier.

D. Que savez-vous des bons de pains qui auraient été délivrés aux insurgés? R. Beaucoup de dispositions de ce genre ont été prises. Elles

procédaient de l'organisation des insurgés. On est sur la trace de cette organisation. D. Pouvez vous rendre compte de l'état de l'instruction?

R. Nous sommes arrivés à six mille sept cents arrestations. Nous irons assurément à dix mille. L'instruction ne marche pas aussi vite qu'on le voudrait bien, à cause de la confusion des autorités et du croisement des ordres. D. Comment sa fait le désarmement?

R. Il n'y a pas de régularité, cha un veut être maître. On est en état de siége, tantôt on agit avec rigueur, tautôt avec mollesse.

D. Il est temps de régulariser cette opération. R. C'est ce d'nt je m'occu; e.

D. Il paraît être question d'une pétition que la garde nationale se proposerait de présenter à l'Assemb'ée, pour obtenir une réorganisation générale On prétend que les choix pour les div rs grades seraient différens. Qu'en pensez-vous?

R. Je ne puis rien dire de positif sur ce?point.

D. Est-il vrai que des représentans du peuple écrivent ou sollicitent pour obtenir l'élargissement des prisonniers?

R. C'est vrai. J'envoie les lettres au parquet. Pour ce qui me concerne, je ne permets pas même aux représentans de faire des visi es aux insurgés.

D. MM. Monnier et Baud n'étaient-ils pas les intimes de

Caussidière? Pourquoi les avez-vous conservés auprès de veus?

R. Monnier est un ami d'enfance de M. Caussidière; ils se se tutoient. Cependant depuis leur enfance ils ne se sont pas vus. Ils n'ont pas le même caractère : Monnier est homme de lettres. M. Caussidière, appe'é à la Préfecture, n'aurait pu marcher par ses propres forces. Il eut recours à Monnier, qu'il fit secrétaire général. Monnier n'avait pas à se mèler de la politique de la Préfecture. Baud était placé dans le cabi-net de M. Caussidière. Maintenant il est à la direction des voitures. J'ai à présent pour secrétaire particulier M. Laffitte. M. Baud avait été auparavant secrétaire de l'avocat Linguet.

D. Vous avez dit que le 22 juin, vous aviez informé la Commission exécutive de l'état des choses? R. Il n'est pas venu de troupes sur le lieu du rassemble-

ment, ni ce jour-là ni le lendemain. D. Cela a dù vous étonner. Ces ordres ont-ils bien été don-

nés? Ne les a-t-on pas exécutés?

R. Je ne puis que consta er le resultat : point de troupes. D. Est-ce que le Gouvernement ne vous a jamais ordonné. ous a jamais ordonné de

faire des arrestations pour les chefs?

R. Dans les premiers temps de mon administration, j'ai décerné un mandat contre un nommé Jaime, sous directeur aux ateliers nationsux, ancien auteur dramatique. Un de mes agens alla pour l'arrêter aux ateliers nationaux. M. Lelanne s'y opposa; il vint avec l'agent à la Préfecture, et insista vive-ment auprès de moi. l'ai consenti à en référer à la Commission exécutive. Je me plaignis de la résistance de M. Lalanne; il s'expliqua à son tour, et on lui donna raison.

Plus tard j'ai dit à la Commission exécutive : « Le foyer de l'agitation est aux ateliers nationaux. Le principe s'en répandu par les clubs, notamment dans la société des Droits de l'Homme » J'ai déposé une copie des statuts de cette société. Vers la fin de mai ou le commencement de juin, je proposai d'arrêter les membres les plus influens de cette société, notamment les chefs de section. La Commission exécutive ne le voulut pas. Il s'est agi d'arrêter cinquante-six délégués des ateliers nationaux pour prévenir le mouvement, mais je n'ai reçu le mandat que le 23 à midi.

Le témoin dépose l'original de la lettre du ministre de l'intérieur.

D. Comment ne voyons-nous pas encore de personnes influentes dans l'information?

R. En réunissant les deux conspirations de mai et de juin, on verra apparaître les chefs.

D. Parmi les délégués dont vous venez de parler, y avait-il

des délégués du Luxembourg?
R. Oui, beaucoup: si par les sténographes vous aviez tous

les discours de Louis Blanc au Luxembourg, vous tiendriez la clef de bien des choses, car ces discours n'étaient pas les mêmes au Moniteur.

Du 4 juillet,

Il dit qu'on doit se hâter de prendre de grandes mesures pour venir au secours du commerce et de l'industrie. Il y a de graves inquiétudes pour l'avenir. Ses craintes sont même plus fortes aujourd'hui qu'après le 15 mai. Les insurgés sont plutôt exaspérés que désespérés; leurs menaces sont des plus violen es et leurs projets des plus atroces. Ce n'est plus par des luttes dans les rues ni par des barri-

ca les qu'ils veulent proceder, mais par l'assassinat des femmes et des enfans, par l'incendie et le pillage. C'est surtout dans les premier, deuxième et dixième arrondissemens qu'ils doivent mettre à exécution leurs infâmes projets.

Il donne aussi le décompte des factieux arrêtés dans le complot du 15 mai, au nombre de 130, savoir :

Parti Barbès, 45. Parti Henri V, 36.

Parti bonapartiste, 58. Parti régence, 4.

Kersausie et Esquiros ne sont pas arrêtés; on a levé la mise au secret de MM. Emile de Girardin et Gille.

It lit, en terminant, une lettre de M. Martonet, capitaine en premier, 4° compagnie, 1° bataillon, 9° légion, qui lui déclare que le 26 juin, il a été empêché par deux représentans d'arrèter des insurgés. Il dit que la Commission exécutive lui avait doané l'ordre d'arrêter le général Donadieu, mais que sur ses obssevations la Commission retira cet ordre.

Séance du 6 juillet.

Le nombre des prisonniers est aujourd'hui de 7,737. L'agent qui a violé le domicile du représentant Raynal, est

Il a été trouvé dans les papiers du sieur Villain toute l'orga-nisation de la Société des Droits de l'Homme qui ava t qua-torze succursales dans le département de la Seine, une par ar-rondissement. Le nombre des affiliés s'en élevait à 20,000. Les chefs des ateliers nationaux et les chefs de la Société des Droits de l'Homme étaient les directeurs et les organisateurs des émeutes et des troubles.

Le 28 mai, à sept heures du soir, il écrivit au ministère de l'intérieur pour réclamer, à l'appui des preuves et des documens qu'il lui transmettait, l'autorisation d'arrêter les principaux chess de cette société, dont il indiquait les noms. Melgré ses insistances, cet:e autorisation lui fut refusée, nonseulement par le ministre de l'intérieur, mais encore par le Pouvoir tout entier, près duquel il fit des démarches. Il déclare formellement que, s'il avait pu faire les arrestations qu'il sollicitait, il aurait sans doute prévenu l'insurrection. Il ajoute que si, le 22 juin au soir, ou le 23 à six heures du matin, on lui avait donné les pouvoirs qu'il réclamait, il au-rait encore pu arrêter au Panthéon les chefs de cette société qui se trouvaient réunis sur la place, probablement avec les cinquante-six délégués des ateliers nationaux, que le Pouvoir recommandait d'arrêter.

7 juillet.

Il apporte le procès-verbal constatant la déclaration du sieur Bozon, qui dit avoir vu le citoyen Caussidière au milieu des barricades le 23 juin.

Si l'on arrêtait M. Caussidière, vous sauriez ce qui se faisait à la police deux ou trois nuits avant le 16 avril. Il y a eu là un conciliabule où on prit la résolution de ne pas laisser réu-nir l'Assemblée nationale et de nommer un dictateur. Le choix du dictateur fut fait, mais il ne vint pas au rendez-vous; il paraît qu'il manqua de résolution au dernier moment, et l'affaire fut remise à un autre jour.

D. Ne vous êtes-vous pas plaint de ce qu'on vous avait en-levé le commandant Hardy?

R. Le chef de batail on Hardy, commandant à la Présecture de police, vient de m'être enlevé, malgré mes réclamations; je le regrette vivement.

Le chiffre des armes rentrées se monte anjourd'hui à plus de 100,000.

Il remet la liste des candidats arrêtée, pour les élections, par Louis Blanc et les ateliers nationaux.

Comité révolutionuaire, composé des délégués des 200 clubs, de toutes les corporations ouvrières, de la garde mobile et de l'armée, siègeant au Palais-National et au Luxem-

CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Adam, corroyeur. Albert. E ienne Arago. Barbès. Ph. Bérard, tailleur. Caussidière. Louis Blanc. Carihigni, tisseur de laine. Charles, tailleur de pierre. Chevassu, chapentier. Louis Deplanque. Drevet, mécanicien. Dupuis, serrurier, Flocon. Flotte, cuisinier. Gautier, dessinateur. Grimaux, corroyeur. Guillaumou, cordonnier.

A. Huber, corroyeur, ex-détenu politique. Lagarde, horloger. Napoléou Lebon. Ledru-R Ilin. Pierre Leroux.

Malarmet, monteur en bronze. Martin Bernard, typog aphe. Montagne, tailleur de limes. A. Perdiguier, manuisier. Proudhon. Redon, chapelier. Savary, cordonnier. Subrier.

Thoré.

M. JULES FAVRE. - 11 juillet.

Je ne sais rien sur les événemens du 13 mai, seulement j'ai parlé souvent à M. de Lamartine de la police que je trouvais mal faite. Je l'avais engagé à se faire faire un rapport quotidien; mais M. de Lamartine avait confiance en M. Caussidière, et disait qu'il répondait de lui

Au 26 sevrier, je sus appelé à remplir un poste secondaire au ministère de l'intérieur. Le préset de police était ou devait ètre soys mes ordres; mais, en réalité, c'était une autorité complétement indépendante. Je n'avais accepté ce poste qu'à condition que M. Caussidière ne resterait pas à la préfecture de police. On ne tînt pas cet engagement, et j'avoue que j'ai fait la faute de rester alors dans le Gouvernement. Je n'avais aucune action sur M. Caussidière; c'est lui qui en avait une en dehors de moi. Son système consistait à faire descendre fur la voie publique, quand il rencontrait une opposition à ses vues ; je n'ai jamais douté de cela.

Au 17 mars, je crus que le mouvement était spontané, et j'admirai l'imposant spectacle que nous avions sous les yeux. D ns cette circonstance, les discours de M. Ledru-Rollin tendaient tous à la conciliation, et il parla lui-même de faire revenir l'armée dans Paris. Le lendemain, je sus, à n'en pouvo.r douter, que tout ce'a avait été préparé à la main par le préfet de police, et que, dans la nuit, on avait parcouru tous les ateliers pour prévenir et exciter les ouvriers. L'intention pouvait être bonne en ce que l'on redoutait que la garde nationale no fot de la partie tionale ne fût pas assez républicaine. Il en fut de même en avril. C. jour là, je crus qu'on allait verser.

Le 16 avril, le mouvement, quoique moi s nomb eux qu'en mars, fut très menaçant à cause des hommes qui le dirigeaient et des intentions que t'on pouvait leur reconnaître. Ce mouvement me fut connu huit jours à l'avance, et j'appris qu'il était question de faire disparaître une partie des membres du Gouvernement, dans le sein duquel il existait des dissidences et des antipathies que je n'ai pas besoin d'expliquer. Mais il m'est démontré qu'au 16 avril de 1x ou trois membres du gouvernement provisoire ont voulu exercer une pression sur leurs collègues par une manifestation. Averti, je dus prendre des mesures. Je fis venir M. Carteret, et je l'interrogeai sur ce mouvement. Pour M. Carteret et pour moi, il fut clairement démontré que la préfecture de police ne voulait rien faire. Ce fut alors que MM. Landrin, Portalis et moi, entrâmes en pourparlers, et que nous avertimes le Gouvernement. J'ai donné dix fois ma démission.

Jamais je n'ai assisté à des conciliabules nocturnes au ministère de l'intérieur. Ce qui a pu donner lieu à ce bruit, c'est que je voyais quelquefois M. Ledru Rollin le soir, lorsque les immenses travaux de la journée étaient terminés. Nous le vîmes, M. Carteret et moi, dans la nuit du 16 avril. M. Ledru-Rollin nous donna sa parole d'honneur qu'il n'était pour rien dans le mouvement. Il craignait d'être emporté par lui.

Dans ma pensée, je reconnais que le Gouvernement a pu faire des fautes. En ce qui touche M. Ledru-Rollin, je n'ai jamais vu en lui autre chose qu'une vive préoccupation sur le sort de la République, si les élections n'étaient pas conformes à l'esprit de Paris.

Quant à Louis Blanc et Albert, c'était autre chose : jai toujours cru à un système de conspiration de leur part. Carteret et moi nous demandames l'arrestation de Blanqui avec eux. L'ordre fut donné, signé et retiré. Le dimanche à une heure, on battait le rappel. Je trouvai Louis Blanc et Albert au Ministère. Le premier paraissait fort ala mé, Ledru-Rollin dit que c'était lui qui avait donné l'ordre de battre le rappel. Au Ministère, je reçus un billet de Ledru-Ro'lin, daté de l'Hôtelde-Ville, qui me disait : Tout est calme, le peuple défile sans désordre.

Sur ce que j'avais appris, que des proclamations de na-ture a être saisies avaient été placardées, j'a dressai des re-proches à Caussidière, et je lui déclarai que j'avais demandé

sa révocation. Caussidière tourna la chose en plaisanterie. Généreux et faible, Ledru-Rollin a été imprudent, mais ja mais coupable. Il a reçu des hommes compromettans qui ne demandaient pas mieux que de prendre les armes et de

verser le Gouvernement; sa pensée n'a jamais été celle-là. Il avait donné sa parole d'honneur. En demandant l'autorisation de poursuivre tout le monde, on faisait quelque chose de très significatif, et Ledru-Rollin ne balança pas à donner l'au-

Quant à l'attitude à prendre vis-à-vis l'Assemblée Nationale, je pensais, pour mon compte, qu'il fallait l'aborder avec des projets de loi bien arrêtés. MM. Ledru-Rollin et Lamartine étaient d'un avis contraire. On agita aussi la ques-tion de la composition d'une Commission exécutive. Ce fut l'objet d'une vive controverse, et je soutins que cette com-mission devait être une sorte de transaction.

Ledru-Rollin regardait Caussidière comme un préfet de police impossible en temps régulier, mais nécessaire en temps de révolution. Il se flattait de le dominer, tandis que Caussidière disait de son côté: « Oh! Le dru-Rollin! je le ferai saudière disait de son côté: « Oh! Le dru-Rollin! je le ferai saudière disait de son côté: « Oh! Le dru-Rollin! je le ferai saudière disait de son côté: « Oh! Le dru-Rollin! je le ferai saudière disait de son côté: « Oh! Le dru-Rollin! je le ferai saudière disait de son côté: « Oh! Le dru-Rollin! je le ferai saudière disait de son côté: « Oh! Le dru-Rollin! je le ferai saudière disait de son côté: » Oh! Le dru-Rollin! ter quand je voudrai. » Propos absurde et d'un ingrat, après les services d'argent rendus à Caussidière par Ledru-Rollin, et la nomination de Caussidière à la préfecture de police.

Caussidière est un homme très délié et très dangereux. On voulait le destituer le 15 mai au so r et le faire arrêter; mais la difficulté était grande, à cause des préparatifs de guerre faits à la Préf cture de police. Il vint dans la nuit du 15 au 16; j'étais bien résolu, pour mon compte, de le renverser. Caussidiere parla vingt minutes, et nous laissa tous dans l'incertitude. MM. Arago et Marie seuls voièrent son arrestation. Tovjours il eut la même finesse.

Je ne fais pas de difficulté de com enir que j'ai rédigé quel ques-unes des circulaires qui ont fait tant de bruit. J'ai rédigé la première, qui fut modifiée toutefois et fortifiée par Ledru-Rollin. Elle devait être secrète. Ces mots tant critiqués : Pouvoirs illimités, n'étaient que la traduction exacte des ins ructions verbales données des l'origine aux commissaires. Par exemple, Emmanuel Arago prétendait avoir tout pouvoir, même de raser Lyon. Les commissaires étaient nommés sans dis ernement, sans aucun choix. On prenait les premiers venus; la circulaire avait pour but de délimiter leurs pouvoirs, tout en proc'amant la nécessité de leur en donner de fort étendus. D'abord a première circulaire fit peu de sensation. Ce ne fut qu'après, la démarche des gardes nationaux, qu'on en fit un crime à M. Ledru-Rollin. Quant à la seconde, elle produisit moins d'impression. Elle roulait sur les élections.

Les commissaires devaient intervenir dans les élections par voie de doc rine, et j'es ime encore que cela était nécessaire, puisque nous regardions qu'il fatlait des républicains pour fonder la Republique. Quant aux Bulletins, c'était une imitation de ce qui se pratiquait à la Convent on. C'éteient des instructions élémentaires pour les campagnes. Le Bulletin n° 16 a paru un samedi; i pleuvait, et cependant on s'arrêtait en foule pour le lire. Il était partout considéré comme infâme. Je sus confordu, et sis courir à la poste pour arrêter le de art, s'il en était temps encore. Evidemment, M. Ledru-Rollin avait été surpris. Je voulus encore une fois donner ma démission. C'était Elia; Regnault qui rédigeait les Bulletins. Absent par un chagrin de famille, Elias Regnault ne s'occupa pas de celui-ci Ce fut Georges Sant qui rédiges ce fameux 16° Bulletin. Etienne Arago avait donné le conseil à Ledru-Rollin de confier à Mme Sand la rédaction des Bulletins. Elle avait apporté le matin même, au ministère, trois projets écrits dans des nuances différentes. Ce fut en quelque sorte le hasard qui fit choisir celui qui pouvait occasionner le plus de scandale dans le monde politique.

M. CARLIER, directeur de la police au cabinet du ministère de l'intérieur. - 28 juin.

En ma qualité de chef de police du ministère de l'intérieur, je connais beaucoup de faits relatifs aux événemens sur lesquels vous faites une enquête. Ce ne peut pas être toujours comme témoin oculaire que je dépose de ces faits, mais com-me les ayant appris dans le cours de mes fonctions. Il sera facile ensuite de contrôler mes dires.

Après ces observations, le témoin dépose ainsi : Lorsqu'il fut appelé au ministère de l'intérieur, il ne tarda pas à voir qu'il était entre trois ou quatre feux. Le 14 et le 15, il préqu'il était entre trois ou quatre feux. vint M. Carteret du mouvement du 16 avril, organisé par Barbès, Blanqui et Ledru Rollin. Ce dernier devait être nommé dictateur. Blanqui, pour sa part, avait même le dessein secret d'assassiner une partie des membres du Gouvernement provisoire. M. L-dru-Rollin n'osa pas aller jusqu'au bout. Il fut trouver à minuit M. de Lamartine et lui révéla ce qu'il

La nuit du 15 au 16, M. Carteret ne coucha pas au ministère. Le dimanche matin, à dix heures, le témoin vit sortir M. Ledru-Rollin par la rue Hi lerin-Bertin. Il était très agité, et lui dit : « Il faut noyer cela dans un mouvement de garde nationale, et on va battre le rappel.»

On avait distribué la veille des cartouches à la préfecture. Le 17, il fut question d'arrêter Blanqui. Le témoin le demandait instamment. M. Carteret disait oui et répondait que M. Caussidière n'osait pas le faire. Le témoin demanda qu'on lui en donnât le pouvoir, pour deux heures, promettant de l'arrêter. Ce a n'eût pas de suite; on ne voulait pas ou l'on n'osait pas poursuivre. Des Montagnards ont dit au témoin que l'on er cette alfaire à fond.

23 avril, jour des élections. — Les membres du Gouvernement provisoire étaient convenus de voter les uns pour les autres. Le témoin fut étonné des mesures prises au ministère. Cinq cent mille listes environ, comme celles qu'on nous représente, furent dressées. Elles sont sorties du cabinet de M. Ledru-Rollin et payées par le ministère.

Dans la nuit du 26 au 27, des Montagnards de service près de M. Ledru-Rollin, au ministère de l'intérieur, affichèrent sur papier jaune une proclamation incendiaire sortie du cabinet du ministre. Trois furent arrêtés par des gardes nationaux et conduits à la préfecture de police, mais ils furent relâchés îmmédiatement.

On voulait faire voter les blessés. Le dimanche, jour des élections, Villain ne trouvant pas M. Ledru-Rollin au ministère, montra au témoin lee pièces de la constitution définitive de la Société des Droits de l'Homme qu'il lui portait, et dit qu'en une heure de temps il y aurait communication parfaite entre eux et la Préfecture. Il annonça qu'il avait quinze mille hommes; que M. Ledru-Rollin était leur protecteur et leur protégé, et que, si leur affaire avait manqué le 16, c'est qu'ils n'étaient pas complétement organisés.

Le témoin en fit part, le lendemain, à M. Carteret, qui dit que Villain é ait fou, et que M. Ledru-Rollin rejetait le projet

4 mai. - M Ledru Rollin, en quittant le ministère de l'intérieur après le 4 mai, s'était arrangé pour rester maître de ce ministère, en fais ant nommer M. Carteret sous-secrétaire d'Etat, et M Panisse chef de la division de la sûreté générale.

Rien n'était communiqué à M. Recurt. Depuis le jour de l'entrée de M. Recurt au ministère de l'intérieur jusqu'au 16 mai, où M. Caussidière donna sa démission, M. Recurt ne l'a

pas vu une seule fois, et n'en a pas entendu parler.

Depuis le 4 mai jusqu'au 14, le ministre était averti de la fureur des clubs contre l'Assemblée nationale.

Le témoin pensait qu'à des époques antérieures Barbès, Villain et autres avaient des rapports avec M. Ledru-Rollin. A chaque entrevue, la violence des clubs augmentait.

Le témoin demandait pourquoi on ne prenait pas de mesures contre les clubs. M. Louis Blanc est venu aussi chez M. Ledru-Rollin vers minuit.

A la sortie des clubs, il y avait des réunions à la Préfecture de police.

Envahissement. - Le ministère fut averti le 14, et parut fort alarmé. Dans la nuit, les renseignemens furent complétés par le témoin. Il s'agissait de forcer l'entrée de l'Assemblée nationale pour lire l'adresse en faveur de la Pologne. Dans les clubs, on indiqua qui serait chargé de distribuer les armes, notamment Sobrier.

Le témoin parla de mesures à prendre. Le ministre hésitait. Il offrit de saisir Blanqui, de destituer immédiatement M. Caussidière, de faire occuper la préfecture de police par un régiment et de faire battre la générale. Le témoin fut chez M. Carteret, qui était couché, lui répéter les mêmes avis. On dit que des mesures seraient prises. Le questeur, M. Bureaux de Puzy, fut averti. Il lui signala deux agens donnés par M. Caussidière, dont il fallait se défier. Ils furent remplacés par M. Yon et un autre. M. Caussidière défend à M. Yon d'y aller,

disant qu'il fournirait les autres agens. M. Yon vint; fut dit au témoin, que d'autres agens, Bertoglio et Dussard de concert avec M. Courtais, défendirent aux troupes de faire leur devoir et facilitèrent aux émeutiers l'entrée du palais de l'Assemblée. C'étaient des agens de M. Caussidière.

Nuit du 14 au 15 mai. — Lettre de M. Caussidière au sous secrétaire d'Etat, quoiqu'il y eut un ministre. Cette lettre es déposée. Elle n'a pas été communiquée au ministre. Il s'ansigne de la communiquée au ministre. Il s'ansigne de la communiquée au ministre. secrétaire d'Etat, quoiqu'il y eut un ministre. Cette lettre es déposée. Elle n'a pas été communiquée au ministre. Il s'agis sait de s'organiser pour le lendemain. Le 15 au soir, M. (as teret était sorti ; le témoin resta seul au ministère sans ministère sans ministere sans ministere.

teret était sorti; le tenioni resta sour au infinitere sans ministère sans ministère sans sous-secrétaire-d'État.

Le mal vient, d'une part, de l'organisation des ateliers tionaux, et de l'autre, des suites de cette organisation.

tionaux, et de l'autre, des suites de cette organisation.

L'agitation des rues, celle produite par la plantation des arbres de liberté, celle des lampions, et enfin toutes les autres dérivaient d'un système prémédité par M. Caussidière, ces agitations étaient payées par les fonds de la préfecture de

police.

Vers le 3 avril, devant les quarante-huit commissaires de Vers le 3 avril, devant les quarante-huit commissaires de police, M. Caussidière fit l'éloge de la République rouge, et leur dit que ses ennemis étaient les bourgeois; que 35 et marchaient pas, il faudrait faire jouer la boîte d'allumette pour les mettre à la raison, et brûler Paris de façon à ne par pour les mettre à la raison, et brûler Paris de façon à ne par rent effrayés; les cheveux leur en dressaient sur la tèle.

Organisation des ateliers nationaux. — C'était une chose hostile à un pouvoir régulier. D'abord on ne savait commen Organisation des atetters nationaux.

Octait une chostile à un pouvoir régulier. D'abord on ne savait commen appelait d'appelait d'a hostile a un pouvoir reguner.

les appelait de propier de la commentation de la commentat

vince. Les délégués des ateliers nationaux formaient une masse redoutable sur laquelle pesait Louis Blanc. L'émeute de la Porte-Saint-Martin doit leur ê re attribuée. Porte-Saint-Martin doit leur e re autilitée. Le comité supérieur Chaque corps d'état avait un comité. Le comité supérieur se composait de M. Vinçard, président, de deux autres Lefon comité du l'accomité du l'acco

et Julien, plus Legarde, secrétaire d'un comité du Luxem, bourg, présidé par M. Louis Blanc. bourg, présidé par M. Louis Diane. Ces comités faisaient sortir les ouvriers de leurs atéliers et les envoyaient aux atelirs nationaux pour toucher des fonds, les envoyagent aux agent is nationale et amener une catas ruiner le Trésor, paralyser le commerce et amener une catas

trophe dans l'Etat.
Il y avait quatre sortes de gouvernement : le premier, celui de M. Louis Blanc et Albert qui voulaient le communisme; le second, celui de M. Ledru-Rollin qui v ulait la République second, celui de M. Lamar inc. second, celui de M. Learu-Rollin qui i diati a republique rouge et la terreur; le troisième, celui de M. Lamarille qui rouge et la terreur; le troisième, celui de M. Lamarille qui rouge et la terreur; le troisième, celui de M. Lamarille qui rouge et la terreur; obtenir ce résultat par son éloquence, enfin le quatrième, ce. de MM. Arago, Marie, Garnier-Pages et Marrast, qui re présentaient le parti modéré.

Il y a cinq semaines que le témoin demanda le renvoi d'on-vriers étrangers; 25 à 30,000 à raison de 2,000 par jour, cenété vite fait. Le témoin pense qu'il y a à Paris la monié de tous les libérés de France; or, il y en aurant 25,000 en France; or près en près e ce, donc 12,500 à Paris. Jamais on n'a pu prendre des messres pour les renvoyer. Si le recensement s'était bien fait au res pour les renvoyer. Si le recensement sciant bien lait au ateliers nationaux, il n'y aurait que 40 à 45,000 ouvriers ayan droit d'y être. Tout le reste est étranger ou n'a pas droit au

La fête du 21 mai a augmenté le nombre des ouvriers des ateliers. Mille causes ont concouru à cette augmentation, 012 avu un préfet de département à la tête d'un nombre assez con.

sidérab e d'ouvriers, et le préfet venait avec le bonnet rouge. Le malaise de Paris est considérable. Les commissionnaire de marchandises ont des commandes très importantes et le penvent pas trouver d'ouvriers. Le témoin le tient de plusienn d'entre eux et nous en donnons les noms.

M. Pages, rue Marcel, 5, l'un des plus honorables comme cans de Paris, donnera des renseignemens. Il est questione lui dans le premier rapport du témoin.

A Lyon, la chose est plus abominable encore. Le Gouverne ment, au lieu de 1 fr., a donné 3 fr. de façon dans les atelies pour les écharpes, Quand les commandes sont venues plu tard pour 3 à 4 millions, les ouvriers ont exigé 3 francs, et l y avait perte, le marché n'a pu s'exécuter et s'est fait à Zurich. Ce renseignement sur Lyon est officiel.

Le commerce a réclamé près du ministre, la mesure orendre était de ne pas accorder les 3 francs, on les a accorde Ce que le Gouvernement payait 3 fr. était payé 1 fr. 250 d'abord. L'objet confectionne se vend 3 fr. dans le commerce

Ateliers. — Louis Blanc les c nservait pour en fare un élément socialiste; Ledru-Rollin pour en faire un élément de dictature; Emile Thomas cherchait à les maintenir dans une bonne voie; le Luxembourg p ralysait ses bonnes dispositions.

— Renseignemens favorables sur Emile Thomas et les douz chefs supérieurs des ateliers.

Dès l'origine, le dissentiment avec le Lurembourg set prononcé, mais il n'a été possible d'apercevoir la bonne influence d'Emile Thomas que vers le 15 avril. Toutes les in fluences mauvaises agissaient sourdement et divisément dans les occasions ordinaires. Quand il y avait émeute, elles se ren-

Le témoin paraît certain que l s anciens partis politiques n'étaient pour rien dans tout cela. Le parti bonapartiste n'et rien : on a voulu prendre un nom pour faire opposition. Le témoin l'a dit tous les jours au ministre de l'intérieur; la commission en a été avisée. On paraissait douter de l'exactitude de ces appréciations; on a reconnu depuis qu'elles

étaient exactes. Caussidière jouait un jeu très serré; mais on ne peut doipour son compte

Organisation de la police de Paris. - Cette | olice a douze ou quinze cents agens; elle est mal organisée, en sorte qu'elle ne peut agir utilement. En outre, il y avait quatre polices diférentes dans Paris, d'où il suit que les rapports étaient sovent contradictoires. Le ministre de l'intérieur, faigué de cette confusion, avait fini par dire qu'il était inutile d'adresser des rapports à la police du Luxembourg, et qu'il apprecierait ce qu'il devait communiquer lui-même, soit à la Commission exécutive, soit à ceux de ses membres en qui il avait toute confiance.

Les quatre polices étaient celles ci : 1° préfecture; 2° Commission exécutive ; 3° mairie de Paris ; 4° ministère de l'inte-

Le témoin donne lecture d'un rapport du 12 juin sur le barquet à 25 c. Le témoin indique les moyens de s'assurer si les légitimists

étaient réellement compromis dans le banquet à 25 cent., et faisant faire des perquisitions chez quelques uns d'entre eu, ce qui ne fut pas approuvé. Il s'agissait à la vérité d'une sous cription de cent billets, soit 25 fr. Le mouvement de juin a éclaté avant l'heure ; le coup élait monté pour le 14 juillet; on s'est haté, à cause de la désorge-

nisation des ateliers nationaux, En terminant sa déposition, le témoin ajoute qu'il a été question devant lui d'un privilége de théâtre, pour l'obtention duquel on auvait avec comment de la comment de la

duquel on aurait suspendu des poursuites pecuniaires com-mencées contre M. Ledru-Rollin. MM. Doux et Sauton (de Blois) donneraient à cet égard des renseignemens qui manquent au témoin.

M. LANDRIN.

Il fut nommé procureur de la République. Il se mit en rapport de suite avec M. Caussidière, qui venait d'être nomme préfet de police. Il n'y eut cependant rien de grave jusqu'au 16 mars. Il apprécie le 16 mars.

La garde nationale avait un corps d'élite; elle y tenait. M. Landrin ne croyait pas que la protestation fût raisonnable li croyait à une manifestation de riches et de gens amis du geurermement déchu. Il est possible qu'il se soit trompé.

Selon lui, M. Ledru-Rollin et M. Carteret ne se mélèrent pas à ce mouvement et il a prédit presente manifestation.

pas à ce mouvement, et il a prédit une contre-manifestation pour le lendemain (Ce jour-là, M. Landrin exerçait ses fonctions à Peners and l'Oct jour-là, M. Landrin exerçait ses fonctions à Peners and l'Oct jour-là, M. Landrin exerçait ses fonctions à Peners and l'Oct jour-là, M. Landrin exerçait ses fonctions à Peners and l'Oct jour-là, M. Landrin exerçait ses fonctions à l'Oct jour-là, M. Landrin exercit ses fonctions à l'Oct jour-là, M. Landrin exercit ses fonctions à l'Oct jour-là, M. Landrin exercit se fonction de la contre de l tions à Bercy, où l'on avait incendié des machines.)
M. Landrin était très lié avec M. Ledru-Rollin. Il l'avait

soutenu avec d'autres au palais comme confière; M. Ledra Rollin lui a su très grand gré de cela : de là, des invitations à venir chez lui le soir. L'impossibilité complète où il se trouvait d'obtenir renseignemens de police, le forcerent à se tourrer du coléde la police du ministre de l'intéri ur. Jamais M. Ledru Rollin n'a dit un pot

n'a dit un mot qui put l'inquiéter; mais il avait des relations avec des chefs de clubs; il a vu chez lui une sois Barbes, jamais Louis Blanc, ni Planc, par la vu chez lui une sois Barbes, jamais Louis Blanc, ni Planc, ni Plan mais Louis Blanc, ni Blanqui, ni autres. On savait partout qu'un mouvement aurait lieu en avril il s'agissait d'ajourner les élections pour avoir le temps de faire l'éducation des provinces. M. Landrin avait une opinion

VOIN LO SUPEDE EN ENERGE EN T.

Supplément à la GAZETE DES TRIBUNAUX du 19 août 1848.

ontraire. Le 16 avril, il s'agissait de faire une grande mani- instigués par M. Louis Blanc. contraire. Le 10 aviii, il s'agissait de laire une grande manifestation pour porter les vœux du peuple au gouvernement. festation pour porter les vœux du peuple au gouvernement. Le défilé de 200,000 hommes forcerait, croyait-on, la sépara-Le défilé de 200,000 hommes forcerait, croyait-on, la sépara-ion du Gouvernement provisoire, et ferait ajourner les élec-ions. On comptait sans Blanqui. S'il se mèlait au mouve-ions, il pouvait le dominer; de là, les mesures prises par M. Ledru-Rollin, d'accord avec les autres membres du Gouverne-ment; de là, le rappel et les masses de gardes nationales qui ont assis la République et l'ordre. Il croirait que MM. Albert et Louis Blanc out donné les Il croirait que municipal de certainement.

Il croiran que MM. Albert et Louis Blanc out donné les mains au mouvement, et que certainement Blanqui s'en est mélé. Flotte fut vu armé sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, arrêté, conduit à la Préfecture et relaché.

Le lendemain lundi, M. Landrin se rendit.

arrèté, conduit à la Prejecture et relache.

arrèté, conduit à la Préfecture,
Le lendemain lundi, M. Landrin se rendit à la Préfecture,
Le lendemanda compte de cefaità M. Caussidière, qui lui dit que
et demanda compte de cefaità M. Caussidière, qui lui dit que et demanda été relaché au bout d'une heure.

oue avaite Il fit un réquisitoire, réclama, parla de Flotte et d'un émisaire qui avait harangué les troupes au Champ-de-Mars.
li déclara que, si M. Caussidière n'était pas poursuivi, il
dendrait sa démission. M. l'edru-Ro-lin lui dit: «Ah faites
des poursuites, et l'on verra eneuite

donneralt sa definition of the faites des poursuites, et l'on verra ensuite. »
toujours des poursuites, et l'on verra ensuite. »
Tout cela fut grave : on craignait que M. Ledru-Rollin ne fut compromis dans ses relations avec le préfet de police, M. fut compromis dans ses relations avec le préfet de police, M. caussidière fit de belles promesses ; il ne les tint point; il ne

Caussidiere Blanqui.

fit point arrêter Blanqui.

Le 2 mai, Caussidière rencontra un homme du Palais-de-Justice, et lui fit cette déclaration singulière : « Le 4 mai, je dois jeter l'Assemblée par les fenêtres. »

L'instruction fut commencée de suite. Le 3 mai, on vint m'avertir qu'un nommé Boissonin avait un grand amas d'arvertir qu'un nomine bossoulli avait un grand amas d'ar-s et les distribuait; que le club Barbès, celui des Droits ds mes et les districtures, que la state barbes, celui des Droits de l'Homme, s'armaient et restaient armés; qu'enfin les gardiens pHomme, saint.

de la police de M. Caussidière avaient été surpris la nuit faisant de; affiches. M. Landrin se décida à poursuivre vigoureusement; il fit

M. Landria se contre Blanqui, Flotte, Lacambre; le manda de Considère était donné de la veille. M. Caussidière lui parut de Considere etait donne de la vente. M. Caussidière lui parut disposé à les mettre à exécution. Après, il se ravisa, et, craignant la faiblesse du Gouvernement, il me supplia d'y aller nant la latolesse du gouvernement provisoire en envoyant moi-meme. Il convint de god en moinent provisoire en envoyant les mandats. On l'appela. Le Gouvernement était au grand complet. On lui demanda si les choses avaient changé de face. complet. Ou lui demanda de las choses avaient change de face. Il rendit compte de tout. On lui refusa les arrestations; il se

retira indigné.

Il déclare qu'à partir de l'époque où commencèrent les élections, il s'absenta de Paris, n'alla plus le soir chez M. Ledru-Rollin, qu'il ne revit plus qu'à l'Assemblée; et notamment, il affirme sur l'honneur que le 3 mai, veille de la réunion de l'homblée pationale, jour où il avait veinement, cherch de affirme sur l'nomieur que le 3 mai, veille de la réunion de l'Assemblée nationale, jour où il avait vainement cherché à faire arrêter Blanqui et Flotte, il n'est pas allé chez M. Ledru-Bollin, et surtout n'est pas allé ce soir là au ministère de

nterieur. Les faits rapportés par M. Arago sont de toute inexactitude. Il n'a jamais vu Barbès qu'une fois dens les soirées de causeries qui avaient lieu chez le ministre de l'intérieur. Barbès était très modéré et même un pau religieux. « Pour que la République se fonde, disait-il, il faudra que Dieu le

que la Republique se l'inte, distatti, il laudra que Dieu le permette; » et il développa sa pensée.

Depuis lors, je l'ai revu, comme procureur de la Républi-que, à l'occasion d'une affiche rouge, parlant des faits de Rouen en termes affreux, et signée Barbès. Barbès n'écouta pas mes reproches ; il se défendit au contraire de ce que l'af-fiche était trop modérée.

Le témoin lui dit alors : Je vais vous poursuivre, voilà mon

réquisitoire. Interrogé, il déclara qu'à son avis M. Lamartine et M. Le dru-Rollin étaient plutôt en d'saccord qu'unis, que M. Ledru-Rollin croyait M. Lamartine au fond républicain, et qu'il ne désespérait pas de le voir venir à eux.

Le témoin croit qu'il n'y a jamais eu d'inimitié entre ces deux hommes.

Il sait que M. Jules Favre a fait une démarche pour réconcilier M. Ledru-Rollin et M. Lamartine, ce que l'on appelait alors peut-être à tort l'élément démocratique et l'élément

bourgeois.
Les efforts de M. Jules Favre furent infructueux.

ordés 25 c,

était

M. le général CHANGARNIER. - 11 juillet 1848.

D. Général, quelle est la situation de Paris? le commandement dont vous êtes investi vous permet de la connaître. R. D'abord, les insurgés sont fort abattus. Ils reprennent courage et semblent vouloir recommencer la lutte. Une correspondance fort active est établie entre les insurgés de Paris et les provinces. Le témoin croit à une nouvelle insurrection

et les provinces. Le temoin croit à une nouveile insurrection et signale les moyens propres à la comprimer plus promptement qu'on ne l'a fait en juin.

Il croit que l'insurrection du 16 avril aurait pu être formidable sans les mesures prises par lui. Il était encore ambas sadeur. A onze heures et demie, il lut les journaux et apprit les affaires du Hols ein. Il descendit à midi et un quart chez Lamartine pour prendre ses ordres et solliciter son prompt départ. Les huissiers lui dirent qu'il était sorti. Il vit un secrétaire et lui parla du Holstein. Il s'agit bien du Holstein, lui dit le secrétaire; en ce moment, Lamartine est put-être tué. Hme Lamartine le conjura d'aller au secours de son mari. J'allai à l'Hôtel-de-Ville; point d'armes; surtout point de munitions. Je parlai à Marrast et reçus ses communications. Je transmis mes ordres au colonel Rey, dont le zèle me satisfit. M. de Lamartine survint, parut inquiet, parla des divisions qui existaient dans le gouvernement provisoire, et se plaignit de Louis Blanc, de Ledru-Rollin lui même; il les regardait comme étant de moitis dans le mouvement.

Comme il ne prenait pas de mosures, j'en pris spontanément, de concert avec M. Marrast, dont l'attitude était très bonne. Le général Courtais n'avait commandé qu'un piquet de 150 hommes par légion. Je pensai qu'un rappel général devait é re battu. M. Marrast écrivit l'ordre sur une table, en quelque sor é sous ma dictée, et l'envoya aux légions : c'est et ordre qui a fait battre le rappel et marcher la garde na-

Le surlendemain, je sus autorisé à appeler le peu de trou-pes disponibles dans Paris, et M. le ministre des affaires étransères me donna de nombreuses preuves de la confiance illi-mitée que, depuis le 16 avril, il avait mise en moi.

M. GOUDCHAUD, à titre de renseignement. — 25 juillet.

Il a envoyé un inspecteur pour vérifier la comptabilité d's ateliers nationaux; mais la vérification n'a rien produit, par le vice même de l'organisation.

Le ministre donne ses appréciations et seulement ses appréciations; il déclare que si on lui demande des faits, il n'aurait pas un mot à dire à la commission. La marche de l'ancian Pancien gouvernement nous avait convaincus que sa chute était inévitable. Quelques jours avant la révolution, quelques personnes se réunirent chez moi et nous nommâmes un gouvernement provisoire. Nous cherchâmes à éloigner de ce gou-vernement M. Louis Blanc et même Ledrn-Rollin.

Il nous paraissait que le salaire n'était pas bien appliqué. Cet e question me préoccupait depuis 1830. Mais l'idée qui me préoccupait depuis 1830. Mais l'idée qui me préoccupait n'a pas été l'objet des méditations de mes amis. Cependant en forma des réunions, M. Louis B'auc vint et je fus chargé de le combattre. Sa doctrine était le communisme pur, la des ruction de la propriété. Notre dissentiment fut si profond qu'il fallut reconnaître l'impossibilité de nous conserver tous les deux dans un gouvernement. On fut aux voix. M. Louis Blanc en eut deux et M. Goudchaux toutes les autres. autres; on formula le système de M. Goudchaux, on le remit aux Chambres.

De tout cela, ces messieurs avaient conclu que M. Louis Blanc était excessivement dangereux, et qu'il fallait l'écarter,

même à titre de secrétaire.

Je fus donc surpris de le voir faire partie du Gouvernement provisoire. On m'avait désigé, moi, comme ministre des finan-ces, et j'avais accepté; mais quand je vis que M. Louis Blanc en faisait partie en faisait partie, je refusai le ministère des finances. M. Le-dru Raut dru-Rollin m'é oignait aussi, mais à un autre titre. J. déchirai done ma commission, et fus cherel er M. Garnier Pegès. Enfin, à force d'instances, j'ai du accepter, quoique convaincu que je ne ponrrais pas vivre avec M. Louis Blanc. Les propons les plus larges étaient acceptées sans discussion, impôts étaient supprimés sans s'inquiéter des ressources du Trésor.

M. Goudchaux explique l'affaire du drapeau rouge. Un homme, instigué par M. Louis Blanc, proposa le drapeau rouge. M. de Lamartine combautit courageusement cette idée; mais sa victoire fut facile, car le foule ne voulait pas de dramais sa victoire fut facile, car la foule ne voulait pas de dra-peau rouge; il n'y avait à le vouloir que quelques hommes

Le lendemain, quand il vint au conseil, on préparait un drapeau rouge, et tout le monde l'admettait sur la proposition de M. Louis Blanc. M. Goudchsux déclara avec vivacité qu'il n'en serait pas ainsi. Il déposa son portefeuille. M. Louis Blanc dit que le sang allait couler et que M. Goudchaux en répondrait sur sa tète, responsabilité qu'il accepta. A force l'insistance, le drapeau rouge fut proscrit.

Ce fair explique que les affaires ne pourraient pas marcher

avec M. Louis Blanc et autres.

Battu pour le drapeau rouge, M. Louis Blanc fit adopter un ruban rouge à la boutonnière. M. Goudchaux céd a après résistance; mais le peuple injuria le Gouvernement provi oire, et M. Louis Blanc fut interpellé à ce sujet pour lui montrer que les couleurs nationales n'étaient pas la couleur rouge. Le surlendemain, abolition de l'impôt du sel, sans en avoir

dit un mot au ministre. Au surplus, on ne l'a jamais consulté en rien. Il déclara à ces Messieurs qu'ils perdraient le pays et qu'il donnait sa démission. On eut peur, et on revint par une proclamation sur les décisions prises, en réservant les mesu-

res à prendre lors de la réunion de l'Assemblée nationale. M. Louis Blanc était au Luxembourg. M. Goudchaux ne lisait pas les journaux, n'en ayant pas le temps. Quand il sut ce qui se passait au Luxembourg, il réunit le conseil, le ven-dredi 3 mars. Il a déclaré que si Louis Blanc n'était pas retiré du Luxembourg, que si on le laissait à la tête des ouvriers, il ne ferait plus partie du gouvernement. Les délibérans étaient au nombre de treize ou quatorze. Il dit que, si on ne croyait pas qu'il fût dans le vrai, il donnerait sa démission, que le pays allait être embarrassé par tout ce qui naîtrait du Luxembourg. Il dit que M. Garnier Pagès n'était plus nécessaire à la mairie, déclara que si rien n'était changé sous 24 heures, il se retirerait. Il donna sa démission le samedi à minuit. On le supplia d'aller au conseil le dimanche soir, il y fit accepter sa démission. Il l'eût encore retirée à cette heure, si on avait fait droit à sa demande. Le Moniteur ne contenait

pas sa démission le lundi, mais elle y fut insérée le mardi. M. Goudchaux a refusé toute candidature pour n'être pas obl gé de faire de l'opposition; toute opposition, selon lui, pouvait à cette époque ébranler la République. Plus tard, il se laissa porter à la députation de Paris parce que la situation était changée. Le dissentiment dans le gouvernement existait toujours, et était public. Il lui a toujours paru que MM. Ledru-Rollin, Flocon, Albert, Lauis Blanc étaient un immense

danger dans le gouvernement. Je disais : on va former une armée dont Louis Blanc sera le lieutenant et Ledru-Rollin le capitaine. On ne voulait pas voir comme moi, ou du moins on ne reconnaissait pas la possibilité de conjurer un pareil danger. Ce danger fut tel qu'il dût songer à conspirer pour sauver ses amis, on ne l'a fait que trop tard.

M. Goudchaux avait prévu l'effusion du sang et l'a toujours regardée comme inévitable. Il valait mieux, selon lui, qu'elle arrivat promptement; car, si on avait tardé, il y aurait eu 10,000 morts, tandis que, si on s'était battu en mars ou en avril, ce n'eût été qu'une escarmouche.

Les rapports entre Louis Blanc et les conspira'eurs n'ont jamais cessé d'exister. Ceux de Ledru-Rollin même n'ont pas cessé d'exister un seul instant. Ils existent encore. Mais M. Goudchaux ne croit pas qu'ils conspirent; il pense seulement qu'ils seraient portés au pouvoir, et comprend M. Lamartine dans cette appréciation. M. Lamartine s'est donné en détail, il s'est laissé entraîner et déborder. Il voulait toujours rester modérateur, il croyait pouvoir dominer tout le monde par la puissance de sa parole.

Un jour on voulait arrêter Blanqui; il avait causé avec Blanqui, de suite il dit: « N'arrêtez pas cet homme, j'en réponds.» Dire pourquoi il préférait les uns aux autres serait délicat. Cependant, M. Goudchaux croit que, selon M. Lamartine, les plus ardens avaient plus de capacité, et qu'il ne pourrait pas fonder un gouvernement avec les autres moins capables; il espérait pouvoir modérer leur entraînement par sa propre au-

L'organisation des ateliers est antérieure au 24 février, du moins elle existait sur le papier, c'est une mise en œuvre ha-bile par Louis Blanc, et tous les malheurs qui sont survenus devaient avoir lieu. On disait aux ouvriers : vous pouvez vous croiser les bras, jamais le gouvernement ne vous laissera mourir de faim, vous serez les maîtres de la situation, on expropriera les ateliers et les grands établissemens publics et vous

les aurez en propre. Ce qui a manqué à la révolution de février, c'est un homme; aujourd'hui cet homme s'est trouvé, c'est le général Cavaignac; le général Cavaignac est une garantie pour le pays, et si on peut le conserver aux affaires, il faut espérer que tout marchera bien.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE. — 11 juillet.

Je n'ai rien à vous dire de particulier sur les causes des attentats. Si l'insurrection eût réussi, c'eût été la perte d'une bataille sociale et le triomphe du programme du 15 mai.

Je ne fais pas doute qu'il y eut, dans les ateliers nationaux, une entente coupable avec l'émeute, j'en ai la conviction morale; et, d'ailleurs, j'ai vu à la barricade Saint-Martin des passer signés LALANNE; plusieurs individus ont été arrêtés porteurs d'argent et de cartouches. J'ai chargé le général du génie d'Artois de me faire un rapport sur ces faits; je vous

M. Flottard a fait mettre en liberté deux individus de l'Ecole centrale, porteurs d'argent; j'ai appris que l'un d'eux avait déménagé plus tard, furtivement et dans la nuit.

J'ai été frappé de la combinaison militaire qui avait présidé à l'établissement des barricades, et je dois dire que, pour vaincre l'insurrection, j'ai été heureux de rencontrer l'admirable dévouement de la garde nationale, de la garde nationale mobile et de l'armée. Le concours des pompiers m'a été très utile. A ce propos, je dois citer un fait : Un lieutenant-colonel de la garde nationale vient me demander du secours contre un incendie qui a éclaté derrière les barricades; j'envoie plusieurs pompiers, ils éteignent l'incendie, et au retour les insurgés font sur eux une décharge qui en tue deux et en blesse

J'ai beaucoup entendu regretter qu'il n'y eût pas plus de troupes à Paris. Il faut songer qu'à cette époque un trop grand développement de force militaire ent soulevé un tolle général contre le Gouvernement, qu'on l'eût taxé d'être provoca-

Ce qui a fait durer la lutte, c'est que, le premier jour, on ne voulait pas employer les grands moyens comme dans une ville prise d'assaut. Du moment où les circonstances permirent et obligèrent même d'y recourir, tout fut visiblement décidé.

Au surplus, un très grand changement s'est opéré quand les représentans se sont joints à nous; ils ont ranimé la force morale dans les rangs; nous avons repris aussitôt le dessus, et on n'a pas perdu grand monde.

Les munitions n'ont pas manqué. On a brulé environ deux millions de cartouches. Je dois expliquer pourquoi je me suis plaint de l'absence d'obusiers. J'avais assez de batteries, et comme la batterie comporte ordinairement deux obusiers et quatre canons, on croyait avoir des obusiers; mais il y avait six canons par batterie, tandis qu'il devait y avoir quatre canons et deux obusiers dans chacune. La suppression de deux obusiers avait été faite par Montpensier. Le général Cavaignac, ignorant cette circonstance, ne se rendait pas compte de mon insistance et de mes demandes réitérées.

M. LOUIS BLANC. - 15 juillet.

M. le président. - Vous savez que nous sommes chargés de faire une enquête politique sur les événemens du 15 mai et du 23 juin : pouvez-vous nous éclairer dans notre mission. Le témoin. - J'ai dit tout sur le 15 mai dans un petit écrit

imprimé et distribué. Ce n'est que la veille que j'ai connu la manifestation du 15 mai par des rumeurs vagues. Depuis le 16 avril, je savais que les manifestations pouvaient être dé-tournées facilement de leur but. Le 14 mai, j'avais vu Barbès vers qua're heures; il me dit qu'il avait entendu parler de la manifestation du lendemain. Je lui sis observer qu'il serai difficile de la contenir et qu'on ferait bien de l'empêcher. Barbès partagea mon opinion. Je n'ai jamais mis les pieds dans un club. Barbès, au contraire, en présidait un. Il me promit de faire tous ses efforts pour arrêter la manifestation. Voilà tout ce que je sais quant à ce qui a pu la précéder. Pour le reste, je ne sais plus que ce que tout le monde sait. D. Le 15, n'y a-t-il pas eu réunion chez vous?

R. Qui ; dix-sept à dix-huit représentans se réunirent chez moi; il s'agissait de nous entendre sur la composition de la

commission de Constitution. Je ne sais s'il a été parlé de manifestation qui se preparait, comme il paraît qu'on l'a pré-tendu depuis; cela peut-êire, mais le but de la réunion est

tel que je l'indique. D. Vous ne po vez pas dire par qui vous avez été informé de la manifestation?

R. Je crois que c'est par une personne dans la rue; il y avait des rumeurs partout.

D. Et dans la matinée du 45 mai, n'y a-t-il pas eu réunion

R. Pas le moins du monde; je suis allé déjeûner comme d'ordinaire au cafe. Il y avait des délégués des départemens qui me raconterent leur déboire de la veille. D. Lorsque la salle fut envahie, vous êtes sorti?

R. Je ne suis sorti qu'avec la permission da président; on me pressait de toutes parts. Je prononçai d'abord un discours à la tribune; je retournai ensuite à ma place. Les huisseds vinrent me dire qu'on m'appelait à grands cris place de Bourgogne et qu'on menaça t d'entrer. Plusieurs de mes collègues me dirent la même chose. J'étais fort embarrassé. Je m'adressai au président, qui me donna l'autorisation. Je parlai au peuple à une fenêtre du bâtiment de la questure. Barbes et Albert y étaient. Mon discours n'eut d'autre but que de calmer; j'en ai reproduit la substance dans mon petit écrit. Je revins dans le palais de l'Assemblée; je fus entraîné à la salle des Pas-Perdus. Deux hommes me montèrent sur une chaise; je parlai encore à la foule dans les mêmes termes, et dans tous les cas, dans le même esprit. « Soyez tranquilles, disais-je, la révolution de février a une très grande force; il n'est pas douteux qu'elle ne s'étende sur le monde entier, mais il ne faut pas qu'on puisse la calomnier. » Je rentrai à ma place; je fus porté au bout de l'amphithéatre malgré moi; j'étais épuisé. On m'apporta un verre d'eau. Un onvrier me dit : « Il faudraitencore parler, mais vous ne pouvez plus; écrivez quelques mots, et j'irai lire ce que vous aurez écrit. » Je n'a vais pas fini d'écrire, que l'Assemblée était déclarée dissoute. J'avais encore répété la au peuple le conseil de respecter sa propre souveraineté. Je fus entraîné à l'Esplanade de l'hôtel des Invalides; heureusement mon frère était là, il m'a soutenu. On m'a jeté dans un cabriolet, et vous savez le reste.

D. Les témoins déclarent que votre premier discours, pour lequel vous aviez pris une attitude théâtrale, formant un groupe symbolique avec Barbès et Albert, était une excitation au peuple, une provocation plutôt qu'une exhortation au

(Lecture est donnée au témoin de la déposition de M. Le-

R. Je nie cela. J'ai pensé qu'il ne fallait pas trop contrarier les vœux du peuple pour avoir raison de lui. Je n'ai pas réussi dans ce que je voulais. J'ai parlé du droit au travail, de l'intervention en faveur de la Pologne. Je flattais le peup e dans ce que ses vœux avaient de légitime; mais ma conclusion était toujours : « Si vous voulez que vos vœux se réali-sent, laissez a l'Assemblée la liberté de délibérer. »

C'était conforme à ce que j'avais dit et écrit dans l'Assemblée. It faillait pouvoir se faire écouter.

D. Dans le discours que vous avez prononcé à la salle des Pas-Perdus, vous avez dit: « La manifestation d'aujourd'hui n'est pas de celles qui ébranlent, mais de celles qui renver-

R. Le juge d'instruction m'a dit en effet que deux témoins avaient déposé en ce sens; mais d'autres témoins, dont un s'est confié à M. Crémieux le lendemain, rapportent autrement mes paroles. Je n'ai parlé que de propagand, de république universelle, de la force et de la portée de la révolution de Fé-vrier. C'est de la révolution de Février que j'ai dit qu'elle n'était pas de celles qui ébran ent, mais de celles qui renversent. J'ai terminé ce discours par ces mots : « Au nom de la souveraineté du peuble, retirez vous. » M. Pont, rédacteur en chef du journal le Haro, de Caen, a pris la phrase; il pourrait encore la montrer. Quant aux deux témoins qui ont déposé contre moi, l'un d'eux, M. Mallude Richard, est doué d'une moralité suspecte. M. Michot, notre collègue, vous renseignerait à cet égard. Ce Mallude Richard avant pris l'habitude de s'introduire dans le sein de l'Assemblée nationale en prenant la fausse qualité de représentant. M. Lamannais a été obligé de le faire mettre à la porte. Au sojet du drapeau que je tenais à la main, on me l'a apporté, je ne l'ai pas repoussé; il fallait

bien quelque chose pour agir sur les esprits.

D. Dans la salle des conférences on s'est occupé de la désigoation des membres du Gouvernement provisoire. Que fai-

R. J'y fus entraîné. C'était à risquer d'être étouffé, on m'entourait. Je ne respirais plus; j'ontendis prononcer mon nom, celui d'Albert et de Considérant; je n'y étais pour rien.

D.Y avait-il des délégués du Luxembourg R, Je n'en ai pas reconnu.

D. Vous avez été entraîné par une foule qui criait : A l'Hôtel-de-Ville!

R. J'ai dit : « Y aller, c'est faire verser le sang du peuple.» Je passai par le jardin de la Présidence. Je fus poussé à l'esplanade des Invalides. Mon frère était là, il me cherchait. Malheureux, disais-je à la foule, c'est la guerre civile que vous commencez. — Non, criait-on, on ne tirera pas sur des hommes désarmés. » Mon frère dit : « Que ce soit pour lui. vous le ferez tuer. » Un cabriolet passait, on m'y jeta. La foule ne me suivit pas, heureusement. Je fus mis en présence du propriétaire du cabriolet par le juge d'instruction; j'aurais annoncé l'intention d'alter à l'Hôtel-de-Ville, je déclare que je na me rappelle pas cela ; dans tous les cas c'était pour un bon motif. Je voulais empêcher la guerre civi e. Dans la sille des Pas-Perdus, on m'avait dit qu'Albert et Barbès avaient été portés à l'Hôtel-de-Ville; j'étais partagé entre le desir d'aller es protéger et l'idée que j'y serais impuissant. J'aurai donc pu, au milieu de ces preoccupations, parler de l'Hôtel-de-Ville; mais je dois répéter pour être vrai que mon intention n'était pas de m'y rendre. Le propriétaire me dit en chemin: Si vous voulez, je puis vous déposer rue de l'Ecole-de-Médecine, chez un ami. » J'y consen i:, et de là j'allai chez Victor Masson, libraire, pour changer de linge et de flacelle.

D. Ne vous a-t-il pas êté offert une voiture ch z M. Masson? R. Oui, par ses neveux. Mais je n'ai pas voulu abuser de eur complaisance; je croyais trouver une voiture rue Saint-

D. Et s-vous retourné alors chez vous?

R. Oni.

D. Cependant un magistrat vous a rencontré sur le pont Saint-Michel, allant dans la direction de l'Hôtel-de-Ville, en-

touré de deux ou trois hommes armés.

R. J'allai jusqu'au quai aux Fleurs avec mon frère pour avoir une voiture. Nous fames rencontrés par deux ou trois individus dont un était armé; je ne sais ce qu'ils me dirent. D'après la déposition d'un témoin qui me fut communiquée, ces hommes m'auraient donné la main. C'est possible. Cela m'arrive souvent avec des gens entièrement inconnus.

D. Un témoin affirme vous avoir vu à l'Hôtel-de-Ville? R. C'est un insâme mensonge; cela ne peut être une erreur, c'est une abominable calomnie.

D. Les événemens de juin ont un caractère socialiste, com muniste, comme vous voudrez. C'était une insurrection des classes laborieuses, souffrantes, plutôt qu'un mouvement politique au nom d'un drapeau. Le mouvement se rattachait aux ateliers nationaux. Que pensez vous de l'influence du Luxembourg dans ce mouvement?

R. Personne à Paris n'a coanu moins que moi les ateliers nationaux, à ce point qu'Emile Thomas était devenu mon ennemi, je ne sais pourquoi. Les ateliers nationaux se sont organisés pour combattre l'influence qu'on me supposait sur les corporations d'ouvriers par les dé égués du Luxembourg. J'ai su que ces délégués, au moins ceux que je connaissais, n'ont pris aucune part à l'insurrection. J'étais en rapport avec l'association des ateliers de Clichy, puisque c'est moi qui l'avais fondée; cette association ne s'est pas mélée de l'insurrection. Si les ateliers nationaux, dont je désapprouvais l'organisation, ont fait la prise d'armes, je n'y suis pour rien.

D. L'antagonisme entre le Luxembourg et les ateliers nationaux a cessé?

M. le président place sous les yeux du témoin les paroles de M. Emile Thomas devant M. Trelat.

R. C'est la fausseté même. Je n'ai qu'une chose à répondre à cela, c'est un affreux mensonge. Je ne dis pas que le propos n'a pas été tenu par Emile Thomas; mais les propositions que ce propos implique sont d'une fausseté absolue.

D. Comment savez-vous que les ateliers de Clichy sont restés étrangers à l'insurrection ? R. Cela m'a été affirmé par des ouvriers de cet atelier qui

sont venus me voir.

D. Le 18 juin, ne leur avez-vous pas fait une visite? R. Je suis allé à Clichy quelques jours avant l'insurrection, à l'occasion d'une demande de crédit que les ateliers nationaux avaient adressée au Gouvernement. Il s'agissait de conseils à leur donner pour un acte de société qu'ils de vaient soumettre au Gouvernement à ce sujet.

D. N'avez-vous pas dit aux ouvriers de ne pas se désunir, qu'ils seraient les maîtres?

R. Je n'ai rien dit de semblable; je leur ai recommandé de ne pas se diviser dans l'intérêt du principe de l'associa-

D. Vous dites avoir déjeané, le 15 mai, au café des Panoramas : Barbès y était-il ?

R. Non; c'était un déjeuner d'amis pour fêter le départ d'un

parent, nommé à des fonctions publiques en Corse.

D. On dit que le 15 mai vous avez été vu entrelaçant vos mains dans celles d'Albert et de Barbès?

R. Je ne me rappelle pas ce détail; mais il n'y aurait rien à en conclure. J'ai passé la soirée du 14 avec Albert. Nous avons été au spectacle ensemble. Il n'a pas été dit un mot de la manifestation du lendemain. J'étais loin de soupçonner ce qui arriverait.

D. Aviez vous des rapports avec les ouvriers mécaniciens

du chemin de fer du Nord?

R. Au Luxembourg, j'ai dù en avoir, mais pas ailleurs.

D. Vous avez dit que Mallude Richard entrait dans la salle

des séances de l'Assemblée; était-ce le 15 mai? R. Non : c'est de sa part une habitude. Michot, notre col'ègue, m'avait dit que c'était un homme taré.

M. CAUSSIDIÈRE, représentant du peuple, ancien préset de police. - 17 juillet.

M. le président l'invite à s'expliquer sur les faits qui sont

l'objet de l'enquête.

M. Caussidière. — Je n'avais de rapport avec les clubs que d'une manière fort indirecte. Je n'avais pas de grandes défen-ses contre eux, si ce n'est contre celui de Blanqui. Quant à Sobrier, ses menaces commençaient à m'inquiéter. Il avait demandé des armes, et m'apporta une lettre de M. de Lamartine m'engageant à faire une demande à Vincennes, une demande de cinq cents fusils et quelques milliers de cartouches. Au surplus, je trouvais qu'il finissait par devenir ennuyeux; mais n'en parlons pas, il est en prison. et je ne veux pas me faire son délateur.

Quelques jours avant le 15 mai, j'avais éprouvé une luxaion au genou pour avoir serré trop vivement mon cheval : je n'en ai pas moins pris toutes mes mesures. J'avais averti la Commission exécutive. J'aura's voulu une bonne garde républicaine régulièrement organisée. Je demandais une certaine omnipotence pour la préfecture de police ou bien ma démission. Ni l'une ni l'autre ne me furent accordées. Au 15 mai, j'avais deux de mes compagnies presque en révolte.

Ma pensée intime est qu'il y a eu faute, mais que personne n'a su ce qu'il faisait ni ce qu'il voulait faire; le malheur est que je n'ai pas pu sortir ce jour-là et venir à l'Assemblée : là, en discourant, en rappelant de vieux souvenirs, j'aurais fini

par calmer le peuple. Le pouvoir a été sans prévoyance, il a voulu faire de la police à côté de celle de la préfecture; il n'a rien fait de

Blanqui est un homme dangereux; j'avais demandé son

arrestation; on ne l'a pas voulu; ce n'est pas ma faute.

Sobrier est une ête sans cervelle. Le 24 mai il est venu me trouver à la préfecture. Je lui avais donné l'ordre de désarmer son poste et de me rendre ses fusils. Il m'avait fait une réponse assez malhonnête; cependant je ne lui croyais pas de desseins coupables, je croyais même qu'il marchait très dignement. Je lui fis surtout des reproches sur son journal. Il ne fut pas question du mouvement du ledemain. Personne ne se doutait qu'il sût là dedans. Il est vrai qu'il jouait tout le monde, Lamartine, moi, et tant d'autres.

M. le président lui fait observer qu'on a trouvé une lettre de Sobrier à lui adressée et dans laquelle on lisait css mots : Delivre-moi comme tu me l'as promis hier soir. »

R. Sobrier a menti. Jamais je n'ai pu lui faire cette promesse, je savais bien qu'il voulait faire une manifestation, mais je ne la croyais pas perturbatrice. D'ailleurs, si j'avais voulu, on m'a fait assez d'ouvertures, et dernièrement encore, j'ai prévenu la Commission exécutive des dangers qu'elle courait... Oui, j'avais dit à la Comm'ssion que je répondais du mouvement du 15 mai. Si je n'avais pas amoindri la manifestation, elle aurait été de 50,000 hommes de plus. J'avais de la part du comité des Droits de l'Homme la promesse sérieuse de ne pas se servir d'armes.

Enfin, quand on vint m'annoncer que l'Assemblée était envahie et qu'un nouveau gouvernement était proclamé, je ré-pondis : « Cela ne me regarde point, qu'on ferme les portes,

et que personne n'entre dans l'hôtel. » une rogé sur ce qu'il a dit que des propositions lui avaient été faites dernièrement, il répond : La Commission exécutive ne me paraissant pas marcher convenablement, on la remplaçait par des combinaisons dans lesquelles on me faisait entrer. Les hommes qui me faisaient ces propositions étaient peut-être des officieux; il n'y avait peut-être rien de sérioux ii ii y avait peut-etre rien de sérieux. mais je ne puis les nommer; j'aimerais mieux me brûler la cervelle en soriant.

Quant au 23 juin, je crois à des menées étrangères, à l'influence de l'or de la Russie, à quelques mécontens des anciens partis; mais la cause première, c'est la misère, et puis on avait joué au fusil trop longtemps; le peuple s'en est servi tout de bon; mais le vrai mal est la misère. Je voulais qu'on déblayat le sol. J'en avais parlé à Lamartine, à Ledru-Rollin, au général Cavaignac.

Le 23 juin, je suis parti de la barrière de l'Etoile dans un cabriolet-milord; il était une heure moins un quart; je suis arrivé à une heure à l'Assemblée, dans la salle des Pas-Perdus. Je ne savais rien de ce qui se passait; je fus surpris. Je parlai à Buchez et à d'autres. Je leur dis : Ne ferait on pas bien d'aller aux barricades ? Il faudrait être au moins douze pour faire déposer les armes aux insurgés. Le soir j'ai couché dans la rue des... avec James Demontry et autres. J'ai évité d'aller au bord même du conflit. Le lendemain un homme me dit : « Que pensez-vous du mouvement, monsieur Caussidière? » Je répondis: Je pense que Cavaignac réprimera ce mouvement aujourd'hui. J'affirme sur mon honneur n'avoir pas été dans ce mouvement. Si j'en avais été, je ne me serais pas comporté comme un lâche, restant à attendre les événemens, ou comme un sot à attendre qu'on me susillat comme un traître. Quand on est dans un complot, cela finit toujours par se savoir. Au surplus, j'ai coupé avec la queue de mon parti ; je suis ennuyé, dé-goûté, fatigué, et je ne songe qu'à rentrer dans la vie privée, après avoir combattu pendant vingt ans pour la République, qui, je l'espère, se maintiendra. J'ai voulu m'isoler et me suis retiré à la barrière de l'Etoile, chez un parent de mon beau-

Invité à s'expliquer sur le déjeuner de Saint-Cloud, il ré-

pond: M. Désirabode nous avait invités à manger un melon ; après déjeûner nous fames au café chez Nourry et ne parlames pas politique, au moins de faits particuliers. Je connais Grandménil; je le crois un brave homme, incapable de se mêler à l'in-surrection. Louis Guéret a cherché à le compromettre en lui parlant de cartouches. Ce Louis Guéret est un ancien agent de M. Delessert,

M. le président donne lecture à M. Caussidière de la lettre écrite par Grandménil, dans laquelle il est question de bombes et peut-être aussi de lui, M. Caussidière.

M. Caussidière. — Oui, j'ai demandé des échantillons de bombes d'une espèce nouvelle qui se fabriquait à Angers, chez Riotteau. Il s'agissait de chimie, d'une expérience à faire. Je suis très curieux de ces découvertes.

24 juillet.

Je viens demander un acte de justice : les journaux ont parlé de mon arrestation; ma famille est inquiète; j'ai une mère, une sœur dans les larmes; c'est pour elles que je désire que ma positiou s'éclaicisse.

Je déclare personnellement que je n'ai pris aucune part à l'insurrection de juin. Le 23, je suis venu en cabriolet de la barrière de l'Etoile, où je loge chez un parent, droit à l'Assemblée; je n'en ai pas bougé; j'ai été seulement le soir, à six heures, prendre un potage dans un restaurant, rue Saint-An-

dré-des-Arts, et je suis revenu à la Chambre. Je sais qu'au faubourg Stint-Antoine en s'est servi de mon nom, cela ne prouve rien et ne m'étonne pas; j'ai tant rendu de services aux uns et aux autres, aux pauvres surtout; mon nom est si connu qu'il a pu servir de drapeau; mais l'on peut dire tout ce qu'on voudra, je proteste absolument. Je ne suis pas un la he, et si j'avais pris part à l'insurrection, je ne serais pas resté sur mon banc; je sois en butte à tous les par-tis, et comme broyé entre la tête et la queue; mais du moins je saurai m'expliquer nette nent, et resterai à mon poste pour pondre à tout. Je prouverai que j'ai dit à la place Vendôme, que le triomphe du général Cavaignac était certain. Si j'avais voulu tremper dans une affaire de ce genre, j'aurais été derrière les barricades et ne me serais pas caché.

que rose que j'aurais désirée; je ne voulais arriver que par la fraternité et le bon sens; jamais par les coups de fusil. Le président explique a M. Caussidière que la commission n'a aucun caractère judic aire, qu'elle ne peut même pronon-cer une mise en prévention, qu'olle se borne à recueillir des

faits, et que sa mission ne va pas au-delà.

Interpellé sur la convocation des forts de la halle au 45 mai, M. Caussidière déclare qu'il n'a pas convoqué les forts de la halle au 15 mai; s'il les avait convoqués, c'eut été par un ordre écrit; il n'en a donné aucun. Au surplus, ces forts sont des hommes excellens, des hommes tranquilles, d'ordre

2 août.

D. Avez-vous reçu quelques personnes dans votre domicile,

le matin même du 23 juin? R. J'ai reçu des gens le 23 juin qui venaient me parler d'un comi'é de l'Algérie et de l'agriculture. Ensuite il me vint souvent des gens qui me demandaient des places que je ne pouvais pas leur donner.

D. Pouvez-vous nous citer les personnes qui sont venues chez vous ce jour-la?

R. Il m'est venu, je crois, trois personnes me proposer d'organiser un comité commercial, dans lequel on s'occuperait des affaires commerciales de Paris. J'ai eu l'honneur de vous dire que je ne savais pas un mot des événemens de juin. D. Vous affirmez que vous n'avez reçu aucune visite ayant

un caractère politique quelconque? R. Je l'affirme.
D. Cepen ant, je dois vous dire que dans un interrogatoire il est appris que cinq personnes sont venues chez vous : Loagepied, Danse, Chaban, Thiele et Delaire.

R. Je ne connais de ces individus que Longepied, et je ne crois pas l'avoir vu ce jour-là. Dans tous les cas, il ne m'au-

rait pas parlé politique.

D. Ces personnes-là déclarent cependant être venues chez

vous dans un tout autre but.

R. Moi, je dis le contraire; je suis tout prêt à dire tout ce que j'ai dir, tout ce que j'ai fait. Il y a une queue compro-mettante que je ne veux pas voir; je l'ai dépistée. Je n'ai pas encore pu m'esquiver entièrement, mais je suis très circonspect avec elle.

D. Vous affirmez donc que l'assertion de ces personnes est

R. Oui, je l'assirme. Toutes ces tentatives affaiblissaient et compromettaient la République.

Moi je regarde la République comme une chose sacrée

Proudhon l'a compromise l'autre jour. Nous avons causé avec

M. PORTALIS, procureur-général, représentant du peuple.—
11 joillet.

Avant les élections il y avait inquiétude dans le Gouverne-men. Y aurait-il des élections favorables à la République? Des réactionnaires amèneraient la guerre civile. Si tout le Midi nomme des légitimistes, que fera-t-on? On retardera les élections. Le mouvement d'avril avait pour but de les retarder encore. Le témoin voyait le Gouvernement. L'avis unanime était d'obtenir des républicains. On ne voulait pas de troupes. Le Gouvernement fut unanime pour ne pas retarder plus longtemps les élections. On résolut de se conformer au juge-

Jamais, dans toutes les suppositions, on ne parla de violences ; seulement on parla de prononcer l'annulation ou l'ajour-nement des élections légitimistes ou orléanistes. Barbès lui-même, qui assistait à ces delibérations, n'avait pas d'autre idée, et n'annonçait pas les violences auxquelles il s'est porté

Au 15 mai, je ne prévoyais pas que les choses dussent aller aussi loi, dit M. Portalis. Le témoin vit Barbès qui ne s'alarmait pas du tout; mais quant à Louis Blanc, je le crus de connivence, surtout en le voyant porter en triomphe. Les in-formations que j'ai prises m'ont démontré que Caussidière et Louis Blanc é aient dans le seeret.

Le Palais-de-Justice était tenu d'une manière déplorable. Les hommes de la police n'inspiraient pas de confiance, et souvent M. Portalis était interrogé grossièrement par eux, sans respect pour sa qualité de procureur-général.

Ayant su que Louis Blanc avait été vu sur la place de l'Hô-

tel-de-Ville, il crut devoir informer et demander l'autorisa-

tion de poursuivre. Quant à Ledru-Rollin, il l'avait perdu de vue depuis les élections; il ne le revit qu'à l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, et lui parla de Caussidière comme d'un homme dangereux, le dictateur de Paris; Louis Blanc devait être l'administrateur.

Ledru-Rollin ne partageait pas cette opinion. Il revit Ledru-Rollin lors de la mission qu'on lui confia pour Troyes. Le 3 mai, il n'a pas assisté à une réunion au ministère de l'intérieur, dans laquelle on aurait agité la question de je er l'Assemblée par les fenêtres. Il y avait des réunions d'amis auxquelles assistaient Jules Favre, Barbès, Carteret, Elias Regnault, Ledru-Rollin. Jamais il n'y a vu Blanqui ni Sobrier. On avait dit à la police qu'on avait offert 20,000 fr. à un nommé Schmitt pour se meler d'élections. Cet homme dit n'avoir confiance qu'en M. Portalis. C'était un ouvrier cordon

nier. Il fut trouver Schmitt, et ne rencontra que sa femme. L'homme vint, et nia qu'on lui eut offert de l'argent; mais il avoua qu'on avait parlé d'assurer 6 ou 7 fr. par jour à un ouvrier qui voudrait être chef de section. Ce temoin dit, en terminant sa déposition, qu'un sieur Jarollay, horloger, lui avait parlé d'un plan de pillage d'une partie de Paris, trouvé par des gardes nationaux chez un nom-mé Robert. Jarollay, horloger, donnera tous les renseigne-

M. PROUDHON, représentant du peuple. - 15 juillet.

M. le président. - N us désirons être éclairés par vous sur

les causes des événemens de mai et de juin.

M. Proudhon. — Je ne sache pas qu'il y ait une connexité nécessaire entre les événemens de ces deux époques. Des hommes qui étaient aux uns ont pu être aux autres; mais cela n'indique pas une corrélation directe. J'avais cherché, comme journaliste, à prévenir le 15 mai. Le 29 juin, j'avais cru que c'était une conspiration de prétendans s'appuyant sur des ouvriers des ateliers nationaux. J'étais trompé comme les

Le lendemain j'ai été convaince que l'insurrection était so-cialiste. J'aurais en chance d'empècher l'émente si j'avais été prévenu. Les ateliers nationaux n'en ont été que la cause occasionnelle. Les paroles du ministre des travaux public et celles de certains orateurs à la tribune avaient été mal interprétées par les ouvriers. Mais la cause première déterminante de l'insurrection, c'est la question sociale, la crise sociale, le travail, les i lées. Il m'en coûte de le dire, moi qui suis so-

M. le président. - Y a-t-il eu un plan, une direction? Le témoin. — Je ne le crois pas. Si l'insurrection avait eu à sa tête quelques noms connus, si elle avait eu une direction, efle pouvait aboutir. Beaucoup d'hommes, sans y prendre une part matérielle, s'y sont associés d'intention. Cette association va peut-être croissant à l'heure qu'il est. La pitié est pour les insurgés, parce que beaucoup ont été tués, porce qu'ils se battaient pour avoir du pain, parce qu'ils sont morts sous l'exécration publique. Tout ce qui est socialiste a pris moralement part pour les insurgés, en les considérant comme de malheureuses victimes des idées, des temps. Ce sentiment a ramené à l'insurrection une masse de sympathies. L'immoralité de l'insurrection, evidente au premier jour, va s'affaiblissant dans l'opinion de tous.

M. le président. - Vous ne vous ètes pas trouvé sur le théâ-

tre de l'insurrection?

Le témoin. - J'ai été à travers l'insurrection pour ramener des hommes égarés. J'ai fait la proposition à Gaussidière de m'accompagner; il m'a dit : « Si nous allons la et que nous ne voulions pas nous mettre avec eux, ils nous feront pri-

mes insurgés nous-mêmes et nous en subissons toutes les conséquences. » Je suis parti seul, j'ai interrogé des insurgés. C'était l'idée sociale, vague, générale.

Quant au plan stratégique qui aurait été remarqué, il est indiqué et tout tracé par les rues elles-mêmes; l'habitude des barricades a fait partout des barricadeurs.

Le 26, à dix heures du matin, j'étais place de la Bastille : la canonnade recommença. J'assistai à ce spectacle terrible et sublime. Bientôt un homme se présenta, un signe de paix à la main. La barricade fut prise. Je parcourus la rue Saint-Antoine à onze heures du matin, interrogeant les bourgeois; ils m'affirmèrent qu'il n'y avait pas eu plus de 4 à 500 insurgés

La bourgeoisie n'y était pas, ni la plus grande partie des ouvriers. J'ai un ami socialiste au faubourg Saint-Antoine; je lui demandai : « Combien sommes-nous dans votre faubourg?-Fort peu, me dit-il; une bonne partie des ouvriers a peu de sympathie pour le socialisme; la bourgeoisie ne s'en oucie pas du tout. »

M. le président : Avez-vous vu de nos collègues au faubourg St-Antoine, M. Lacrosse, par exemple?

Le témoin. - l'en ai vu plusieurs; je ne puis dire lesquels;

ma vue n'est pas très bonne J'ai aussi parcouru le 25 l'île Saint-Louis; j'en ai trouvé la population mal disposée et frémissante : moi-même je fus obligé de me réfugier dans la boutique d'un perruquier. La population était menaçante et incertaine si elle défendrait ordre ou passerait à l'insurrection.

M. le président. - L'insurrection révélant une cause so-

ciale, il y avait plus d'intérêt pour vous à voir, à juger. Le témoin : J'y serais allé dans tous les cas : une cause est perdue quand elle a recours aux coups de fu il. même au coups d'Etat. Socialisme veut dire un besoin général d'amélioration. Vous savez qu'il n'y a pas deux socialismes qui se ressemblent.

M. le président. - A ce compte nous serions tous socialistes

Le témoin : Oui; mais quand viennent les moyens d'application, on n'est plus d'accord.

M. le président. — Vous auriez été remarqué dans une partie du faubourg Saint-Antoine, encore occupée par l'insurrection.

Le témoin.--J'ai vu tuer le général Négrier à la Bastille; il est tombé à cinquante pas de moi. J'ai aidé à rapporter son corps. On n'a pu me voir rue de Charonne, je n'y ai pas pénétré. Je suis allé rue du Faubourg Saint-Antoine jusqu'au nº 80. Je ne suis entré dans aucune rue latérale.

Lecture est donnée au témoin de la déposition de M. Lacrosse; il la déclare inexacte, et il ajoute

Je rencontrai en tête du faubourg St-Antoine un collègue avec ses insignes. Je lui dis de les ôter par prudence. Cette rencontre et ma visite au nº 80 sont les seuls faits qui soient

Le président.-Vous n'avez donc pas été rencontré par M

Le témoin.—Ah! oui, c'est juste; je me rappelle mainte-nant. Vous avez peut-être raison; mais ce n'est pas dans une rue autre que la rue du Faubourg Saint-Antoine.

Je me souviens que deux collègues me demandèrent mon nom. Je trouvai même qu'on y mettait un peu de vivacité. Je n'avais que mon insigne à la boutonnière; ils pouvaient ne pas me reconnaître. Mais je nie avoir mis le pied soit dans la rue de Charonne, soit dans tou!e autre rue latérale. J'ai toujours en des soldats devant moi, je n'allais qu'après eux. Un membre. — Combien de temps êtes-vous resté chez votre

ami du faubourg?

Le témoin. - Je ne l'ai pas trouvé. Après ces événemens, j'avais hâte de m'assurer de sa position.

M. le président. - Comment êtes-vous entré dane le fau bourg? Qu'y avez-vous fait au juste?

Le témoin. - J'y suis entré par la brèche faite à la barricade, avec beaucoup de monde, aussitôt que les insurgés fi-rent signe qu'ils se rendaient. J'ai empêché des sévices sur des personnes arrêtées. Je répète que la troupe avait passé devant moi. J'avais un double but : c'était d'abord par curiosité et pour m'interposer dans des vues de pacification, s'il y avait lieu; ensuite je voulais, comme je l'ai dit, porter secours

Un membre. - Vous vous êtes rappelé avoir été rencontré par M. Lacrosse. Quand votre nom vous fut demandé, savez-vous si vous étiez entré dans la maison nº 80, ou si vous ne faisiez

Le témoin.-Je ne puis dire si la rue de Charonne est plus haut que le nº 80; je n'y étais pas encore entré, parce que c'est en revenant sur mes pas que j'y entrai. C'est le contraire qu'il faut dire si la rue de Charonne est plus bas.

M. le président. - Vous êtes resté quelque temps place de la Bastille. Il y eut une première canonnade que vous trouva-tes terrible et sublime, puis une seconde qui a succédé à la première, et ce n'est qu'après, sur un signe des insurgés qu'on pénétra dans le faubourg. Pourriez-vous citer des personnes qui vous auraient vu là.

Le témoin : Je suis arrivé à neuf heures et demie place de la Bastille. Je ne me rappelle personne de connaissance. J'étais dans une maison faisant face au canal, placée derrière la ce au canal, placée derrière la colonne. C'est de l'escalier de cette maison, éclairé du côlé de la place par des fenêtres, que je regardais.

M. le président: Vous avez propose à Caussidère de vous suivre. Caussidière n'a donc pas été au faubourg Saint-An-

Le témoin. - Je ne sais; c'était, je crois, le 24. Je lui en parlai comme à d'autres collègues, par exemple, Louis Blanc et Pierre Leroux. Caussidière dit : « Je ne veux prendre part en rien à l'insurrection. »

Déposition de M. LOUIS BLANC, représentant du peuple. (29 mai 1848.)

L'an mil huit cent quarante-huit, le lundi 29 mai, onze heures du matin, par devant nous, Charles Haton, juge d'in-struction près le Tribunal de la Seine, en notre cabinet à l'Assemblée nationale, où nous nous sommes transporté à Paris, assisté de Joseph-Nicolas Ditterich, notre greffier, en conséquence de notre invitation par lettre, est comparu le représentant du peuple ci-après nommé, auquel nous avons donné connaissance des faits sur lesquels il est appelé à déposer. Nous lui avons fait observer, que, après avoir reçu sa déclaration spontanée, nous aurions à lui adresser quelques interpellations sur diverses circonstances qui sembleraient lui attribuer une part active dans les faits se rattachant à la journée du 15 de ce mois; que des lors nous recevrions sa déclaration sans prestation de serment; ce à quoi nous avons procédé ainsi qu'il suit:

Enquis par nous de ses nom, prénoms, âge, état, profession et demeure, s'il est parent ou allié des parties, à quel degré. Il nous a répondu de la manière suivante, après avoir déclaré qu'il était prêt à affirmer par serment la déposition qu'il alfait nous faire.

Blanc, Jean-Joseph Louis, âgé de 34 ans, représentant du peuple et homme de lettres, demeurant à Paris, rue Taitbout, nº 2. - J'ai repris mon appartement rue Taitbout, deux ou trois jours au plus après la nomination de la Commission exécutive. Le dimanche 14, veille de la manifestation dite Polonaise, je reçus chez moi une quinzaine de représentans du peuple et deux ou trois de mes amis. La réunion avait pour but de nous entendre sur la nomination des membres qui devaient composer le comité de constitution, et encore, sur le désir manifesté par plusieurs d'entre nous de dîner en commun, pour nous occuper plus facilement chaque jour des af-

Cette réunion dura depuis midi environ jusqu'à deux heures et demie ou trois heures. S'il a été dit quelques mots de la manifestation du lendemain, je n'en ai personnellement nul souvenir. J'ai revu Barbès vers quatre heures et demie. C'est à ce moment qu'il fut quest on entre nous de la manifesta. tion dont j'avais entendu parler vaguement. Nous fûmes d'accord l'un et l'autre pour la désapprouver énergiquement; nous craignions le parti que de mauvaises passions auraient put en tirer, et nous nous qui tames manifestant le plus vif désir qu'elle n'ait pas lieu. Barbès me dit même qu'il agirait dans ce sens sur les esprits de tous ses amis. J'ai diné, vers six heures, avec Albert et un autre représentant, dans un restaurant, je ne sais plus lequel, et nous passames la soirée aux Variétés. Je ne revis Barbès que la lendemain, à l'Assemblée. Ce même jour, lundi 15, vers neuf heures et demie du matin, je sortis avec l'un de mes cousins (Lucien Delacroix), mon frère et deux secrétaires de la Chambre, qui vinrent me cher-

sonniers et nous fusilleront. Si nous les assistons, nous som- | cher, pour déjeuner. Ce déjeuner ent lieu au café Véron, près des Panoramas.

Vers onze heures et demie, midi, j'arrivai à l'Assemblée nationale, où je me plaçai, suivant mon habitude, à côté de Barbès ; je lui demandai ce qu'il savait de la manifestation, parce que j'avais vu quelque agitation régner sur le boulevard; Barbès n'était pas mieux renseigné que moi. Le représentant Wolowski venait de monter à la tribune et j'étais descendu de ma place pour l'entendre, lorsque plusieurs représentans en-trèrent précipitamment; les clameurs arrivaient déjà jusqu'à nous. Aux cris: En place! je remontai à mon banc ordinaire et j'assistai comme tous mes collègues au tumulte qui s'ensuivit sans quitter ma place; plusieurs huissiers se sont succédé près de moi, ainsi que plusieurs représentans, pour m'engager de la manière la plus pressante à céder à la voix du peuple qui me demandait, à grands cris, dans l'une des cours de l'Assemblée, et menaçait d'envahir l'Assemblée, si je ne me montrais pas à lui.

L'envahissement de la Chambre ayant déjà en lieu et craignant les résultats déplorables dont l'Assemblée était menacée, si une foule plus nombreuse encore venait à y pénétrer, je me décidai, bien malgré moi, à monter à la tribune pour prendre les ordres du président. Aussitôt on cria: « Parlez! parlez! » ce que je ne fis qu'après en avoir obtenu l'autorisation formelle du président; mes paroles ont été consignées au Moniteur.

M'étant retiré derrière le président, on vint me dire qu'il ne suffisait pas de parler dans l'intérieur de l'Assemblée, que c'était surtout au dehors qu'il s'agissait de calmer la foule. Je fus alors entraîné et porté jusque sur un balcon où Barbès et Albert se trouvaient réunis ; j'ignore ce qu'ils avaient déjà dit, mais ils n'ont point parlé en ma présence. Les paroles que j'ai prononcées peuvent se résumer ainsi : « Les réclamations des ouvriers pour l'amélioration de leur sort, sont légitimes; leurs sentimens pour un peuple ami sont nobles et touchans, mais, pour que leurs vœux puissent être utilement entendus, il faut que liberté pleine et entière soit laissée aux représen-tans pour les discuter. » J'engageai la foule à se retirer paisi-

D. N'avez-vous pas prononcé à trois fois un discours à la

R. Non; de nombreux applaudissemens ont nécessité quelque suspension dans mes paroles; mais je n'ai prononcé qu'un seul discours sur ce balcon. Je rentrais dans l'Assemblée lorsqu'un groupe nouveau me porta dans la salle des Pas-Perdus et exigea, en me plaçant sur une chaise, que je fisse en-tendre encore quelques paroles; c'est la que je m'efforçai de nouveau de calmer ces imaginations, en disant : « La révolution de février aura sur l'avenir du monde entier une influence nécessaire et décisive, car, une révolution de ce genre n'est pas de celles qui ébranlent les trônes seulement, mais qui les renversent. » J'ajoutai que « pour que la République fût adoptée par les autres peuples, il fallait que le peuple la leur recommandat à force d'ordre et de sagesse. » Des cris alors de vive la République universelle, se firent entendre, et malgré tous mes efforts et mes protestations pour me sous-traire à l'ovation dont j'étais l'objet, je fus porté jusque dans

Je voulus m'efforcer de prononcer encore quelques paroles, pour engager le peuple à se retirer, mais le tumulte était à son comble; mes forces m'abandounèrent, et je ne pus parvenir à me faire entendre. Un homme du peuple me dit : « Ecrivez donc quelques mots et je pourrai au moins les lire. » Je commençais, lorsque j'entendis une voix s'écrier : « L'Assemblée nationale est dissoute. » Je tiens à consigner ici que je n'ai jamais vu Huber; que je n'ai jamais vu qu'une seule fois dans ma vie, avant la révo'ution de Février, le nommé Blanqui, et que j'aurais de la peine à le reconnaître

aujourd'hui; que je ne connais nullement Raspail, ne l'ayant vu qu'une seule fois, sans lui parler, il y a plusieurs années. Au moment où la dissolution de l'Assemblée fut prononcée, je fus entraîné par la foule jusque dans la salle des Conférences. On y disait de se rendre à l'Hôtel-de-Ville. Je m'y opposai, m'écriant que marcher à l Hôtel-de-Ville, c'était s'exposer à faire couler le sang du peuple. On dit à mes côtés que Barbès, sur le compte de qui j'étais inquiet, l'ayant perdu de vue depuis quelque temps, était emmené à l'Hôtel-de Ville, ce à quoi il s'était énergiquement opposé.

D. É ant dans cette salle des Conférences, n'avez-vous pas vu plusieurs personnes écrire autour d'une table, des listes conienant les noms des membres du Gouvernement provi-

R. Nullement.

D. N'a-t-on pas passé dans le groupe dont vous faisiez partie, plusieurs de ces listes?

R. Je n'en ai vu aucune; seulement j'ai entendu crier quelques noms : Albert, Considérant, je crois, et le mien, ce qui m'a le plus frappé.

D. Vous êtes vous adressé à ceux qui prononçaient ainsi votre nom?

R. Je ne les ai même pas vus; j'étais pressé par une foule compacte. Je me suis trouvé emporté sur l'esplanade des Invalides, sans même savoir par où j'étais sorti. Là, j'ai rencontré mon frère, qui me voyant épuisé de fatigue et me croyant exposé à de grands dangers, s'est joint à moi pour supplier le peuple qui me suivait de se disperser. On parvint, non sans peine, à me placer dans un cabriolet. Le propriétaire, marchand de vins à Bercy, je crois, consentit à m'y recevoir avec mon frère, de manière que nous nous y trouvames quatre, y compris le cocher. Je ne saurais dire le trajet que nous avons suivi; toujours est-il que ce marchand de vins, me voyant dans un état de grand abattement, m'offrit de me conduire chez un de ses amis qui se trouvait sur son chemin, pour que je prisse quelque repos. Cet ami se nomme, je crois, Arnaud ou Arraud, près l'Ecole de Médecine, je ne saurais dire quelle rue : jeune homme, maison particulière,

quatrième étage, je crois. Après avoir pris un verre de vin et m'être reposé dix minutes, je voulus rentrer chez moi. Ne trouvant point de voitures. e descendis avec mon frère en suivant la rue Hautefeuille il me conduisit jusque sur le quai des Orfèvres, par le pont Saint-Michel, où je pris un fiacre près de la Préfecture de police. Arrivé chez moi, j'appris que l'Assemblée nationale s'était réunie à la Chambre, je m'y rendis, et là, je faillis être étranglé par quelques gardes nationaux, qui, à mon seul nom prononcé, se jetèrent sur moi. Plusieurs autres gardes nationaux et quelques-uns de mes collègues me protégèrent, et je pus ainsi assister à la séance.

Parmi les représentans qui ont assisté chez moi à la réunion du 14, je me rappelle notamment MM. Detours, Barbès, Gambon, Brives, Albert, Menant, Doutre, Greppo, Benoist, Félix Pyat; plus Vidal, ancien secrétaire-géné al à la commission du Luxembourg, et mon frère, je crois.

D. Dans vos diverses allocutions à la foule, et notamment, lorsque vous étiez avec Barbès et Albert sur le balcon d'une croisée, vous n'avez donc point prononcé ces paroles : « Mes amis, vous avez bien mérité de la patrie; vous êtes la vraie souveraineté, et ne vous retirez pas avant que la Chambre ne se soit définitivement prononcée. »

R. Je ne puis voir la qu'une absurde et infame calomnie. Paffirme avoir dit exactement le contraire.

D. Et dans la salle des Pas-Perdus, vous n'auriez pas féli-

cité la foule d'avoir, par sa démarche, conquis à tout jamais le droit de pétition, en ajoutant : « Votre tâche commence, prenez courage; votre démonstration n'est pas de celles qui ebranlent seulement, mais qui renversent. » R. Tout ceci est absolument et radicalement faux, à l'ex-

ception des derniers mots que j'ai en effet prononcés, mais dont on fait un étrange abus en les appliquant à la démonstration du 15, quand, au contraire, je cherchais à qualifier ainsi la Révolution de Février.

D. Vous serait-il possible de préciser l'heure à laquelle vous vous êtes trouvé porté de l'Assemblée à l'Esplanade des

R. En ancune façon ; seulement je puis dire que ç'a été trèspeu de temps après la dissolution de l'Assemblée prononcée D. Le cabriolet qui vous a emmené près de l'École de Médecine, était-il une voiture de place ou de régie?

R. J'ai cru que c'était le cabriolet du marchand de vins. D. A quelle heure êtes-vous revenu le soir à l'Assemblée? R. Je ne saurais le dire. Arrivé jusque chez moi , du quai des Orfèvres , et apprenant que l'Ascemblée était réunie, sans monter a mon appartement, ou tout au moins sans y rester,

je n'ai pris que le temps de manger un morceau dans un café,

rue Royale, avec mon frère, et de me rendre en toute hâte à la

D. Ainsi, vous affirmez n'être point allé à l'Hôtel-de-Ville; D. Ainsi, vous athrmez n'este point alle à l'hoter de Ville; R. Je l'affirme, et je désie tout homme sur la terre, de ma outenir en face le contraire.

soutenir en face le contraire.

D. Lors que vous vous adressiez à la foule, quand vous vous trouviez sur le balcon avec Albert et Barbès, vous semblez réunis dans une même communion de pensées. S'ils sont alla à l'Hôtel-de-Ville sans vous, vous désapprouviez donc cette démarche; et pourriez-vous nous expliquer la cause qui les y

a portés?

R. En m'adressant à la foule, sur le balcon, j'ai toujours cru, et je crois encore, en effet, que Barbès et Albert étaient, voir la foule se retirer. Quant à la démarche à l'Hôtel-de Ville, je la regardais comme le plus grand des malheurs ; je m'explique la présence de Barbès et d'Albert que parce qu'ils auront cedé à une contrainte tout à la fois morale et plusi. m'explique la présence de barbes et d'Albert que parce qu'ils auront cedé à une contrainte tout à la fois morale et physique, et peut être encore, de la part de Barbes, par la craime toute potriotique de voir Blanqui s'emparer du pouvoir, lois toute potriotique de voir Blanqui s'emparer du pouvoir, lois. qu'il a toujours considéré cet homme comme très da

D. De quelle manière aviez-vous averti vos amis de la re nion qui a eu lieu chez vous le dimanche 14 D. De quelle maniere aviez vous le dimanche 14, et pourriez vous nous expliquer pourquoi, en se présentant chez vous, que demandait la réunion Barbès?

demandait la réunion parbes :
R. C'est à la Chambre même que, le samedi, nous étions convenus de nous réunir chez moi le lendemain ; et si, en se convenus de nous réunion Barbès ce que :: convenus de nous réunir chez moi le lendemain; et si, en se présentant, on a demandé la réunion Barbès, ce que j'ignore je ne me l'expliquerais que parce que Barbès aurail dit quelqu'un que neus nous réunissions chez moi pour le comité de Constitution, et qu'alors, invité à s'y rendre, on aura de la réunion Barbès

Lecture faite, a persisté et a signé avec nous et avec le gref-fier, en approuvant la rature de vingt-deux mots nuls,

Signé: HATON, Louis BLANG, DITTERICH. Nouvelle déposition de M. Louis BLANG.

L'an mil huit cent quarante-huit, le quinze juin; nons Charles Haton, juge d'instruction au Tribunal de première instance de la Seine, assisté de Léopold Gaillardy, greffier nous nous sommes transporté au palais de l'Assemblée nationale, où étant dans une des salles dudit palais nous avons respectant de la company de la co

nale, ou etant dans une des sanes dudit parais nous avons re-cu la déposition du citoyen Louis Blanc, représentant du peuple, ainsi qu'il suit, après lui avoir donné connaissance des faits, sur lesquels il est appelé à déposer. D. N'avez-vous rien à changer aux déclarations que vous nous avez faites le 29 mai dernier, dont nous venons de vous

R. Je les maintiens dans leur entier comme parfaitement exactes, et je m'étonne encore, pour ne rien dire de plus, qu'on y ait puisé, en les tronquant, les élémens d'une inculpation y art puise, en les tronquant, les clemens à une inculpation contre moi; lorsque au contraire elles sont la justification évidente de ma conduite.

D. Ainsi, non-seulement vous n'êtes point allé à l'Hôtel-de-Ville; mais vous n'avez pas eu l'intention de vous y rendre? R. Nullement; je l'affirme.

D. Pour quelle cause montiez-vous donc dans le cabride qui, de l'esplanade des Invalides, vous conduisit rue de l'E-cole-de Médecine; en sens inverse de votre demeure? R. Ma seule préoccupation é ait d'échapper à la foule, et j

devais, tout naturellement, suivre la direction que le propriétaire jugeait conv nable de prendre.

D. En sortant de chez le citoyen Arnaud n'êtes-vous point

allé chercher l'inculpé Masson dans l'intention de l'amener avec vous à l'Hôtel-de Ville? R. Je ne suis allé chez Masson que pour y changer de fa-nelle, et je me serais même dispensé de cette visite, si leci-

toyen Arnaud avait pu m'en donner. D. Pourquoi donc, en sortant de chez Masson, au lieu de descendre le cours de la Seine, pour aller rue Taitbout, l'avezvous remonté en direction de l'Hôtel de-Ville, et en vous éloi-

gnant de votre demeure? R. Etant fatigué, mon frère crut que nous trouverions des voitures place Saint-André des Arts, et nous avons pris tout naturellement cette direction.

D. Vous rappelez-vous, avant d'être arrivé place Saint-André-des-Arts, avoir pris dans la rue Hauteseuilse une pente rue à droite (rue Poupée) qui vous aurait mené rue de la R. Je ne me le rappelle nullement, mais cela est très pos

sible; car nous cherchious une voiture, et après nous être assurés qu'il n'en existait pas place Saint-André-des-Art, nous avons dû nous diriger sur les quais.

D. Pour quel motif avez-vous refusé l'offre qui vous était fnite chez Masson, d'aller vous chercher un cabriolet?

R. Aucun motif ne pouvait m'empêcher d'accepter cell voiture, si, comme on semble le croire, mon intention entété d'aller à l'Hotel-de-Ville. Si j'ai refusé cette offre, ce dont je ne me souviens plus, ce n'a été que pour ne pas déranger les gens de la maison, croyant, au surplus, en trouver une au hout de le pro-

D. Précisez, autant que possible, le trajet que vous avez parcouru en sortant de chez Masson, et jusqu'au moment où vous avez pris une voiture quai des Orfèvres.

R. Après avoir suivi la rue Hautefeuille, nous sommes arrivés au pont Saint-Michel sans que je puisse me ranneler un ans que je puisse me ra quelle rue; mais en débouchant, je crois, par la rue de la Harpe, après avoir traversé le pont, nous sommes allés jusqu'au quai aux Fleurs pensant y trouver une place de volures. Après avoir jeté un coup d'œil, sans avoir dépassé les
premiers arbres du Marché-aux-Fleurs, mon frère m'a dit
« Mais, je crois me rappeler qu'il y des voltures devant la
Préfecture de police. » Alors nous sommes revenus sur no
pas jusqu'au quai des Orièvres, et c'est sur ce quai, devant la rue de Jerusalem, que nous avons pris la petite voiture qui nous a ramenés chez moi. Comme nous arrivions sur le qua aux Fleurs, j'ai été abordé par deux citoyens non en uni me, l'un d'eux porteur d'un fusil, j'ignore si l'autre était ar mé; ils ne m'ont pas appelé par mon nom, mais ont paru me reconnaître et m'ont dit quelques mots que je ne saurais me rappeler, mais, dans tous les cas, insignifisms. Mon frère les invita à nous laisser tranquilles, ce que je fis moi-mème encore avec un peu plus de vivacité.

D. Votre frère, à ce moment, ne vous a-t-il pas quitté? R. Je ne l'ai pas quitté une seule minute; il est revenu avec moi jusqu'à la maison dans la voiture qui de là nous a conduits rue ci-devant Royale au café, où nous avons mangé un

D. Il résulte de l'information qu'au lieu de vous être ar rete au commencement du Marché-aux-Fleurs vous l'auriez, au contraire, remonté en entier; car vous auriez été vu reve nant, soit du pont Notre-Dame, soit du quai Napoléon; mais dans tous les cas, à l'angle du trottoir du pont Notre-Dame, tournant le dos à l'Hôtel-de-Ville?

R. Je ne pourrais voir dans cette déclaration qu'une impos ture ou une erreur matérielle; il peut se faire que je me sois avancé sur le Marché-aux-Fleurs un peu plus que je ne le croyais d'abord, toujours en vue de rechercher une voiture,

D. Les trois personnes armées qui vous accompagnaient au moment où vous avez été rencontré, tournaient comme vous le dos à l'Hôtel-de-Ville; vous êtes redescendu avec elles jus-qu'au milieu du Marché-aux-Fleurs, là vous les auriez quiltées après avoir échangé quelques paroles et leur avoir donne

R. Je ne sais si les personnes qui m'ont abordé étaient su nombre de deux ou de trois, et j'ignore de quelle direction elles venaient; elles ont pu me donner la main, cela m'arrive à chaque instant de la chaque de la chaqu à chaque instant de la part même de personnes qui me son entièrement inconnues. D. En arrivant chez vous, n'auriez-vous pas dit à votre col-cierge que vous veniez de la Chambre et que vous y retout-

niez en toute hâte; mais que vous auriez voulu faire savoirs vos amis qui se présenteraient, qu'il ne vous était rien arrive

R. Je ne sais si j'ai dit ces paroles, cela peut être; car, en effet, j'arrivais de la Chambre, après être allé place de l'Eco-le-de-Médecine, et j'y retournais pour prendre part à ses de libérations libérations. D. Que signifiaient les paroles de votre frère qui, refusant de rester plus longtemps chez Arnaud, aurait dit : « Il faut absolument que mont que le series de la contract de la contract

absolument que mon frère aille parler aux masses pour évite la guerre civile. » Cela n'indiquerait pas, comme vous le dites, l'intention de rentrer chez vous? R. Je n'ai point entendu ces paroles, et il est de toute inpossibilité qu'elles aient été prononcées dans ce sens; car elles se trouveraient en décare les prononcées dans ce sens; car elles se trouveraient en décare le prononcées dans ce sens; carelles se trouveraient en décare le prononcées dans ce sens; carelles se trouveraient en décare le prononcées dans ce sens; carelles se trouveraient en décare le prononcées dans ce sens; carelles se trouveraient en de controlles de la controlle de controlles de c se trouveraient en désaccord complet avec tout ce que j'avails fait jusque-la d'efforts pour échapper justement aux masses. par frère aura pu dire qu'en effet j'avais parlé à la foule

éviter la guerre civile. pour éviter la gate de l'instruction que vous n'auriez quitté D. Il resultate de l'instruction que vous n'auriez quitté l'Esplanade des Invalides que pour vous rendre en toute hâte l'illoiel-de-Ville?

Thotel-de-Ville?

a Thotel-de Ville?

R. Cela est de toute fausseté; j'aurais pu, tout au plus, dire R. Cela est de toute fausseté; j'aurais pu, tout au plus, dire R. Cela est de toute fausseté; j'aurais pu, tout au plus, dire que je désirais vivement savoir ce qui se passait à l'Hôtel-dequeje car je me rappelle que mon frère, au moment où le capille, car je me rappelle que mon frère, au moment où le capille débouchait sur la place Saint-Sulpice, au bas de la prolet débouchait sur la place Saint-Sulpice, au bas de la prolet débouchait sur la place Saint-Sulpice, au bas de la prolet de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pourrions mettre pied à terre, rue de Tournon, a dit que nous pour ourd'hill a la control de la c pes nombreuses nous empecua de nous arreter à cette idée; mais elle prouve au moins que nous n'avions nullement l'in-tention de nous rendre à l'Hôtel-de-Ville. ention de nous auriez prié le conducteur du cabriolet de p. Cependaire: vous auriez rejeté l'horoitalité

p. cependaire; vous auriez rejeté l'hospitalité qui vous était offerte, en disant que vous disiez pouvoir y aller de voire impatience était telle, que vous disiez pouvoir y aller de voire impatience était telle, que vous disiez pouvoir y aller de voire insignification de sueur, et il a mile, bien que voire insignification de sueur, et il a uite, pien que sere insistat pour vous faire changer de linge,

fall que voire irere insistat pour vous faire changer de linge, and, disait-il, de vous faire éviter une fluxion de poitrine.

R. Je vous le répète, tout ceci est en désaccord complet.

R. Je vous le répète, tout ceci est en désaccord complet avec toute ma conduite. J'avais énergiquement manifesté l'intention de ne pas aller à l'Hôtel-de-Ville, et j'avais agien contention de la dats la salle des Pas-Perdus, et en detaute. tention de ne pas la salle des Pas-Perdus, et pavais agren con-séquence, et dans la salle des Pas-Perdus, et eu dehors, en annence, et dans la salte des l'as-l'eldus, et ed denors, en an-cant qu'aller à l'Hôtel-de-Ville serait nuire aux intérêts nonçant qu'aire de cocasionner de grands malheurs. Voici ce de la République et occasionner de grands matheurs. Voici ce qui a pu donner lieu, de ma part, à quelques paroles qui auqui a pu donner lieu, de ma part, à quelques paroles qui auront été mal comprises, si toutefois elles ont été prononcées.

Etant vivement présecupé de ce qui pouvait se passer à l'Hôlei-de-Ville, et de la craînte qu'on y eût entraîné et Barbès et
lei-de-Ville, et de la craînte qu'on y eût entraîné moi-même, j'ai
Albert, comme on avait voulu m'y entraîner moi-même, j'ai Albert, commissione de la comm tais, par un sold a mis; mais, si j'avais eu l'intention de m'y rendre et que le cocher eut refusé de m'y conduire, je my remuiece que dans la première voiture que j'aurais ren-

D. Vous nous avez déclaré ne vous être adressé à la foule. p. Vous nous avez declare de vous ette auresse a la foule, a l'Assemblée nationale, que pour l'engager à se montrer calme et à se retirer; comment alors expliquer l'exaltation extrême produite par chacune de vos paroles, et les ovations

dont vous étiez l'objet? R. Pour que mes conseils fussent utilement donnés à la foule, je devais, avant tout, abonder dans ce que ses sentimens avaient de noble et de généreux, et c'était ainsi qu'après m'en ètre rendu maître je pouvais être écouté, lorsque je l'engageais au calme et à la modération.

D. Cependant en vous voit à la tribune féliciter la foule, « d'avoir conquis son droit de pétition, et de l'avoir rendu dé-

sormais impérissable. » R. C'est une erreur aujourd'hui reconnue; ces paroles n'ont jamais été prononcées par moi, mais pas Barbès, ainsi qu'il la déclaré lui-même, comme le Moniteur le constate.

D. On vous voit réuni à Barbès et à Albert, haranguant la foule au dehors, en ces termes : « Le peuple a bien mérité de la patrie; lui seul est souverain, et il ne doit se retirer qu'apres avoir obtenu de l'Assemblée une solution définitive. » Et andant vous agitiez, avec transport, un drapeau étranger; ce n'était point ainsi que vous pouviez ramener au calme et à la retraite des imaginations déjà égarées?

R. Jamais ces paroles n'ont été prononcées par moi; quant au drapeau, on me l'a donné à la fin de mon discours, et, en le refusant, je me serais imprudemment exposé à mécontenter la foule et, loin de la calmer, je l'aurais exaspérée.

fla-le ci-

eu de avez-s éloi-

était

D. On vous retrouve ensuite monté sur une chaise, salle des Pas-Perdus, et disant avec feu : « Prenez courage ! votre tache commence! une démonstration comme celle d'aujourd'hui n'est pas de celles qui ébranlent seulement, mais qui renversent! Quant à moi, je dois au peuple mon intelligence, mon cœur, ma vie, et ma mort, s'il le faut! »

R. Ces dernières paroles ont pu être prononcées par moi, mais quant à cecles-ci : « Les démonstrations comme celles d'aujourd'hui ne sont pas de celles qui ébranlent, etc. « J'ai déjà expliqué qu'elles n'avaient dù être sinsi interprétées que par suite d'une erreur incroyable ou d'un calcul que je n'ose

D. Un instant plus tard, vous êtes dans la salle des Conférences, au moment où les séditieux écrivent, à la hâte, des listes du Gouvernement provisoire, votre nom en fait partie, vous l'entendez prononcer, les listes circulent dans le groupe où vous êtes, au lieu de protester vous êtes emporté sur l'Es-planade aux cris de : A l'Hôtel-de-Ville! Vous indiquez vous-même l'issue par où la foule peut sortir de l'Assemblée nationale, et vous montez en cabriolet, demandant qu'on vous conduise à l'Ho el-de-Ville pour empêcher la guerre civile et l'effusion du sang. Ces diverses circonstances ne semblent-elles pas démontrer que vous auriez pris une part active à l'atten-

R. Il est de toute fausseté que j'aie désigné une issue à la foule, car j'ignore moi-même par où je suis sorti. Je n'ai vu aucune des listes du Gouvernement provisoire dans la salle uvernement provisoire dans la salle des Conférences; seulement, je le répère, j'ai entendu prononcer mon nom au milieu du plus affreux tumulte, et toute protestation alors était absolument et matériellement impossble. Et comment croire que j'aurais pu prendre une part quelconque à l'attentat, lorsque les paroles que j'aurais pro-noncées dans le cabriolet, à savoir que j'aurais eu le désir d'aller à l'Hôtel-de-Ville pour empècher la guerre civile et l'effusion du conce usion du sang, démontrent péremptoirement le contraire; en effet, si j'avais eu l'intention de me joindre aux séditieux, ly serais allé pour prendre part au gouvernement nouveau,

et sans me préoccuper des conséquences.
Lecture faite, a persisté et signé: Louis Blanc, Gaillardy, HATON.

Déposition de M. DAUTRICHE (Jacques - Sébastien), âgé de 48 ans, conseiller à la Cour de la Guyane, résidant à Paris rue Sciential ris, rue Saint Honore, 343. — 25 mai.

le craignais depuis quelques jours que cette démonstration, le Polonaise, ne servit de prétexte à quelques projets anar-listes, le me trouvai place de la Madeleine, à l'arrivée d'une remière colonne de quinze cents à deux mille hommes. Je me lélai à quelques groupes, et je fus effrayé d'entendre plusieurs dividus à mine effrayante dire : «Il faut en finir avec ces ens là : ces f gens là ; ces f... gueux de représentans ne sont que des aris-tocrates; il faut se débarrasser de cette canaille-là. » L'un d'eux avant d'eux avant répondu : « Mais comment faire, nous n'avons pas même de fusils! » un autre ajouta, en mettant la main sur sa Poitrine: « Mais cela ne fait rien, à défaut de fusils, nous avons autre chose, » exprimant ainsi qu'il portait une arme

La foule augmenta hientôt, et je me trouvai poussé jusqu'à la Chambre. Je pénetrai du côté de la rue de Bourgogne, dans la cour partie la cour, partie latérale de gauche; on étouffait, tant la masse d'ouvriers y était grande. Je remarquai sur le péristyle d'un corps de hatime. Corps de batiment avancé, trois individus qu'on me dit être os, Louis Blanc et un nommé Albert ou Huber; ce der-men. Le plus petit, qu'on me dit être Louis Blanc, s'adressa sieurs reprises à la foule, parla en faveur de la Pologne et dit : « Mes amis, votre démarche a obtenu plein succès, mais ne vous amis, votre démarche à obtenu plein succès, mais ne vous retira pas avant d'avoir forcé l'Assemblée à se noncer définitivement sur la question de guerre; c'est en lous que réside la vraie souveraineté. » Barbès dit quelques dans le même sens, le troisième ne disait absolument rien Louis Blanc mettait un feu extrême dans ses allocutions; Barbès la tenaire mettait un feu extrême dans ses allocutions; Barbès le tenait vigoureusement par le bras. Un drapeau polonais fut demandé par un des trois; Louis Blanc s'en empara et fit une normale par un des trois; Louis Blanc s'en empara et fit une nouvelle allocution plus chaleureuse encore.

D. Est-ce qu'elle n'avait pas pour but d'engager la foule à retirer? R. Bien au contraire, puisqu'il disait que le peuple souve-ain devait rester jusqu'à la solution de la question. D. Ces trois personnes ne se sont-elles pas enveloppées dans drapeau?

R. Je na l'ai pas remarqué; mais elles se tenaient si près toutes les trois rénnies, que le drapeau parfois semblait les

Lecture faite, a persisté et signé.

Signé DAUTRICHE, HATTON, DITTERICH. Déposition de M. NANTEUIL (Célestin), 36 ans, artiste peintre, place Furstemberg, 8 ter. - 7 juin.

l'étais au Ministère de l'intérieur, lorsque, vers quatre heu-

res, le bruit se répandit de l'envahissement de la Chambre. Etant lié avec Charles Blanc, j'eus le désir de me rendre à l'Assemblée nationale pour secourir, s'il était possible, le représentant Louis Blanc, que je ne connaissais pas, mais auquel je m'intéressais naturellement à cause de son frère. Je parvins avec peine jusque dans la salle des Pas-Perdus: l'entendis imparfaitement un discours qui fut prononcé à la foule par un homme monté sur une chaise, qu'on me signala comme étant Louis Blanc. Le bruit et l'éloignement ne me permirent pas d'entendre distinctement, mais les mots qui arrivaient jusqu'à moi étaient de nature à calmer les passions et à engager la foule à ne commettre aucun désordre et à se retirer. L'orateur fut emporté en triomphe jusque dans l'Assemblée, et il luttait contre cette ovation. J'y pénétrai moimème, mais je pensai qu'il y avait imprudence à y tester, et

Je me rendis au ministère de l'intérieur pour prévenir Charles B'anc de ce qui se passait; nous revinmes ensemble à l'Assemblée nationale, dans la crainte que Louis Blanc courût quelque danger.

En arrivant, notre attention fut fixée sur un groupe d'environ 2 à 300 personnes qui sortaient de l'hôtel de la Présidence, se dirigeant vers l'esplanade des Invalides, poussant descris confus, et au milieu desquelles se trouvait Louis Blanc. Il était entraîné par cette foule, les uns voulant le porter en triomphe, les autres l'emmener à l'Hôtel-de-Ville: On lui em-brassait les mains, les pieds; il était haletant de sueur et tombait de fatigue, luttant vainement contre ces démonstrations en quelque sorte violentes. Je réunissais mes efforts à ceux de Charles Blanc, mais en vain, pour faire comprendre à cette masse en délire que si elle ne voulait pas exposer Louis Blanc à une mort certaine, il fallait au moins qu'elle s'éloignat et le laissat libre de ses actions, soit qu'il convînt ou non de se rendre à l'Hôtel-de-Ville.

Voyant que tous nos efforts étaient inutiles, je crus que le seul parti à prendre était d'avoir une voiture; le hasard nous fit rencontrer un cabriolet près de l'esplanade des Invalides, et je fus assez heureux pour y faire monter Louis Blanc e son frère. Une troisième personne voulut y prendre place; je pensai que c'était le propriétaire de la voiture. Nous eumes beaucoup de peine à empêcher des gens de monter derrière et de planter des drapeaux jusque sur la capote.

D. N'avez-vous point conseillé au représentant Louis Blanc de ne point aller à l'Hôtel-de-Ville?

R. Le tumulte de cette scène ne laissait pas le temps de don ner un conseil. J'ai entendu Louis Blanc dire: « Laissez-moi! laissez-moi!» comme pour se défendre d'aller à l'Hôtel-de-Ville ou d'y être entraîné. Lecture faite, a persisté et signé :

L. GAILLARDY, Célestin NANTEUIL, HATTON.

M. BERGOUNIOUX, ex-auditeur au Conseil d'Etat.-17 juillet.

Le 15 mai, je passais sur l'esplanade des Invalides, au moment ou je vis déboucher douze ou quinze individus en blouse, dont l'un portait une basnière; au milieu d'eux, je re-connus Louis Blanc; il paraissait très ému; il fut aussi reconnu par des gardes nationaux et par des invalides, qui proférèrent quelqu's menaces contre lui. Craignant que ces menaces ne fussent mises à exécution, je déclarai que je le conpaissais parfaitement et que ce n'était pas lui. Louis Banc, qui probablement avait entendu ces menaces, changea de direction, il se porta avec cenx qui l'accompagnaient vers la rue Saint-Dominique. Là était arrêté un cabriolet de remise à deux roues. Il y monta avec deux personnes. Le croyant moimême menscé, je montai sur le marche pied de la voiture et e criai : « Sauvez-vous! » C'est en ce mom nt que j'entendis une voix partie du cabriolet et qui prononça ces mots : « A l'Hôtel-de-Ville! » Je ne puis affirmer que ce soit Louis Blanc qui les ait prononcés.

Plusieurs de ceux qui le suivaient voulaient monter derrière

le cabriolet; mais ils y renoncèrent, sur l'observation qu'ils pourraient le faire reconnaître et le compromettre.

Avant d'avoir rencontré M. Louis Blanc, j'ai vu à l'entrée de la rue de l'Université plusieurs groupes sortant du palais de l'Assemblée nationale, et se dirigeant ostensiblement du côté de l'Hôtel de-Ville. Aux questions de que ques-uns d'eatre eux qui semblaient inquiets sur les moyens de soutenir l'insurrection, d'autres répondaient : « Ne craignez rien, les sections sont armées. »

Lecture faite, ont signé.

M. LEMAIGRE, marchand de virs en gros, lieutenant de la garde nationale.

Je revensis de recettes, ayant 4,000 fr. en argent dans mon cabriolet (voiture de remise, cocher le nommé Fort, boulevard des Amandiers, 42, à Bellevi le) J'avais traversé Auteuil, pnis Grenelle, lorsqu'arrivant à l'Esplanade des Invalides, j'ai cherché à m'approcher de la Chambre pour tâcher de savoir ce qui se passait. Il était quatre heures et demie. Je pus approcher jusque près de la rue de l'Université; je mis pied à terre, et un commandant de la garde mobile me dit que les représentans venaient d'être chassés, et que les insurgés étaient maîtres de la Chambre. Je ne pouvais y croire. Vou-lant à tout prix savoir quelques nouvelles avant de retourner à Bercy, je remon ai le long de l'Esplanade jusqu'à la rue St-Dominique, je crois. Je m'arrêtai encore un moment, voyant arriver un groupe nombreux, poussant des cris confus, sans que je pusse rien comprendre. Deux ou trois personnes accoururent à moi, en me priant de sauver la vieà M. Louis Blanc qu'on étouffait, disait-on, dans la foule; je ré ondis que je ne de-mandais pas mieux s'il s'agissait d'évi er un malheur.

Deux messieurs, qu'on m'a dit être Louis Blanc et son frère, furent aussitôt amenés près de mon cabriolet et y prirent place. On ne voulait plus m'y laisser monter; mais je fis ob-server que si la personne de M. Louis Blanc avait de l'importance, j'avais aussi dans mon cabriolet quelque chose de précieux que je ne voulais pas abandonner. On m'y laissa remonter, nous nous y trouvâmes donc quatre réunis; les deux frères Blanc et moi, occupions le fond du cabriolet, et le cocher se trouvait devant Louis Blanc, presque assis sur ses genoux, de manière à le cacher presque entièrement. J'ignore si la foule qui portait Louis Blanc était pour lui ou amie ou ennemie, toujours est-il qu'il paraissait fort inquet de savoir si elle ne suivait pas la voiture. Nous nous sommes éloignés rapidement; Louis Blanc m'ayant témoigné le désir de se rendre en toute hâte à l'Hôtel-de-Ville, pour éviter l'effusion du sang, je lui dis que je ne me souciais pas d'aller à l'Hôtel-de-Ville dans des circonstances pareilles; qu'au surplus nous ne pourrions vrisemblablement pas y arriver en voiture.
J'ajoutai que j'allais le conduire un peu dans cette direction, chez un de mes amis, rue de l'Ecole-de-Médecine, et qu'il

verrait ensuite à faire comme il pourrait. En route, je lui proposai de l'emmener chez moi, jusqu'à Bercy, cherchant à le rassurer, car il paraissait fort inquiet, et lui disant d'être sans crainte, parce qu'il avait affaire à un honnête homme; il se refusa à venir jusqu'à Bercy, disant qu'il voulait absolument aller à l'Hôtel-de-Ville, afin d'empècher la guerre civile. Arrivés jusque chez M. Arnaud, rue de l'Ecole-de-Médecine, 4, que je savais trouver chez lui, car il était malade, je le priai de donner asile pour un moment à M. Louis Blanc et à son frère; ils m'avaient demandé de les mettre à même de changer de linge, Louis Blanc disant d'abord qu'il se rendrait bien desuite à l'Hôtel-de-Ville, son frère insistant au contraire, en disant : « Mais tu pourrais attraper un? fluxion de poitrine. » M. Arnaud n'ayant point de flanelle, ces deux messieurs dirent qu'ils en trouveraient près de là chez un de leurs am's; ils prirent un verre de vin, et ils descendirent quelques minutes avant moi. J'ignore ce qu'ils som de-

D. Connaissiez-vous déjà le représentant Louis Blanc et son

R. En aucune façon, je ne les avais jamais vus, et si je dis que ce sont eux, c'est qu'on les a fait monter dans mon ca-briolet comme étant Louis Blanc et sen frère, et qu'ils me l'ont dit eux-mêmes. D. Chemin faisant, Louis Blanc et son frère se sont-ils ex-

pliqués sur ce qui venant de se passer à la Chambre ? R. Non, ils parlaient peu; je pensai un moment qu'ils étaient effrayés, puisque j'ai cru devoir les rassurer en leur disant que j'étais un honnête homme; et ce qui les préoccupait le plus, c'était de se rendre le plus promptement possible à l'Hô-tel-de-Ville.

D. Il ne peut donc y avoir dans vos souvenirs aucun doute à cet égard ? R. Aucun, je l'affirme sur l'honneur.

D. Vous n'avez reçu depuis aucune visite se rattachant à la présence des frères Blanc dans votre cabriolet?

R. Aucune. D. En sortant de chez Arnaud, et lorsque ce dernier invitait les frères Blanc à rester chez lui plus longtemps, s'ils le jugeaient convenable, Charles n'a-t-il pas dit qu'ils ne pouvaient rester plus longtemps, parce qu'il fallait que Louis Blanc allat en toute hate parler aux masses pour éviter la

guerre civile? R. Je crois, en effet, me le rappeler; mais ce que je ne cesserai d'affirmer, c'est qu'ils ont toujours témoigné une grande impatience pour se randre à l'Hôtel-de-Ville. Je l'ai raconté à plusieurs personnes, ne pensant pas qu'il fallût en faire un

D. Quelles sont ces personnes?

R. Defer, mon beau-frère, notre teneur de livres et un né-go iant de Chablis, B get-Jollois, commissionnaire en vins, retourné aujourd'hui dans son pays. Lecture faite, a persisté et signé avec nous et le gref-

17 juin.

D. Persistez-vous dans votre déclaration du 1er de ce mois, dont nous venons de vous faire lecture?

R. Oui, ce qu'elle contient est parfaitement exact. D. Précisez-nous le trajet que vous avez suivi en partant de l'Esplanade de Invalides, jusqu'à la rue de l'Ecole-de Méda-

R. Cela me serait difficile, car, plusieurs fois, des pelotons de gardes nationaux qui étaieut en mouvement, nous ont forcés de nous jeter soit à gauche, soit à droite ; je crois cependant me rappeler que, de la rue Saint-Dominique, nous avons pris par la rue de Bourgogne et la rue de Grenelle, que nous avons suivie jusqu'à la Croix Rouge. Là, je ne me rappelle plus le chemin que nous avons pris; mais, arrivés rue de l'Ecole-de-Médecine, le cocher, pour éviter les compagnies de gardes nationaux qui venaient à nous, a passé derrière l'Ecole-de-Médecine pour revenir plus loin dans la rue de ce

D. Vous rappelez-vous avoir passé par la place Saint-Sulpice, au bas de la rue de Tournon?

R. Je ne saurais le dire.

D, Avez-vous entendu le représentant Louis Blanc témoigner le désir de descendre de voiture pour aller au Luxem-

R. Non; je ne crois même pas qu'il en ait parlé. Lec'ure saite, a persisté et signe.

18 juin.

Le témoin mis en présence du représentant Louis Blanc, ils déclarent l'un et l'autre se reconnaître.

Après lecture de la déclaration du témo n Lemaigre, du 1°

de ce mois, le représentant Louis Blanc s'exprime ainsi : « Eh bien! je nie de la maniè e la plus nette que j'aie jamais eu l'intention arrêtée et formelle d'aller à l'Hôtel-de-Ville; seulement j'étais en proie à deux préoccupations très vives. Je désirais ardemment connaître le sort de mes deux amis, qui avaient pu être entraînés malgré eux à l'Hôtel-de-Ville, ainsi que je l'avais risqué moi-même, et je me demandais si je ne devais pas m'y rendre, pour renouveler les efforts que j'avais faits à l'Assemblée nationale afin de calmer les imaginations et d'éviter ainsi de grands malheurs. Ce sont ces deux préoccupations qui m'auront fait prononcer quelques paro es aux-quelles le témoin, qui ne pouvait lire au fond de ma peusée, aura attaché un seus trop absolu. Au surplus, j'ex dique, plutôt que je ne cherche à excuser ces paroles, car el es ne peuvent établir, après tout, qu'une intention toute patriotique et parfaitement excusable, puisqu'elles ne trahissaient que le desir d'éviter de grands ma heurs à la patrie. Le témoin, au surplus, d'après les explications que je viens de vous fournir peut se rappeler que je m'exprimais d'une manière dubitative, sans manifester une volonté énergiquement arrêtée. »

Le témoin répand : Je n'ai pas cru que vous fussiez animé de mauvaises intentions, puisque vous parliez toujours d'éviter la guerre civile: tout ce que je puis affirmer, c'est que c'était en quelque sorte chez vous une idée fixe d'aller à l'Hôtel-de-Ville, où, disiez-vous, votre présence était nécessaire; en un mot, ma pensée a toujours été que vous aviez l'intenion formelle de vous y rondre.

Le représentant Louis Blanc. - Eh bien! ceci est en dé accord complet avec les émotions qui m'agitaient. Je me demandais si ma présence pouvait y être utile pour éviter l'effusi n du sang, e', dans ce cas, rien n'ent pu m'empê he d'y aller, puisque c'était un devoir à remplir; mais la raison me disait de m'en abstenir, convaincu que j'étais que je ne pour-rais pas m'y rendre maître du peuple, plus que je n'étais par-venu à le faire à l'Assemb'ée nationale. Voilà pourquoi d'une part, je n'ai pu avoir la volonté de m'y rendre, et pour quoi le témoin s'est trompé en croyant que je disais que ma présence y était entièrement nécessaire. »

Lecture faite, chacuna persisté et signé.

M. PUJET, substitut du procureur de la République.-6 juin.

« Je travaillais encore chez moi vers quatre heures et demie, lors que j'appris l'envahissement de l'Assemblée nationale. Je devais me rendre au Palais pour y déposer un travail important; chemin faisant, la fatale nouvelle me fut confirmée par deux de mes amis, qui me dirent que l'Assemblée avait été indignement livrée. En me présentant au Palais, et trouvant la cour du Harlay fermée, je pris le quai de l'Horloge pour tacher d'entrer par la rue de la Barillerie : je fus ému en arrivant sur le quai, de voir la garde nationale se rendre en masse à l'Hôtel-de-Ville par le quai de la Mégisserie. Vivement préscupé en arrivant près du pont au Change, j'oubliai le Palais et me dirigeai en suivant le quai aux Fleurs, lorsqu'arrivé près du pont Notre-Dame, à l'ángle du pont et du quai aux Fleurs, à un metre cinquante centimetres environ du trottoir, je fus saisis de voir Louis B'anc en compagnie de trois hommes proprement vêtus en bourgeois, jeunes en-core, et armés chacun d'un fasil de munition.

Cette rencontre fut pour moi si subite que je ne pourrais dire si Louis Blauc et les trois citoyens qui l'accompagnaient venaient du quai Napoléon ou avaient traversé le pont Notre-Dame. Je ne pus m'empêcher de réfléchir sur ce le circons tance que Louis Blanc, en société de trois hommes armés, venait à moi en cette direction, lorsque toute la garde nationale, marchant en sens contraire, se rendait à l'Hôtel de-Ville. En ont-ils été chassé, me disais je à moi-même, qu n'ont-ils pu parvenir à y pénétrer? Et tout naturellement je m'attachai à leurs pas. Au mílieu du Marché-aux-Fleurs, Louis Blanc serra la main

aux trois personnes qui l'accompagnaient et se dirigèrent par la rue du Marché-aux-Fleurs, traversant la rue Constantine. Louis Blanc se dirigea seul, en longeant le Marché-aux-Fleurs, jusqu'au quai de l'Horloge, qu'il sembla suivre, et où je le perdis de vue, car je pris en ce moment la rue de la Bar-rillene pour revenir au Palais comme je devais le faire. Il pouvait être alors cinq heures et demie.

Ayant trouvé tout fermé, une inquiétude toute patriotique me dirigea de nouveau vers l'Hôtel-de-Ville. Chemin faisant je vis un ouvrier qui, me rendant compte, me disait-il, du cortége des séditieux qu'il venait de voir passer se rendant à l'Hôtel-de-Ville, ajoutait avoir vu Barbès en faire partie, paraissant abattu, presque en défaillance, et un homme du peuple lui dire : « Allons, Barbès, encore deux cents pas de courage! »

It y a douze ans que je connais Louis Blanc sans jamais a-voir été avec lui en relations particulières; mais je l'ai vu très souvent, de sorte qu'il ne peut y avoir aucune incertitude dans les détails que je viens d'affirmer devant la justice. D. Le frère de Louis Blanc était-il au nombre des person-

nes qui l'accompagnaient.?

R. Je l'ignore: je ne le connais nullement, et je n'ai fait aucune attention à la figure de ces trois personnes, préoccupé que j'étais de Louis Blanc.

Lecture faite a persisté et signé. 18 juin 1848.

Le témoin, mis en présence du représentant Louis Blanc déclare parfaitement reconnaître ce dernier; de son côté le représentant Louis Blanc dit ne pas connaître le témoin. Après lecture de la déclaration du témoin Pujet, le représentant Louis Blanc s'exprime ainsi: « D'après la déclaration que je viens d'entendre, je me serais avancé sur le Marché-aux-Fleurs un peu plus loin que je ne croyais l'avoir fait, et le témoin m'aurait rencontré au moment même où, voyant qu'il n'y avait pas de voiture, je revenais sur mes pas. Voici comment je tournais forcement le dos à l'Hôtel-de-Ville; mais j'affirme que je ne revenais ni du quai Napoléon, ni du pont Notre-Dame. Le témoin fait erreur sur plusieurs points en disant que j'étais

accompagné par trois hommes armés et que je me suis retiré seu!, lorsqu'au contraire mon frère faisait partie des quatre personnes dont le témoin signale la rencontre, et ne m'a pas quitté un seul instant »

Le témoin: « J'ai vu les trois personnes s'éloigner de vous, et il m'a semblé que vous vous retiriez seul; votre frère a pu rester pour un moment de quelques pas en a rière, ou la vive préoccupation que j'éprouvais n'a-t-elle fait porter mon attention que sur vous-même, cela est possible; mais cet incident me paraît sans importance ou du moins je n'y en attache au-

Lecture saite, chacun a persisté et signé.

Déposition de M. WATRIN (Jean-Nicolas-Auguste), âgé de 40 ans, vélérinaire, demeurant rue du Ponceau, 23, ex-lieute-nant-colonel de la 6º légion (13 juillet.)

Dans la journée du 15 mai, j'étais de service avec le 2º hataillon de la 6º légion, commandant Lescouvet; je pénétrai dans l'Hôtel-de-Ville peu de temps après la distribution des pipiers que les factieux jetaient par les fenètres; cette distribution pouvait même se continuer encore. J' gnorais même, au milieu du tumulte qui accompagnant l'entrée dans l'Hôtel, où se trouvait le bataillon; mais, syant bien remarqué les fenêtres d'où partaient les papiers, l'avais rapidement monté les escaliers pour arriver à la pièce où se trouvaient les distributeurs. L'avais fini par être seul, les gardes nationaux qui montaient d'abord avec moi ayant pris une autre direction. J'ouvris une porte qui é'ait précisément celle où se trouvait un certain nombre d'individus, les uns écrivant, les autres aux fenêtres, d'où ils jetaient sans doute les papiers dont j'ai parlé plus haut.

j'ai parlè plus haut.

Ayant reconnu que je n'étais suivi par personne, je me suis borné, sprès avoir ouvert la porte, à faire entendre le cri de vive l'Assemblée nationale! puis refermant cette porte aussitôt, je descendis rapidement pour chercher du renfort. Pendant le court instant cù j'ai plongé les yeux sur la réusion d'hommes qui se trouvaient là, un seul a été reconnu par moi, ou du mains le crois avoir reconnu Louis Blanc. Il était du ou du moins je crois avoir reconnu Louis Blanc : il était du nombre de ceux qui étaient assis. C'est la seule figure qui m'ait frappé et que j'aie par cela même un peu fixée.

Les escaliers étaient encombrés de gardes nationaux, de

gardes républicains et d'hommes appartenant à toute espèce de corps; il y en avait beaucoup sans uniforme. Ne les connaissant point, je ne pouvais me fier à eux. Je cherchai donc péniblement à rejoindre les hommes de mon bataillon; j'y suis parvenu, mais cela a demandé plus de vingt minutes. A ce moment, il n'était plus possible de remonter, et d'ailleurs les factieux étaient entre les mains de ceux qui les ont arrêt's. Lecture faite, le témoin a persisté et signé : Watrin, Doré,

Nouvelle déposition de M. WATRIN.

Je ne puis que répéter l'expression dont je me suis servi dans ma déposition du 13 courant, en déclarant que je crois pouvoir affirmer que Louis Blanc était du nombre des facpouvoir anner que Louis blanc était du nombre des lac-tieux que j'ai vus réunis à l'Hôtel-de-Ville le 15 mai; je n'ai été avec personne plus affirmatif sur ce point. Appelé à faire, deux jours après, une déclaration sur le même fait devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, je m'y suis exprimé dans les mêmes termes. Autant qu'il m'en souvient, Louis Blanc était assis devant une grande table et me faisait face aux trois quarts. Une voix s'est fait entendre et a dit : Voilà Watrin, il est des nôtres. » Je n'ai nullement reconnu de quelle bouche elle partai, et, depuis, mes efforts pour le couvrir ont été infructueux.

J'ai été, comme vous le pensez, singul èrement frappé, en effet, des dénégations opposées par Louis Blanc lorsqu'on l'accusait d'avoir pénétré dans l'Hôtel-de-Ville; j'ai répété, à cette époque, à un grand nombre de personnes les raisons que j'avais de croire qu'il ne disait pas la vérité. Je crois notamment en avoir parlé alors à M. Antoine, représentant, et depuis à son collègue M. Woirhaye : le nom des autres ne me re-

Je n'ai point eu, je l'avoue, l'idée de venir offrir spontanément ma déclaration à la justice, ce que je n'aurais pas hésité à faire s'il se fût agi de justifier un innocent.

Parmi les rersonnes auxquelles j'en ai parlé, ma mémoire me rappelle M. Fortin, tenant l'estaminet de France, bazar Bonne-Nouvelle, et M. Aubry, lieutenant, 6º légion, rue Sainte-Apolline, nº 2.

Apolline, n° 2.

Pour répondre à votre question, voici la conjecture à laquelle je m'étais arrèté sur l'évasion de Louis Blanc : je supposais qu'il avait profité des facilités que pouvait lui offrir le côté en construction de l'Hôtel-de-Ville, qui est parallèle à la rue de la Tixeranderie, pour s'échapper par là. Je faisais mans ja m'en souviens quelque temps aurès, ce le réflexion rue de la l'ixeranderie, pour s'échapper par la. Je faisais même, je m'en souviens, quelque temps après, ce te réflexion à un ban juet de la garde nationale; un officier de garde républicaine répondit que beaucoup s'étaient échappés par une porte ouvrant du côté de l'église Saint-Gervais, et qu'il était plutôt à croire qu'il avait pris par là. Il me serait bien impossible de dire le nom de cet officier, ayant assisté à la même époque à un grand nombre de banquets.

Lecture faite, le témoin a persisté et sigué: Doré, Watrin, Picot.

Déposition de M. MARC CAUSSIDIERE, 39 ans, représentant du Peuple à l'Assemblée nationale, demeurant à Paris, rue de Constantine, 26. (5 juillet.) D. Quels étaient les rapports de Sobrier avec la Préfecture

R. Dans les premiers jours, Sobrier est venu s'installer à la Préfecture de police de concert avec moi; il en est sorti pour se mettre à la tête du journal la Commune. Depuis ce jour, nos relations se sont bornées à quelques visites et à des ren-seignemens qu'il m'a transmis. A une éqoque que je ne puis préciser, et dans les premiers temps, Sobrier, qui était en re-lations avec M. Lamartine, obtint de lui un ordre pour se faire délivrer des armes et des munitions. Cet ordre me fut apporté. Je le transmis aux ministères de l'intérieur et de la guerre. Je ne sais ce qu'est devenu l'ordre de M. Lamartine; on le trouvera peut être dans les archives de la Préfecture de

Dans le même instant, j'ai demandé des armes et des munitions pour la Préfecture de police qui en manquait. Je ne sais pas au juste quelle est la quantité d'armes et de munitions pas au juste que le est la quantité d'armée et de munitions qui ont été données à Sobrier; cela regardait Louchet, capitaine d'armement. Sur la demande de Sobrier, je lui avais donné une vingtaine d'hommes en permanence. Plus tard, je lui ai retiré ces hommes, ces armes et ces munitions.

D. Quel usage devait faire Sobrier des armes et des munitions que vous lui aviez envoyées, et comment se fait il qu'it ait en une garde lorsque vous lui avez ôts sa permanence?

R. Je ne savais pas comment Sobrier devait organiser son service. Je n'ai fait qu'obéir à un ordre supérieur. Quant à la garde qu'il avait dans les derniers temps, je crois qu'elle était composée d'hommes employés à porter ses journaux et ses affiches. Il est possible que Sobrier ait reçu l'avis de doubler ses postes lorsqu'il devait y avoir une alerte. Je savais qu'il était très exalté; je le crois très dévoué à la République. Je ne suis pas intervenu dans la location de la maison rue de Rivoli, 16, où était installé Sobrier.

D. Avez-vous eu connaissance d'une lettre qui vous a été adressée par Sobrier, lorsqu'il était détenu à la caserne d'Orsay, le 15 mai, et par laquelle il vous priait de le faire sortir?

R. Je n'ai reçu aucune lettre. Je ne m'étonne pas de la demande de Sourier, je me l'explique par nos anciennes relations. Le commissaire Bertoglio vint me prévenir dans la soirée que Sobrier était arrêté, je lui répondis : « C'est un mal-heur, qu'il y reste. » l'étais fort en colère de ce qui venait de

b. N'avez-vous pas à plusieurs reprises concu des craintes sérieuses a l'égard de Blanqui?

R. l'étais en défiance contre Blanqui, parce qu'il résultait de rapports qui m'ont été faits, qu'il voulait égarer les Montagnards et se former parmi eux un parti; il était parvenu à introduire dans la Préfecture quelques hommes à lui. C'est même là une des raisons qui me faisait insister sur la nécessité de former la garde républicaine et de lui donner une organisation toute militaire. Je voulais qu'elle pût être soumise à une discipline sévère. Si cette garde ent été ordonnancée, le 45 mai n'ent pas eu lieu, ou au moins nous aurions pu nous y apposer d'une manière efficace, mais je n'avais aucune force régulière à mes ordres. J'ai eu quelques données sur un complot qui avait pour but de m'égorger et de s'emparer de la Préfecture, mais je ne puis rien préciser. Je n'ai eu à cet égard que des avis incertains,

D. Flotte n'avait-il pas été arrêté comme inculpé dans les évènemens de Rouen? Quel est le motif qui vous l'a fait relà-

R. Je n'ai pas eu de mandat contre l'lotte; je ne l'ai pas fait arrêter. Il a passé une nuit à la Préfecture de police; il a été arrête sur le boulevard, à la suite d'une discussion, près

D. Pouvez vous nous donner quelques détails sur la manifestation du 16 avril?

R. Mon opinion est que Blanqui a commencé ce jour-là sou hostilité contre le Gouvernement. Les rapports, qui m'ont été faits à cette époque, ne sont pas préseus à ma mémoire. Ce jour-là, nous n'avions aucune crainte, toutes précautions étaient prises.

D. Aviez-vous été prévenu de la manifestation du 15 mai et de son caractère?

R. Le 14 mai, j'étais prévenu qu'une manifestation imposante devait avoir lieu, mais qu'il n'y aurait pas de désordre. J'en prévins le Pouvoir exécutif, le président de l'Assemblée et le général Courtais; le ministre de l'intérieur avait aussi été prévenu. Le 15, dans la matinée, je fus prévenu que des été prévenu. Le 15, dans la matinée, je fus prévenu que des hommes, porteurs d'armes cachées, devaient se joindre à la manifestation. On savait aussi que la manifestation devait tenter d'arriver jusqu'à l'Assemblée; j'avais eu soin d'en donner avis comme la veille; j'avais pris toutes les précautions que je pouvais prendre, ne disposant pas de forces régulières.

J'avais chargé quelques hommes, que je savais avoir quelque influence, de faire tous leurs efforts pour arrêter la manifestation.

nifestation à la Madeleine, comme j'étais parvenu à le faire le samedi précédent. Mais les efforts de ces personnes furent rendus infructueux par le club Blanqui, qui, d'abord, était à la manifestation, et qui prit la tête sur la place de la Madeleine, au moment où on parlementait avec le commissaire de police Bertoglio qui était parvenu à l'arrêter. A partir de cet instant je ne puis que renvoyer aux rapports; j'avais une luxation au genou qui me retenait au lit, et qui m'a empêché de prendre une part active à la répression de la manifesta-

D. Pourriez-vous donner quelques explications sur des faits qui se sont passés dans la préfecture de police même. Ainsi, on s'est plaint que des prisonniers aient été relachés et même armés; que des armes aient été remises à des individus ne faisant pas partie de la force régulière; que des gardiens de Paris aient été armés la nuit; que la préfecture ait eu un mot d'ordre particulier, et que les Montagnards et leurs officiers aient eu une attitude hostile.

R. Les soixante dix-huit individus arrêtés chez Sobrier, qui se disaient montagnards parce qu'ils portaient des ceintures rouges, mais qui n'étaient pas sur mes contrôles, ont été conduits au Luxembourg, à l'exception de ceux qui avaient été réclamés par des cheis de corps; par exemple Clément Thomas, Auvigne et d'autres. Il est possible qu'il y en ait encore d'autres relachés, je n'étais pas là; les arrestations ne se sont pas faites très régulièrement, et peut-être les mises en liberté n'ont-elles pas été toutes régulières, je n'étais pas là pour surveiller.

Il a été fait à la préfecture des distributions d'armes à des compagnies lyonnaises qui n'étaient pas encore armées; il a été aussi distribué des munitions. On disait que la préfecture allait être attaquée. J'ai fait ce que j'ai pu pour maintenir les montagnards; je dois avancer que je n'en étais pas complète-ment maître. Comme je savais qu'il y avait parmi eux des hommes appartenant à Blanqui, je les avais mis sous les armes, dès le matin, pour les empêcher de prendre part à au-cune manifestation; ils se sont conduits assez sagement jus-qu'au soir; mais alors il s'est manifesté un peu d'effervescence. Je leur ai envoyé Caillot et Crevat qui les ont calmés facilement. Il n'y a pas eu de mot d'ordre particulier, mais il y a eu un mot de passe; c'est ce que je faisais toutes les fois que je voulais éviter encombrement dans la préfecture.

D. N'y a-t-il pas eu des papiers brûlés à la préfecture de police a ant votre départ?

R. Je n'ai rien eu à brûler, et il n'y a aucuns papiers de

brûlés. M. Trouvé-Chauvel a assisté au triage de mes papiers particuliers.

à vous continuer dans vos fonctions de préfet de police?
R. C'est probablement parce que j'occupais carrément la place. Mais il y avait dans ce gouvernement des hommes que

je n'aurais jamais acceptés.

D. L'Héritier (de l'Ain) aurait-il dit, le 16 mai, qu'il y avait une organisation toute prête, qu'on vous avait proposé de vous mettre à la tête du mouvement, mais que vous saviez que le mouvement n'était pas favorable, et que vous aviez refusé de vous associer à Blanqui et à Raspail?

R. Il ne m'a jamais été fait aucune proposition, et je n'ai

jamais su qu'il y ait eu une organisation prête. Lecture faite, a signé à la minute. Signé : CAUSSIDIÈRE; BERTRAND, juge d'instruction; LAMOTTE, commis-

Fragment d'une lettre du commissaire du département des Ardennes, avec une note à la marge, signée Caussidière.

Vonziers, le 14 mars 1848. Mon très cher ami, je suis en ébullition depuis trois semaines, je suis seul, parce que personne ne me comprend pour les élections. . . . à chaque instant je suis menacé d'être débordé pas les repus

Cependant j'ai 1 s rênes en mains, je suis président du club et tous les privilégiés y ont courbé la tête en signant.

Allez, vous pouvez compter sur moi, j'ai fait des longtemps Allez, vous pouvez compter sur moi, j'ai fait des longtemps le sacrifice de ma vie. Je pars ce soir pour Mézières où je vais demander au commissaire Allain qui a confiance en moi, et il n'a pas fort, des pouvoirs pour meutre à la raison Sedan, Mézières, Charleville, Rhe el, où dans la composition des comités, les repus, les frêlons, ont enlevé, par de sottes et inuti es élections, le drapeau des mairs des nôtres.

Dites bien à M. Ledru-Rollin que si cela se passe ainsi dans

les autres départemens, la révolution va être escamotée par les privilégiés, à mons que le peup e n'assiège l'Assemblée nationale et lui fasse voter la purete, la sincérité de la Répu-blique! Et le sang! Oh Dieu, j'en frémis!

Il faut que demain je puisse, avec droit, me pr'senter dans les autres arrondissemens et menacer de mes foudres les aristocrates, s'ils n'abandonnent ce qu'ils ent escroqué au peuple que je couvierai au festin. Pas de salut sans cela! Je lis, je lis tout dans l'avenir.

Complez sur moi à la vie, à la mort. Je tiens d'ailleurs mon arrondissement, mais ce n'est pas sans p ine, En marge était écrit: Extrait d'une leure de Vouziers, à

Signé : CAUSSIDIÈRE.

CHRONIQUE

PARIS, 18 AOUT.

L'Assemblée nationale a continué aujourd'hui la discussion du projet de décret relatif aux concordats amiables. Sans se prononcer définitivement ni sur le projet de MM. Jules Favre et Dupont, ni sur celui de la Commission, elle a renvoyé à la Commission un projet par lequel M. Rondeau propose de concilier les deux systèmes.

- On lit dans le Moniteur :

» M. le ministre de la justice vient d'adresser aux procureurs-généraux la circulaire suivante :

» M. le procureur-général, aux termes de l'article 96 de la loi du 28 avril 1816, aucun des fonctionn ires astreints à déposer un cautionnement, ne ; eut être iestallé dans les fonctions auxquelles il a été nommé, s'il ne justifie préalablement de la quittance de ce cautionnement.

» Cependant, je suis informé par M. le ministre du

D. Savez-vous quel motif a décidé Albert, Barbès et autres, la aboli le serment pour les fonctionnaires publics de l'or- plice par recélé des objets volés à la suite de cet assassite de préfet de police? courtiers sont entrés en exercice avant d'avoir réalisé le cautionnement auquel ils sont assujétis pour la garantie de leur gestion.

» Pour empêcher le retour de cette infraction à la loi, il doit être prescrit aux greffiers des Tribunaux de commerce, chargés par l'article 9 de l'arrêté du 29 germinal an IX d'enregistrer les commissions des agens de change et des courtiers, de ne procéder à cette formalité qu'après que ces fonctionnaires auront produit le récépissé du versement de leur cautionnement.

» Je vous prie d'inviter MM. les présidens des Tribunaux de commerce de votre ressort à donner sur-le-champ des ordres dans ce sens à leurs greffiers respectifs, et à veiller à ce que ces ordres soient strictement exécutés.

» Vous vondrez bien m'accuser réception de la préseute circulaire.

» Recevez, etc.

» Le ministre de la justice, » MARIE. »

- La nuit dernière, un second convoi de 492 insurgés de juin a été transféré au Havre.

La Cour de cassation tiendra audience des chambres réunies, en robes rouges, le mardi 22 du courant, à onze heures du matin, pour juger plusieurs affaires, et notamment le pourvoi du procureur-général près la Cour d'appel de Lyon contre un arrêt de cette Cour, chambre des mises en accusation, en faveur du sieur Alfred Bocher de l'Enclos et autres. Il d'agit dans cette affaire d'un homicide commis en duel.

La Cour de cassation, chambre criminelle, a rejeté aujourd'hui le pourvoi de Joseph Fauché, condamné à mort par arrêt de la Cour d'assises du Gers, pour crime d'assassinat.

Dans cette même audience, la Cour, saisie de la question de savoir si les condamnations prononcées pour adultère contre la femme et son complice sont anéanties par la mort du mari, survenue dans le délai du pourvoi en cassation, a déclaré partage.

- Le Tribunal civil de la Seine, dans son audience de ce jour, a débouté M. le comte Mortier de son oppostitton au jugement du 21 juillet qui a prononcé par défaut son interdiction. Le Tribunal a ordonné que ce jugement serait exécuté selon sa forme et teneur.

— Le Représentant du Peuple, journal du citoyen Proudhon, a été saisi aujourd'hui à l'occasion de la publication d'un article intitulé : Lettre d'un prisonnier.

- La grave affaire dont était saisie la Cour d'assises de la Stine-inférieure s'est terminée hier ainsi que nous l'avons annoncé.

Les jurés, après une délibération qui a duré depuis trois heures après midi jusqu'à une heure et demie du matin, ont rendu leur verdict.

Lerat, Caquelard, Durand, femme Aublé, fille Toupain et fille Carpentier, ont été déclarés non coupables. En conséquence de ce verdict, M. le président a ordonné leur mise immédiate en liberté.

Chatel, Lemarchand, Anceaume et Aublé ont été déclarés coupables du crime d'assassinat sur la personne des commerce que, depuis le décret dn 1er mars dernier, qui l'époux Verdier. La femme Demitty a été déclarée leur com-

plice par receie des objets voies à la saite de cet assassinat. Coco dit Mention et la fille Boudier ont été déclaré. coupables sur divers autres chefs de l'accusation. Le jury a admis des circonstances atténuantes en faveur d'Aublé.

eur d'Auble. Après une demi-heure de délibération, la Cour rentre Après une demi-heure un arrêt par lequel elle conen séance et prononce un arrêt par lequel elle condam en séance et prononce un arret par requer ene condamne Chatel, Lemarchand et Pierre Anceaume, à la peine de mort; Aublé, à vingt ans de travaux forcés; la femme Demitty à quinze ans de la même peine; Coco dit Mention de réclusion, et la fille Boudier à cing. Demitty à quinze ans de la fille Boudier à cinq ans de

ETRANGER.

- IRLANDE (Dublin), 15 août. - M. Whiteside, l'un des avocats les plus distingués du barreau irlandais, est char. gé de la défense de M. Smith O'Brien devant la Cour de gé de la défense de merission extraordinaire de instinction de la cour d gé de la delense de m. Santa commission (ou commission extraordinaire de justice), (a jurisconsulte étant pourvu de la charge du conseil de la jurisconsulte étant pourvu de la charge du conseil de la jurisconsulte étant pourvu du ministère public. jurisconsulte étant pourvu de la charge du couscil de la reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, il a reine, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, c'est-à-dire de substitut du miuistère public, c'est-à-dire obtenu hier la licence indispensable pour défendre un ac-

sé en matière de l'Irlan. Les arrestations continuent dans l'intérieur de l'Irlan. de. M. Eugène Martin, frère de M. John Martin, dont le procès a commencé hier, vient d'être saisi à Elendem et conduit à la geôle de Kilmainham.

M. Harnett, protestant et jouissant d'une grande con-M. Harnett, protestant et jouisses l'un des complices sidération, vient d'être arrêté comme l'un des complices de Richard O'Gormein dans l'attaque faite par une troupe armée contre les courriers de Kerry et de Limerick,

Bourse de Paris du 18 Août 1848. AU COMPTANT.

Quatre 0/0,jouiss. du 22 mars. Trois 0/0, jouiss. du 22 déc. 43 Trois 0/0 emp. 1847, j. 22 déc. 71 Bons du Trésor. Actions de la Banque. 1620 Rente de la Ville. 1080 Obligations de la Ville. 1080 Caisse hypothécaire. 125 Caisse A. Gouin, 1000 f. Zinc Vieille-Montagne. 2225 Rente de Naples.	Emprant d Emprunt d Lots d/Autr 5 0/0 autri	rèe sans in ve	térats et 1847	51 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
FIN COURANT.	Preced.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier
5 0/0 courant. 3 0/0, emprunt 1847, fin courant Naples, fin courant. Naples, fin courant.	71 50 43 75	71 25	70 75	THE PARTY NAMED IN

CHEMINS DE PER COTÉS AU PARQUET.

AU COMPTANT.	MIOI.	aujoura.	AU COMPTANT.	Mier.	PAY
Saint-Germain	OF THE		Paris à Lyon	358 75	
Versailles r. droite.	-	111 50	Paris a Strachonne 1		
- rive gauche.	102 50	100 -	Tours à Nantes	348 75	
aris à Orléans	662 50	660 -	Dondes a Names	332 50	1
aris à Rouen	445 —	440 50	Bordeaux à Cette	-	w
Rouen au Havre		442 30	Lyon a Avignon	-	ш
	205	206 25	Montpellier & Catto		и
darseille à Avig	213 75	212 50	Famp. a Hazebr	THE PARTY OF	m
strasb. à Bâle	86 25	86 65	Dieppe à Fécamp	1000	ш
Orléans à Vierzon.	265 -	261 25	Bord. à la Teste	-	80
Boulog. à Amiens.		201 23	Bold. a la l'este	-	Ю
Orl. à Bordeaux		-	Paris à Sceau		ш
Chamin de Nand	398 75	398 75	Anyers à Gand	SECTION OF	10
Chemin du Nord	376 25	377 50	Grand'Combe	distant dist	83
Monter. à Troyes				The same of	i.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES.

MAISON A BELLEVILLE Etude GALLARD, avoué à Paris, rue du Faubourg-Poisson-nière, 7. — Adjudication en l'audience des criées, le 30 D'une Maison avec dépendances, sises à Belleville, rue

des Montagnes, 18.

Mise à prix:

6,000 fr.

S'adresser: 1° A M° Gallard, ayoué;

2° A M° Lefèvre, ayoué, place des Victoires, 3. (8282)

Paris MAISON A LA VILLETTE

Vente en l'audience des criées du Tribunal de première instance de la Seine, le mercredi 30 août 1848,

D'une Maison avec jardins, magasins et dépendances, situés à La Villette, rue de Nantes, 9.

Mise à pris : 10,000 fe

Mise à prix:

S'adresser pour les renseignemens:
A M° Guyot-Sionnest, avoué à Paris, rue Chabannais, 9.

(8291)

Paris

TAISON JARDIN A MONTROUGE

Etude de M° ROUBO, avoué à Paris, rue Richelieu. 47

Etude de M° ROUBO, avoué à Paris, rue Richelieu. 47 Etude de M° ROUBO, avoué à Paris, rue Richelieu, 47 bis. — Vente sur folle enchère, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine, deux heures (8299) de relevée, le jeudi 31 août 1848,

D'une Maison avec jardin, sise à Montrouge, chaussée du Maine, rue de la Maison-Dieu, 7.

Cette maison, d'une superficie totale de 5 ares 46 centiares, a été adjugée précédemment moyennant 25,200 francs de prix principal.

francs de prix principal.

Mise à prix : 4,000 fr. S'adrèsser pour les renseignemens :

1° A M° Roubo, avoué poursuivant, à Paris, rue Richelieu, 47 bis; 2° à M° Pantin, avoué, rue de la Vrillière, 2; 3° à M° Froger de Mauny, avoué, rue Verdelet, 4; 4° et à M° Loustauneau, avoué, rue St-Honoré, 291.

(8293)

Paris TERRAINS AUX BATIGNOLLES

Etude de Me Ernest MOREAU, avoué à Paris, place des Vosges, 21. — Vente par suite de surenchère, en l'au-dience des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice à Paris, local de la première chambre, deux heures de relevée, en deux lots, De deux Terrains contigus, sis aux Batignolles-Monceaux, rue Moncey et sur un passage allant de la rue Moncey à l'avenue Saint-Ouen.

Versailles
(Seine-et-Oise)

PALLIER, avoué à Versailles, place Hoche, 7. — Vente en l'audience des criées du Tribunal civil de Versailles, le jeudi 24 août 1848,
D'une grande et belle Propriété, située commune de Rueil, canton de Marly-le-Roi, formant une dépendance de l'ancien château de Masséna.

Mise à prix :

S'adresser pour les rensaignemens.

S'adresser pour les renseignemens, à Versailles; 1° A M. Pallier, avoué poursuivant, place Hoche, 7; 2° à M. Laumailler, avoué présent à la vente, rue des

Réservoirs, 17; Et à Rueil, à Me Tellier, notaire. (8276)HISTOIRE CURIEUSE DE M. THIERS

Par SATAN; grand in-32, couverture impr. Prix: 15 centimes. Grand in-32; 3° édit .- DENTU, Palais-National.

JOURNAL POUR RIRE

Dirigé par Ch. Philipon. Tous les samedis un numéro, format des Débats et de la Presse. Plus de deux mille dessins comiques dans l'année, et l'année ne coûte que 15 fr.; six mois, 8 fr.; trois rue Coquillère, 33, et rue du Bouloi, 23. Dirigé par Ch. Philipon. Tous les samedis un

Chez Aubert et Ce, place de la Bourse. Les Messagerie; font les abonnemens sans aucun frais. (1112)

LES MODES PARISIENNES

Journal de la Bonne compagnie, le plus beau. le plus élégant des journaux de mode. Tous les samedis une magnifique gravure coloriée avec art; tous les quinze jours un patron de grandeur naturelle. Trois mois, 7 fr.; un an, avec prime 28 fr. — Chez Aubert et C, place de la Bourse Les Messageries font les abonnemens sans frais. (1010)

Par SATAN; grand in-32, couverture impr.

Prix: 15 centimes.

PENSION LELARGE, Sorbonne, 7.—

Préparation au baccalauréat, Ecole polytechnique, administrative, navale, Saint-Cyr, eaux et forêts, rue des Maçonsetc. On paie après réception. (Aff.) (1081)

LOUER un appartement orné de glaces boulevard St-Martin, 15. - Prix

A LOUER quatre appartemens parquetés fraîchement décorés, ornés de glaces, au 2°, 3° et 4° étage, à 230, 300 et 400 k. chambres à 120 et 140 fr., rue du Gloitre-Sein-(1084)

APPARTEMENS MEUBLÉS "PASSI Champ-de-Mars, rue Franklin, 21; prix modérés. - PETIT APPARTEMENT MEUBLÉ aussi à louer, rue de la Madeleine, 24 ter.

INSECTO-MORTIFÈRE, 2 fr., à la PUNAISES. INSECTO-MORTIFERE, 2 1r., a m pharmacie faub. Montmartre, 78. (1094)

ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR pour guérir en secret les dartres, syphilis, etc. Rue Richer, 12.

VÉSICATOIRES TAFFETAS LE PERDRIEL, ÉPIS-pastiques, compresses, serre-bras, taffetas rafraîchissant pour encadrer la plaie, etc. Faubourg Montmartre, 78, et dans les pharmacies. (Il y a des contrefaçons.) (1095)

PRIX REDUITS

mains simples,

50 CENT.

A partir d'aujourd'hui samedi 19. — BAISSE DE PRIX.

bateaux sur la seine, quai de l'école, près le pont-neup. — bau filtrée.

(1125)

PRIX RÉDUITS par Abonnement,

45 CENT.

Convocation d'actionnaires.

JARDIN D'HIVER. - La commission officieus d'enquête nommée par les actionnaires de la Companie des Serres des Champs-Elysées (Jardin-d'Hiver), invite MM. les actionnaires à assister à la réunion qui aura lieu mercredi prochain 23 courant, deux heures précises, au Bazar Bonne-Nouvelle, pour y recevoir une communi-Montmartre, (Ne pas confondre.) MM. les actionnaires à assister à la réunion qui aura lieu mercredi prochain 23 courant, deux heures précises, au Bazar Bonne-Nouvelle, pour y recevoir une communi-

Société des Propriétaires réunis

POUR LA LOCATION

Des Propriétés, Usines, Appartemens, Magasins, Maisons de Campagne, etc. ADMINISTRATION, RUE DE L'ÉCHIQUIER, 8.

Tous les propriétaires sont priés d'envoyer franco la

désignation de leurs locaux vacans, avec le prix de lo-

Tout locataire cherchant un local peut s'adresser à l'administration, qui lui donne gratuitement tous les rensei-Ecrire franco, pour plus amples détails, à M. Not, di-

Gestions de propriétés, ventes de maisons et de fonds de commerce.

CLYSOIR ATMOSPHERIQUE

d'un usage facile, très simple, pas de dérage ment possible, supportant tous les liquide On peut s'en servir pour enfans et malade sans les bouger de place. GURRIN jeun et Ce, rue des Fosses Montmartre, 5

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1848, dans les Petites-Affiches, la Cazette des Tribunaux et le Droit.

En l'Hôtel des commissaires-priseurs, place de la Bourse, 2.

Le 21 août 1848. Consistant en bibliothèque, peintures habillemens, tapis, etc. Au comptant.
(8297)

Ventes mobilières.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

EEtude de Me JACQUIN, huissier, rue des Bons-Enfans, 29.

SOCIETES.

Cabinet de MM. J. JAILLOUN DE POUL-LYet MORGALLET, rue Notre-Dame-de Nazareth, 13.

de Nazareth, 13.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris du 5 août 1848, y eurogistré le 11, par le receveur, qui a perçu les droits;
Il appert:
Que la société en nom collectif formée entre MM. Clovis HOUBRON et Pierre CADY, sous la raison sociale HOUBRON et CADY, rue Aumaire, 15, pour le commerce de montures de parapluies et ombredles, est et demeure dissoute à partir du 5 août 1848.

M. Cady est seul chargé de la liquidation de cette société.

MORGALLET. (9502)

Cabinet de M. A. RADIGUET, avocat, rue St.Fiacre, 5.

Par acte sous seing privé, du 7 août 1848, enregistré;

M. François-Michel LEDOUX, négo ciant, demourant à Paris, rue Théve not, 28; et deux autres personnes de nommées audit acte;

Ont déclaré dissoudre d'un communa accord, à dater du 1et août 1848, la société en commendate pour lex pour la vente de s'otifées à paraphite et entre de Bondy, 7, et Clavery, marde's tien préalablement leurs titres à MM. les créancers remettent préviseures x MM. les créancers remettent prévalablement leurs titres à MM. les créancers prévales y l'au syndics.

NOMINATIONS DE SYNDICS.

CONCORDATS.

Du sieur BOISSELIER (Jean-Louis, mid de meurs des cardes, rue Tire de Bondy, 7, et Dibuset, 19, et Dibuset, 19,

M. Ledoux est chargé seul de la li-quidation de ladite société, avec pou-voir de traiter, transiger, compromet-

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Jugemens du Tribunal de commerce de Paris, du 17 AOUT 1848, qui dé-

M. Ledoux est chargé seul de la li-juidation de ladite société, avec pou-oir de traiter, transiger, compromet-re
Pour extrait. A. Radiguer. (9503)

Du sieur DEVILARD (Noël), épicier, rue Montmorency, nomme M. Coissieu juge-commissaire, et M. Richomme, rue d'Orléans St-Honoré, 19, syndic provisoire [N° 8424 du gr.]; Du sieur UTZ (Jean-Adam), cordos nier-bottier, rue Neuve-St-Eustache 18, nomme M. Charenton juge-commis saire, et M. Morard, rue Montmartre 173, syndic provisoire [Nº 8425 du gr.]

Du sieur STOCK (Jean-Georges), fab. de pendules, rue du Temple, 89, et faub. St-Antoine, 81, le 25 août à 12 heures 112 [N° 8309 du gr.];

Des sieurs MAUNY frères (Théodore et Denis-Charles-Théodore), md de boi-, rue Chabrol, 6, le 22 août à 10 heures 1/2 [Nº 7052 du gr.];

ticu, s'entendre declarer en etat à union, et, dans ce dernier cas, être immédiate-ment consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou lu remplacement des syndics. Nota. Il ne sera admis que les créan-

Du sieur MARTIN (Jean), bonnetier, à Boulogne, rue d'Ague-seau, 2, entre les mains de M. Clavery, marché St-llonorè, 21, syndic de la faillite [Nº 8090 du gr.]; Du sieur MATAGNE (Adrien), mar-brier, à Belleville, rue Piat, 3, entre les mains de M. Hellet, rue Paradis-Pois-sonnière, 56, syndie de la faillite [No 8361 du gr.];

CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS.

Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances, qui commencer au Tribunal clers convoqués pour les vérification

IMPRIMERIE DE A. GUYOT RIF Nov.

CLÔTURE DES OPÉRATIONS. POUR INSUFFISANCE D'ACTIF.

N. B. Un mois après la date de ces jugemens, chaque créancier rentre dans l'exercice de ses droits contre le failli. Du 17 août 1848. Du sieur DUGOUJON neveu, limonadier, rue Croix-des-Petits-Champs, 45 [N° 1897 du gr.];

ASSEMBLÉES DU 19 AOUT 1848. NEUF HEURES : Gendrop, boulanger

NEUF REURES: Gendrop, boulanger, synd.

DIX REURES 1/2: Tissier, fab. de fonte, id. — Cheret, ent. de trayaux publics, vérif. — Traubé, anc. banquier, clôt.

MIDI: Marchadier, paveur, [id. — Dumax-Baudron, md de vins, id. — Breteau et Pichery, libraires, id. — F. Panisse et C., société teinturière du bleu de France, conc. — Panisse, Malartic et Poncet, société teinturière du bleu de France, id. — Malartic et Poncet, société teinturière du bleu de France, id. — Malartic et Poncet, société teinturière du bleu de France, id. — Malartic et Poncet, société teinturière du bleu de France, id. — Malartic et Poncet, société teinturière du bleu de France, id. — Malartic et Poncet, société teinturière du bleu de France, id. — Delepine, anc. bonnetier, id. — Geymet, md de vins, id. — Bertignault, nég., id.

DEUX HEURES: Huet et Gargam, md de nouveautés, clôt. — Lecœur, limonadier, id.

BRETOS.

Séparations.

Ou 29 juillet 1848 : Séparation de cor et de biens entre Eugénie TROU é Didier GOISIER, à Paris, rue des Ar cis, 9. - E. Huet, avoue Du 9 août 1848 : Séparation de hiele entre Maria-Rosalie BARON et Anta-ne BARAULT, à Paris, boul. Bear-marchais, 57. — Gracien, avoue, Du 10 août 1848 : Séparation de bis-entre Louise - Modeste - Rose Li-FRANÇOIS et Paul-Alphonse BROF, SE, à Paris, rue Mazarine, 86.

Pour légalisation de la signature A. Guyor,

Enregistré à Paris, le Recu un franc dix centimes, Août 1848, F.

le Maire du 1er arrondissement,